(N° 319.)

Chambre des Représentants.

Séance du 28 Aout 1831.

Ateliers d'apprentissage subsidiés par l'État.

Rapports sur la situation de ces ateliers, présentés par M. le Ministre de l'Intérieur.

Messieurs,

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre des rapports, que j'ai demandés à MM. les Gouverneurs de la Flandre occidentale, de la Flandre orientale et du Hainaut, sur la situation des ateliers d'apprentissage institués dans ces provinces.

Je crois être allé au-devant de vos vœux, Messieurs, en vous communiquant ces renseignements, qui permettent d'apprécier les résultats utiles que ces institutions ont produits.

Le Ministre de l'Intérieur,
Ch. ROGIER.

Rapports de M. l'inspecteur des ateliers d'apprentissage de la Flandre occidentale, transmis

SIÉGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1851.	PART CONTRIBUTIVE		
							de L'ÉTAT.	de la PROVINCE	de la COMMUNE.
Onckene.	Bonne.—Tous les métiers, au nombre de cinq, sont en activité. — Les résultats obtenus sont satisfaisants : on ne trouve plus dans la commune des jeunes gens qui font profession de marauder; ils travaillent à l'atelier où on leur inculque le goût du travail; leur salaire répand une certaine aisance dans leur famille, et le bureau de bienfaisance voit diminuer ses dépenses.	L'extirpation complète du vagabondage et du paupérisme, la formation d'ouvriers habiles, la moralisation de la classe ouvrière, l'allégement des charges communales.	Jusqu'ici on ne s'est occupé que de la fabrication de la toile.	La commission directrice ne s'occupe pas du placement des produits.	Exclusivement pour le compte de fabricants.	700	342 80	»	135 70
Avelghem.	L'atelier est en pleine activité.—Il a inculqué le goût du travail à une masse de jeunes gens oisifs et indisciplinés. Il a fait reprendre aux anciens tisserands leurs métiers, ce qui a eu pour résultat de faire renoncer un grand nombre de ceux-ci aux secours qu'ils recevaient du bureau de bienfaisance. Depuis une année que M. le bourgmestre fait travailler, il a payé en salaire à ses tisserands, une somme de fr. 3,714-09, qui vient en grande partie en déduction des charges du bureau de bienfaisance.	Les résultats déjà obtenus pour une partie de la population ouvrière s'étendront dans la suite aux jeunes gens qui jusqu'ici n'ont pu être admis à l'atelier.	Les articles de Roubaix occupent 13 métiers; les toiles 1 métier; et les coutils 1.	Les produits se placent dans le pays. La stagnation, qui s'est déclarée dans les affaires a rendu les écoulements plus difficiles.	L'atelier a travaillé primitivem^t pour son propre compte; après on y a confectionné des russias pour compte de la commission de Saint-Bernard. Aujourd'hui M. le bourgmestre, pour tenir l'atelier en activité et procurer de l'ouvrage aux tisserands, a entrepris la fabrication des articles de Roubaix; M. Dumortier, fabric^t, y fait travailler également.	«	303 00	»	160 00
Ruysselede.	Sur 10 métiers, 7 sont en activité; le chômage des trois autres métiers doit être attribué à la pénurie du fil. — Cet atelier a produit d'excellents résultats. L'industrie linière était, de temps immémorial, la principale ressource de la commune de Ruysselede, qui compte une population de 6,323 habitants. Cette commune ne prit aucune part aux progrès	Les bienfaits de l'atelier continueront à favoriser spécialem^t cette classe de la société, qui était privée du moyen d'apprendre un métier; et d'un autre côté, les progrès que l'industrie pourra faire encore se propageront dans les campagnes au moyen des ateliers.	Exclusivement la toile.	La commission ne s'occupe pas du placement des produits.	Pour compte de fabricants.	873	700 00	»	175 00

par lettres de M. le gouverneur de la province, en date des 28 juillet et 11 août 1851.

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever le salaire?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
8 tisserands âgés de 12 à 18 ans.	»	L'apprenti gagne de 20 à 25 cent., l'ouvrier formé de 50 cent. à 1 fr. par jour.	Oui, elle est vivement sollicitée; ceux qui obtiennent la préférence, l'envisagent comme une faveur. Pour obtenir cette faveur, la commission astreint les jeunes gens à une espèce d'épreuve pendant laquelle ils doivent fournir des garanties de bonne conduite et de propreté.	Il est de 15.	Ils travaillent à domicile pour le compte de fabricants; c'est par l'intermédiaire de la commission que des chaînes préparées leur sont fournies. Le contre-maître se rend de temps en temps chez ces tisserands pour surveiller leur travail.	Oui, de 20 à 25 p. %.	*Voir* colonne 2.	Non.
22, dont 15 tisserands de 12 à 18 ans; un oudisseur, 4 épouleurs et 4 bobineurs.	6 tisserands travaillt pour compte de M. le bourgmestre. Les autres ouvriers reçoivent des chaînes préparées de fabricants de Tournai et et de Courtrai.	L'apprenti gagne de 60 c. à fr. 1-15 à l'atelier.	L'admission est vivement sollicitée par 30 jeunes gens.	76 ont été formés pr la fabricatn des toiles, et 42 pour les étoffes à pantalons.	Ils travaillent la plupart pour compte des fabricants désignés ci-contre; plusieurs aussi sont allés exercer leur industrie en France.	Il y a sous ce rapport une amélioration de 10 à 20 centimes par jour.	»	Deux personnes se sont adonnées à la fabrication. M. Dumortier qui a entrepris la fabrication des toiles, châles (laine et coton), essuie-mains, cotonnettes, etc., et M. Bataille qui occupe en ce moment 21 tisserands qui tissent pr son compte des articles de Roubaix.
7 tisserands de 15 à 25 ans, 2 épouleurs de 10 à 12 ans.	»	Les apprentis gagnent de 30 à 40 c., les ouvriers formés de 75 c. à 1 fr.	Oui, 72 sont inscrits.	167 ont fait leur apprentissage, et 134 ont reçu des ustensiles perfectionnés.	Plusieurs travaillent pour leur propre compte, d'autres pour celui des fabricants.	Les salaires ont augmenté de 15 à 20 p. %.	»	

SIÉGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? *Indiquer les points* principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1851.	PART CONTRIBUTIVE		
							de L'ÉTAT.	de la PROVINCE	de la COMMUNE.
Ruysselede (*suite*).	qui se réalisèrent ailleurs. Les tisserands et les fileuses ne tardèrent pas à se décourager et à abandonner leurs métiers; bientôt le nombre de pauvres s'accrut dans des proportions si grandes, qu'en 1847, il était de 3,000 individus, et le subside payé par la commune, à titre de secours, atteignit le chiffre de fr. 24,333-79. Ce fut dans ces circonstances que l'érection d'un atelier d'apprentissage fut décrétée; bientôt les heureux résultats s'en firent sentir; le courage d'un grand nombre de familles se releva par l'augmentation des salaires; les anciens tisserands vinrent faire leur apprentissage en masse; les orphelins, les désœuvrés, les enfants abandonnés qui ne connaissaient d'autre métier que celui de mendiant, vinrent, à leur tour, apprendre le métier de tisserand, qui aujourd'hui suffit à leurs besoins. Beaucoup de familles renoncèrent aux secours qu'elles recevaient du bureau de bienfaisance. Bientôt ces subsides diminuèrent d'une manière considérable. Ils étaient : En 1847 de fr. 24,333-79 1848 20,021-21 1849 15,169-70 Pour l'exercice 1850 ils ne dépasseront pas la somme de 11,000 francs.								
Rollegheim-Cappelle.	La situation est bonne, tous les métiers sont occupés. — L'atelier a donné les résultats suivants : 1° Il a vulgarisé les procédés perfectionnés de tissage dans cette commune; 2° Il a sauvé de la misère, du vagabondage et de la mendicité, les personnes qui ont eu le bonheur d'y être admises; 3° Il a relevé le salaire des tisserands.	Les résultats mentionnés ci-contre.	La fabrication toilière.	La commission, travaillant pour compte de fabricants, ne place pas les produits.	Pour compte de fabricants.	600	480 00	»	120 00
Meulebeke.	Tous les métiers, au nombre de 16, sont en pleine activité. — Avant l'érection de l'atelier, les tisserands avaient abandonné la fabrication de la toile qui constituait la principale ressource de cette importante commune. Aujourd'hui 6 à 700 tis-	Cette commune possède, un grand nombre d'orphelins et d'enfants pauvres, dénués de toute ressource; ils seront à tour de rôle admis à l'atelier. La commission tente	Toiles de tous genres en pur fil et fil et coton.	La commission ne se charge pas du placement des produits.	Pour compte de fabricants et spécialement pour M. Rey, de Bruxelles qui a un agent à Meulebeke.	975	780 00	»	195 00

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admiss[n] d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrem[t] sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
8 garçons de l'âge de 13 à 16 ans.	»	Les apprentis gagnent de 20 à 50 c., les ouvriers formés de 80 c. à fr. 1-20.	Oui, il est impossible de satisfaire à toutes les demandes.	50	Ils travaillent à domicile et à façon.	»	»	
13 tisserands de 12 à 18 ans.	»	Les apprentis gagnent de 25 à 30 c., les ouvriers formés, 60 c.	150 à 200 sont inscrits.	»	Ils confectionnent de la toile pour leur propre compte ou pour celui de fabric[ts].	Oui, cette augmentation est en rapport avec la production, qui est d'un tiers de plus.	*Voir* la colonne 2	

SIÉGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1851.	PART CONTRIBUTIVE		
							de l'État.	de la province	de la commune
Meulebeke (*suite*).	serands ont repris leur métier, après avoir fait leur apprentissage à l'atelier, ou chez un ouvrier sortant de cet établissement. La plupart ont reçu des ustensiles perfectionnés. L'atelier a également contribué à relever les salaires; à diminuer les charges du bureau de bienfaisance, à moraliser et à discipliner un grand nombre de jeunes gens abrutis par la paresse et le vagabondage.	également des efforts pour diversifier le travail qui a consisté exclusivement jusqu'ici dans la fabrication de la toile.							
Cachtem.	Satisfaisante sous tous les rapports. — Les 8 métiers dont se compose l'atelier sont en activité. Les résultats obtenus sont très-appréciables. Cette commune fut dotée d'abord d'un atelier modèle cantonal pour le dévidage et le numérotage du fil à la main, d'après le système déterminé par l'arrêté ministériel du 3 janvier 1849. On a formé dans cette école plusieurs contre-maîtresses, et un grand nombre de jeunes filles de différentes communes y ont appris à confectionner, avec une grande régularité, les numéros les plus fins; ce succès obtenu, la commission a essayé la fabrication de la batiste au moyen de fils confectionnés dans l'atelier; bientôt plusieurs tisserands ont été formés à ce genre de fabrication, et les premiers produits ayant dépassé toutes les prévisions, l'administration communale a sollicité du Gouvernement l'érection d'un atelier d'apprentissage pour cette industrie nouvelle. Les produits se perfectionnent graduellement, et sont recherchés même par les négociants français. Outre la batiste, 2 ou 3 métiers produisent alternativement de la toile, des essuie-mains, des orléans; plusieurs anciens tisserands ont pu ainsi y faire leur apprentissage, de sorte que cet atelier a, comme les autres établissements, été d'un grand secours pour la classe ouvrière, tout en contribuant à acclimater en Belgique l'industrie des batistes.	Les résultats mentionnés ci-contre.	La toile, les orléans, les essuie-mains, et spécialement la batiste.	»	Pour le compte de fabricants.	1,610	1,288	»	532

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admiss° d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrem^t sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
8, dont 1 de 12 à 18 ans, 4 de 20 à 60.	»	Les apprentis gagnent de 20 à 60 c., les ouvriers formés de 90 c. à 1 fr.	Oui, elle est vivement sollicitée.	15	Ils travaillent pour leur compte ou pour celui de fabricants.	Évidemment, cette augmentation est d'un tiers au moins.	*Voir* la colonne 2.	

SIÉGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1851.	PART CONTRIBUTIVE		
							de L'ÉTAT.	de la PROVINCE	de la COMMUNE.
Staden.	Cet atelier est en pleine activité, tous les métiers sont occupés. — Les résultats obtenus sont des plus heureux; les préventions qui existaient contre le système perfectionné ont été vaincues; tous les ouvriers qui tissaient à la navette à la main, et qui avaient abandonné leur métier, se sont mis au courant du nouveau mode de tissage; un grand nombre de familles se sont ainsi relevées. Aussi, le nombre de personnes qui reçoivent des secours du bureau de bienfaisance a-t-il sensiblement diminué. Il en est résulté que le subside payé par la commune au bureau de bienfaisance, et qui s'élevait en 1848 et 1849 à fr. 13,940-31, a été réduit, pour 1850, à 5,215 fr.	Les résultats mentionnés ci-contre.	Exclusivement la toile.	Avant la crise, les tissus se plaçaient facilement en France; depuis, le fabricant principal, M. Sibille, s'est ouvert un nouveau débouché vers l'Allemagne.	Tous les fabricants sont admis à faire tisser dans cet atelier, mais c'est principalement pour M. Sibille, fabricant à Staden, que le travail se fait.	975	780	»	195
West-Roosebeke.	Cet atelier, composé de 12 métiers, chôme entièrement. — M. le bourgmestre de West-Roosebeke, qui s'occupait particulièrement de cet établissement, est décédé depuis le mois d'avril dernier; depuis lors, la commission s'est découragée et bientôt l'atelier a chômé. Il est juste de faire remarquer que la crise industrielle qui est survenue a beaucoup contribué au découragement de la commission.	»	»	»	»	690	552	»	138
Moorslede.	L'atelier est dans une situation très-satisfaisante; tous les métiers, sans exception (au nombre de 50), sont occupés; les fabricants confient volontiers des chaînes préparées aux ouvriers de cet atelier, parce que le travail s'y fait avec régularité et beaucoup de soin; la commission directrice, et spécialement le directeur, n'ont épargné aucune peine pour mériter cette confiance; aussi l'atelier a-t-il produit des résultats inespérés; il a diversifié le travail à l'infini, un grand nombre d'an-	Moraliser les jeunes gens pauvres par le travail, diversifier et perfectionner de plus en plus les produits de l'industrie, améliorer progressivement le sort des populations ouvrières. tels sont les résultats que les ateliers sont appelés à produire.	Toiles de tous genres, cotonnettes, étoffes pour matelas, Gallaplaids, articles de Roubaix en coton pur et laine et coton, etc.	La commission, travaillant exclusivement pour compte de fabricants, ne connaît pas les points où se font les placements.	Pour des fabricants de Roulers, de Courtrai, de Menin, d'Ypres, de Rumbeke, et pour un fabricant de Moorslede.	1,875	1,500	»	375

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
15, dont 12 tisserands de 12 à 15 ans, et 3 épouleurs de 10 à 12.	200	Les apprentis gagnent de 30 à 50 c., les ouvriers formés de 80 c. à 1 fr.	Oui, cependant les demandes ne sont plus aussi pressantes.	80	Le plus grand nombre travaille à domicile.	Oui, avant l'érection de l'atelier, la navette volante était inconnue, et le tisserand gagnait à peine 20 centim.; aujourd'hui lorsqu'il est diligent, il obtient un salaire de 1 franc.	Au commencement de l'érection de l'atelier, la commission était souvent en pénurie de matières premières, et il était parfois impossible de maintenir tous les métiers en activité. Ce fut en présence de cet inconvénient, qu'un membre de la commission, M. Sibille, entreprit la fabrication de la toile pour son propre compte; aujourd'hui il n'occupe pas moins de 200 ouvriers, et fait des affaires assez considérables. Il est donc vrai de dire que les ateliers ne forment pas seulement des ouvriers, mais créent aussi des fabricants.	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»
30 tisserands de 15 à 18 ans, et 16 épouleurs de 12 à 14 ans.	»	Les apprentis gagnent de 25 à 30 c., les ouvriers formés et diligents, de 60 c. à 1 fr.	Elle est vivement sollicitée.	87	Ils travaillent à domicile pour leur propre compte ou pour celui de fabricants.	Oui, et dans des proportions considérables; en voici une preuve: un garçon de 12 ans, très-habile et très-diligent, gagne journellement à l'atelier 80 à 90 centimes; son père qui n'a pas voulu se mettre au courant des méthodes perfectionnées, tisse chez lui, à la navette à la main, et ne gagne que 18 centimes. C'est	»	»

SIÉGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1851.	PART CONTRIBUTIVE		
							de L'ÉTAT.	de la PROVINCE	de la COMMUNE.
Moorslede (*suite*).	ciens tisserands ont été initiés aux procédés perfectionnés de tissage, et travaillent actuellement à domicile pour leur propre compte ou pour celui de fabricants, et les salaires ont augmenté d'un tiers. Après avoir formé les anciens tisserands, la commission, d'accord avec l'administration communale, a ouvert l'atelier à une quantité de garçons pauvres, qui, par l'impossibilité où ils se trouvaient d'apprendre un métier, étaient fatalement condamnés à la paresse et à la mendicité. Ces jeunes gens moralisés par le travail et par l'instruction qu'ils reçoivent pendant une heure par jour, depuis qu'une école primaire est annexée à l'atelier, acquièrent des sentiments d'honneur, et des idées d'ordre et de prévoyance. La plus grande émulation règne parmi eux. Un vicaire de Moorslede a bien voulu associer ses efforts à ceux de la commission, et donner hebdomadairement l'instruction morale et religieuse dans l'atelier. Somme toute, l'atelier de Moorslede est un de ceux qui ont amené les résultats les plus heureux.								
Pitthem.	Au moment de la visite, 19 métiers étaient montés, mais 4 tisserands seulement travaillaient; les autres étaient atteints d'une ophthalmie qui les empêchait de s'adonner au tissage. Cet atelier a eu pour résultats de perfectionner le travail des anciens tisserands, de détruire les préventions qui existaient contre le nouveau système, et d'augmenter le salaire de l'ouvrier. L'atelier, en outre, a été un asile pour les nombreux orphelins que le typhus et le paupérisme ont légués à cette commune. Aujourd'hui que les anciens tisserands sont presque tous initiés aux perfectionnements introduits, la plupart des métiers sont occupés par des orphelins qui sont habillés, nourris et entretenus dans l'hospice de la commune, au moyen de leur salaire, pour être placés, après leur apprentissage, chez des gens honnêtes et laborieux. Une école est annexée à l'atelier, tous les ouvriers y reçoivent l'instruction primaire.	Voir les renseignements ci-contre.	Toiles de tous genres, velours de coton, orléans, paramates, étoffes pour essuie-mains, serviettes, etc.	Les produits se placent tous à l'intérieur, chez des négociants et des particuliers.	La commission de cet atelier, malgré les représentations qui lui ont été faites, a continué le travail pour son propre compte; elle achète du lin, le fait convertir en fil, et occupe ainsi un grand nombre de fileuses qui travaillent d'après le système perfectionné de filage.	1,025	820	»	203

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admiss° d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrem^t sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
						le jeune tisserand qui, en présence de la commission, a donné ces renseignements.		
Ordinairement 19.	30	Les apprentis gagnent de 30 à 40 c., les ouvriers formés de 75 c. à 1 fr.	Les demandes d'admission sont nombreuses.	44	Ils travaillent à domicile, soit pour leur propre compte, soit pour compte de l'atelier.	Oui, d'un tiers au moins.	»	

SIÉGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1851.	PART CONTRIBUTIVE		
							de L'ÉTAT.	de la PROVINCE	de la COMMUNE.
Bruges (atelier modèle). M. Rappart.	2 métiers sont en activité et 8 autres sont sur le point de fonctionner. L'organisation de cet atelier et la formation d'ouvriers présentent de grandes difficultés qu'on parviendra toutefois à vaincre. Jusqu'ici il a amené très peu de résultats. Il aura pour effet : 1° de doter le pays d'une nouvelle industrie importante, et qui présente des probabilités de succès ; 2° de diversifier le travail de nos tisserands, et de leur procurer un salaire plus élevé.	»	La rubanerie de soie pour chapeaux et casquettes. Un métier pour la fabrication de la peluche de soie vient d'arriver de l'Allemagne, et sera, sous peu, mis en activité.	Les articles sont d'une vente très courante dans le pays, et s'exporteraient davantage, si les droits onéreux (30 p. °/₀ pour quelques numéros) qui pèsent actuellement sur le coton filé, étaient abolis.	Pour compte de l'entrepreneur, M. Rappart.	»	»	»	»
Bruges (atelier modèle). M. Kauwerz.	Très-satisfaisante ; 33 métiers sont en activité. 10 produisent la mousseline laine, 2 le cachemire d'Écosse, 28 les galla-plaids, 6 les paletots, 4 les velours d'Utrecht, 2 les galla-plaids crochés à la Jacquart, 1 la toile d'emballage. 33 Cet atelier a contribué à amener les résultats dont il a été fait mention dans le rapport sur l'atelier d'apprentissage de Bruges ; d'un autre côté, les ouvriers formés dans ce dernier établissement, et qui sont dans l'impossibilité d'occuper un métier à domicile, trouvent dans l'atelier de M. Kauwerz les moyens de se perfectionner, et de gagner un salaire assez élevé.	Il est à espérer que M. Kauwerz parviendra à acclimater dans le pays la mousseline laine, etc.	Les fabrications désignées dans la colonne n° 2.	Les produits se placent facilement dans l'intérieur du pays. M. Kauwerz n'a pas travaillé jusqu'ici pour l'exportation.	Pour le compte de MM. P. Kauwerz et compagnie.	»	3,300	»	»
Bruges (atelier modèle). M. Ardrighetti.	4 métiers sont montés, dont 3 en activité et 3 encore montés.—Réussite parfaite dans les essais déjà faits, principalement avec un métier auquel le fabricant a fait adapter un mécanisme ou engrenage de précision de son invention. L'entrepreneur éprouve de grandes difficultés pour le blanchiment, l'apprêt et la teinture de ses produits ; il n'a pu donner à son entreprise le développement qu'elle aurait déjà dû avoir.	»	Imitation de foulards des Indes, mouchoirs de batiste, tissus de soie pour cravates, tissus en fil de lin à plis mobiles, avec ou sans piqûres pour devants de chemises d'hommes ; breveté en date du 15 juillet 1851.	Il n'y a point de débouché à indiquer, cet atelier étant à ses débuts.	Pour compte de M.P. Ardrighetti.	»	1,800	»	»

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
5, dont 2 tisserands de 20 à 25 ans, 2 épouilleurs de 10 à 12, une dévideuse de 20 à 25 ans.	Aucun.	Les tisserands habiles et diligents gagnent 2 fr.	Journellement il se présente des ouvriers qui sollicitent l'entrée à l'atelier.	Aucun.	»	»	»	»
108, dont 55 tisserands de 16 à 57 ans, 10 bobineurs de 14 à 40 ans, 40 épouilleurs de 8 à 14 ans, 2 teinturiers de 30 à 40 ans, un ourdisseur de 25 ans, 2 contre-maîtres de 46 ans, et 1 charpentier.	Aucun.	De 80 c. à 2 fr. selon l'aptitude et l'habileté du tisserand.	Il se présente journellement des ouvriers qui sollicitent l'entrée à l'atelier.	30	Ils travaillent pour compte d'autres fabricants, ou à domicile.	Le salaire a été augmenté d'un tiers.	Ce qui a été dit de l'atelier d'arrondissement de Bruges, sous ce rapport, est également applicable à l'établissement dont il s'agit.	»
5 tisserands de 30 à 42 ans, 1 bobineur de 72 ans.	Aucun.	Pendant l'apprentissage, 1 fr. par jour, quand ils sont formés, 1-45 et fr. 1-81 par jour travaillé à la pièce.	Non, cet atelier est trop peu connu.	2	»	Cela pourra y contribuer par la suite.	»	

SIÉGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1851.	PART CONTRIBUTIVE		
							de L'ÉTAT.	de la PROVINCE	de la COMMUNE.
Ghistelles.	Cet atelier chôme presque entièrement pendant les mois d'été; les tisserands et les fileuses s'occupent alors des travaux des champs; la commission espère toutefois pouvoir continuer les travaux pendant toute l'année, lorsque de nouveaux fabricants se seront engagés à faire travailler dans l'atelier. Il a doté le pays d'une industrie dont il était tributaire de la Hollande. Il a rendu l'aisance et le courage à un grand nombre de familles qui étaient réduites à la plus grande misère. La mendicité qui était exercée sur une large échelle a presque entièrement disparu à Ghistelles.	Des résultats plus satisfaisants encore, à mesure que la fabrication se perfectionnera.	La fabrication des toiles ordinaires et d'emballage ainsi que toute espèce de fil en lin et en chanvre.	On place une partie des produits à l'intérieur, mais la commission fait en ce moment des efforts pour trouver des débouchés à l'extérieur.	M. le bourgmestre de Ghistelles a fait travailler exclusivement pour son compte, pendant quelques mois. Aujourd'hui que les difficultés survenues sont aplanies et l'atelier réorganisé, tous les industriels y seront admis.	925	740	»	185
Passchendaele.	La situation de cet atelier ne laisse rien à désirer. — Par suite de la bonne direction qui lui a été imprimée depuis le moment de son érection, par M. le commissaire de l'arrondissement d'Ypres, il s'est constamment distingué par la diversité et la perfection de ses tissus. La commune de Passchendaele était, en 1847 et 1848, un centre de paupérisme; tous les anciens tisserands avaient abandonné leurs métiers, et un grand nombre de familles découragées, qui jusque-là avaient fait honneur à leurs affaires, avaient dû recourir au bureau de bienfaisance. La commission directrice parvint, grâce à l'atelier, à relever le moral de la plupart de ces familles; les tisserands reprirent leurs métiers après s'être mis au courant des nouveaux procédés de tissage. Un grand nombre de jeunes gens reçoivent actuellement une instruction professionnelle qui les mettra à l'abri du besoin, et dont le salaire contribue largement à répandre l'aisance dans leur famille. La commission directrice se fait un devoir d'inculquer aux apprentis des idées d'ordre et de propreté; les jeunes tisserands sont chargés à tour de rôle de l'entretien de l'atelier. L'instruction primaire y est donnée une heure par jour.	Les résultats mentionnés ci-contre.	Orléans, mouchoirs en coton, molleton, étoffes en coton et fil, dites *bast*, gallaplaids, damas, étoffes pour pantalons, genre de Roubaix etc.	»	Exclusivement pour compte de fabricants.	1,500	1,200	»	300

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admiss" d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrem" sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
4 hommes, 45 femmes de tout âge.	»	Les tisserds gagnent de fr. 1-50 à 2 fr., les fileuses de 45 à 60 c., et les séranceuses 50 c. par jour.	Oui, et plus de 150 sollicitent cette faveur.	60	Faute d'ouvrage permanent, dans l'atelier, la plupart travaillent à la journée chez des particuliers.	L'atelier a exercé sur les salaires une influence très-marquée.	»	Non.
30 de 12 à 25 ans.	»	Les apprentis gagnent de 25 à 50 c., les ouvriers formés de 80 c. à 1 fr.	Oui, et principalement en hiver.	60	Quelques-uns tissent en France; le plus grand nombre travaillent à domicile pr leur propre compte ou pour celui de fabricants; d'autres enfin, depuis la crise, s'adonnent aux travaux des champs.	Oui, et dans des proportions très-considérables; avant l'érection de l'atelier, le salaire était au *maximum* de 20 centimes.	»	

SIÉGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1851.	PART CONTRIBUTIVE		
							de l'État.	de la province	de la commune.
Langhemarck.	La situation est prospère. — La crise industrielle qui s'est manifestée 2 ou 3 mois après l'organisation de cet atelier a paralysé les bons résultats qu'il était appelé à produire. Des 26 métiers qui composent cet atelier, 15 seulement sont en activité ; heureusement les tisserands ont trouvé à s'occuper des travaux des champs, et pour le moment où ces travaux cesseront, la commission a la certitude qu'elle obtiendra les matières premières nécessaires pour alimenter tous les métiers.	»	Toiles, damassés, siamoises, mollletons, articles laine et coton etc.	On ne peut indiquer les débouchés, tous les produits se font pour compte de fabricants.	Pour compte de fabricants.	1,650	1,100	»	550
Becelaere.	Ce qui a été dit sous ce rapport de l'atelier de Langhemarck est applicable à l'atelier dont il s'agit.	»	Des toiles, batistes et coutils.	On ne peut indiquer ses débouchés, tous les produits se font pour compte de fabricants.	Pour compte de fabricants.	1,450	1,087 50	»	362 50
Poperinghe.	La commission de cet atelier a continué les opérations de l'ancien comité, qui avait entrepris la fabrication des tapis de Hollande. Depuis elle a fait des essais pour la fabrication des tapis anglais et de Tournai. Ces produits se perfectionnent graduellement et sont d'une vente courante. Cet atelier est an-	Si l'on donnait plus de développement à la fabrication des tapis, et si la commission se décidait à adopter un outillage plus perfectionné, cet atelier pourrait amener les mêmes résultats que les autres établissements de ce genre.	Tapis de tous genres.	Tous les produits se placent à l'intérieur.	Pour le compte de la commission.	»	»	»	»

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admiss° d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrem^t sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
13 tisserands et 4 épouleurs de 12 à 14 ans; avant un mois d'ici, ce nombre sera porté comme l'hiver passé, à 25 tisserands et 12 à 15 épouleurs.	20	De 50 cent. à 1 fr.	Oui, et particulièrement en hiver.	20	5 ou 6 travaillent à domicile, d'autres à Roulers, et une dizaine au moins, dans les fabriques de Roubaix et de Tourcoing.	Jusqu'ici l'augmentation n'est pas très-grande.	L'atelier, en procurant un salaire à des jeunes gens entièrement désœuvrés, a nécessairement influé sur la situation morale et matérielle de cette commune; mais pour porter des fruits durables, il est nécessaire de maintenir l'atelier sur le pied actuel pendant plusieurs années; l'expérience a prouvé en effet qu'il ne suffisait pas d'un apprentissage de quelques mois pour apprendre le tissage d'étoffes aussi variées que celles qui se confectionnent dans la plupart des ateliers et qu'il faut au moins une année pour former de bons ouvriers, capables, non-seulement de manier la navette, mais aussi de monter les tissus sur simple échantillon, ce qui devient indispensable aujourd'hui, en présence du changement qui s'opère dans notre industrie. — Ceci est applicable à la plupart des ateliers.	Un négociant de la localité fait fabriquer en ce moment à titre d'essai. Un particulier qui habite Ypres, et qui a longtemps représenté une grande maison de Bruxelles, s'est décidé à entreprendre la fabrication des articles de Roubaix dans l'atelier de Langhemarck.
14 tisserands et 5 épouleurs de 10 à 20 ans; d'ici à un mois tous les métiers seront en activité.	11	De 30 à 60 c.	Oui.	11	Quelques-uns travaillent à domicile, et les autres en France.	L'augmentation du salaire est peu sensible jusqu'ici.	»	»
6 tisserands et 18 fileurs.	4	De 80 c. à fr. 1-25; les fileurs étant des vieillards de l'hospice ne reçoivent aucun salaire.	»	4	Ils confectionnent de la toile à domicile.	»	»	»

SIÉGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1851.	PART CONTRIBUTIVE		
							de l'ÉTAT.	de la PROVINCE	de la COMMUNE.
Poperinghe (*suite*).	nexé à l'hospice de cette ville. Les rouets sont occupés par des vieillards; les métiers par des jeunes gens ou des pères de famille qui étaient dans le besoin, et qui ont fait leur apprentissage à l'atelier. Ce personnel change peu. Il serait désirable que l'outillage, qui est d'un système ancien, fût changé; des démarches sont faites à cet égard. Il est juste de faire remarquer que cet atelier n'a reçu pour tout secours qu'un à compte de 1,000 fr. sur les 2,000 fr. qui lui ont été allouées.								
Deerlyk.	Elle ne laisse rien à désirer. Tous les métiers sont en activité.—747 pièces de toile russias ont été fabriquées, qui ont donné en salaire une somme de 3,219 fr.; 750 coupons étoffes pour pantalons, salaire 3,000 fr., ensemble 3,219 fr. 124 élèves y ont fait leur apprentissage; 60 sont inscrits et attendent leur admission à l'atelier. Ces jeunes gens étaient pour la plupart sans occupation, la plus grande partie de l'année. Grâce à l'atelier, on pourra en former de bons tisserands, capables de se créer par la suite une honnête existence. Sans l'atelier, cette jeunesse, en grande partie, serait exposée à devenir à la charge de la société. L'atelier a eu pour autres résultats de faire disparaître les préventions qui existaient contre la navette volante; de perfectionner et de diversifier le travail; de raviver peu à peu le courage de la classe prolétaire, à tel point, que la mendicité et le vagabondage ont presque entièrement disparu (*a*).	Les bienfaits mentionnés dans la colonne 2.	8 métiers produisent les toiles dites russias; 8 les articles de Roubaix.	»	Pour compte de plusieurs fabricants et notamment pour MM. Vandenberghe et De Roubaix, fabricants à Courtrai; les toiles se tissent pour compte de la commission des prisons d'Anvers.	1,100	750	»	350
Desselghem.	L'atelier est dans une situation très satisfaisante, aucun métier n'y chôme.— Depuis son érection, la mendicité a diminué dans des propor-	Le perfectionnement du travail, la formation de tisserands habiles qui mettront nos fabricants à	Toiles de tous genres et spécialement les russias. — Les coutils et les articles de Rou-	L'atélier travaillant pour compte de fabricants, la commission ne se préoccupe pas du	MM. Catteaux, frères, à Courtrai et la commission de Saint-Bernard.	1,100	750	»	350

(*a*) *Note de l'administration communale.* — Depuis des siècles la fabrication des toiles a été la principale industrie de notre population; sa décadence, depuis 1841, a fait subir sur le salaire de ses ouvriers une diminution d'environ 100,000 francs par an, ce qui a plongé la commune dans la plus affreuse misère; l'érection de l'atelier, depuis 1840, a tant soit peu ranimé le courage de la classe ouvrière, mais si le Gouvernement

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admiss° d'ouvriers à l'atelier est-elle particuliérem' sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever le salaire?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
22 du sexe masculin, dont 18 de 13 à 18 ans; 2 de 25; et 2 de 35 à 40 ans.	85 travaillent p^r compte des fabricants désignés ci-contre.	» 65	Cette admission est vivement sollicitée par 60 personnes.	102	La majeure partie travaille à domicile, 5 ou 6 ont quitté la commune et travaillent en France.	Le salaire a augmenté en raison de l'accroissement de production que l'on obtient par les procédés perfectionnés du tissage. Cette augmentation peut être évaluée de 15 à 20 p. %.	*Voir* colonne 2.	Non.
14 tisserands de 12 à 16 ans, 4 épouleurs de 10 à 12 ans.	30 ouvriers ont fait leur apprentissage, avant la crise ils recevaient	L'apprenti gagne de 25 à 30 cent., l'ouvrier formé de 60 c. à 1 fr.	26 jeunes gens sollicitent actuellement l'entrée à l'atelier.	30	5 à 6 sont allés en France pour y exercer leur métier, les autres travaillent à domicile.	La commission évalue l'augmentation de salaire depuis l'érection de l'atelier de 12	*Voir* colonne 2.	Non.

venait à retirer les secours qu'il a si utilement accordés depuis deux ans à cette institution, les conséquences en seraient indubitablement la cessation du travail et le retour de la misère.

SIÉGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1851.	PART CONTRIBUTIVE		
							de l'État.	de la province	de la commune.
Desseighem (*Stiele*).	tions très grandes et le vagabondage a entièrement cessé. Les jeunes gens qui fréquentent l'atelier, et qui étaient, pour la plupart, désœuvrés et démoralisés, acquièrent le goût du travail et des idées d'ordre, de propreté et d'économie domestique. En outre, ces jeunes gens étant obligés de fréquenter l'école dominicale, y reçoivent les notions indispensables.	même de lutter contre la concurrence étrangère.	baix pour pantalons occupent également quelques métiers, à titre d'essai.	placement des produits.					
Aerzeele.	Sur 10 métiers, 6 sont en activité. — Le chômage de quatre métiers doit être attribué à la difficulté que l'on éprouve de se procurer du fil. Cet atelier a produit d'excellents résultats. 151 tisserands, qui tissaient autrefois à la navette à la main et qui avaient pour la plupart abandonné leurs métiers, ont été mis au courant de la nouvelle méthode de tisser. Ces ouvriers ont reçu des ustensiles perfectionnés, par les soins de la commission, et travaillent chez eux, les uns pour propre compte, les autres pour compte de fabricants ou de particuliers.	Les résultats mentionnés dans la colonne ci-contre.	La toile.	La commission ne se charge pas du placement des produits, et ne connaît pas les points de placement.	Pour compte de plusieurs fabricants.	975	777 34	»	194 33
Lendelede.	L'atelier est dans une situation très satisfaisante, et tous les métiers sont en activité.—Il a initié un grand nombre de tisserands aux procédés perfectionnés; il a en outre procuré à beaucoup de jeunes vagabonds le moyen d'apprendre un métier, qui les met à même de fournir à leurs besoins, tout en leur inculquant le goût du travail et en leur donnant des idées d'ordre et de prévoyance.	Il continuera à propager le goût du travail. Il est regardé par les orphelins, surtout, comme un asile. Il contribuera aussi au perfectionnement de l'industrie; l'atelier est destiné à faire les essais de nouveaux progrès qui pourront se réaliser; progrès qui iront ensuite se répandre parmi les populations ouvrières.	16 métiers produisent la toile, de tout genre, et 2 la batiste.	La commission travaille pour compte de fabricants et ne se préoccupe conséquemment pas du placement des produits,	Pour M. Buyse, fabricant à Courtray; Hoffmann de Lendelede, agent de M. Rey, à Bruxelles.	»	1,000 00	»	245 00

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
	les matière premières des fabricants désignés ci-contre; depuis la crise, quelques-uns sont privés de fil; la saison favorable permet de les occuper aux champs.				à 15 p. °/₀; cette augmentation est attribuée à l'emploi des ustensiles perfectionnés qui permettent de produire mieux et plus vite en moins de temps.			
6 tisserands de 15 à 20 ans.	»	Les apprentis gagnent de 30 à 55 c., les ouvriers formés de 80 c. à 1 fr.	Tous les anciens tisserands ayant, à peu d'exceptions près, fait leur apprentissage, il en résulte que les demandes d'admission ne sont plus aussi nombreuses.	151	Ils tissent à domicile, et pendant la bonne saison, quelques-uns s'occupent des travaux des champs.	Oui, les salaires ont augmenté d'un tiers.	»	«
18 tisserands dont 17 de 12 à 18 ans, et 1 de 25 ans; 6 épouilleurs de 12 à 14 ans.	98 tisserands travaillent à domicile pour compte de fabricants.	Depuis la crise, les fabricants ne font plus tisser que des grosses toiles; le salaire s'en ressent beaucoup : il n'est plus que de 30 c.; avant la crise il était de 60 à 70 c. Le tisserand formé gagne 70 c.	Elle est sollicitée avec ardeur.	90	5 sont allés exercer leur métier en France; les autres travaillent à domicile.	L'emploi des ustensiles perfectionnés a augmenté le salaire d'un tiers.	Quelques personnes ont développé leur fabrication pour propre compte, et adopté les procédés perfectionnés. Sous le rapport de moralisation et de bien-être, les résultats ont été également appréciables. La mendicité a disparu, les vols qui étaient nombreux deviennent très-rares; les charges de la commune ont diminué au point que le rôle d'abonnement qui avait dû être augmenté depuis quelques années, a subi une diminution de 2,500 fr., ce qui le réduit au taux normal.	Non.

SIÉGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1851.	PART CONTRIBUTIVE		
							de L'ETAT.	de la PROVINCE	de la COMMUNE
Sweveghem.	L'atelier se trouve dans une excellente situation et et il a été en activité sans interruption. — Il a doté le pays d'une industrie nouvelle qui tend à se développer chaque jour et qui se perfectionne; il a eu également pour résultat de diversifier le travail des jeunes filles trop exclusivement adonnées à la fabrication des dentelles; il est à remarquer que les jeunes brodeuses reçoivent l'instruction primaire pendant 2 heures de la journée; elles se rendent à cet effet à l'école primaire instituée pour les jeunes filles.	A mesure que cette industrie se développera et que les ouvrières se perfectionneront, les résultats seront plus appréciables.	La broderie suisse (genre St-Gall) et la broderie anglaise.	Plusieurs personnes qui s'intéressent au succès de l'atelier font des commandes; depuis quelques jours, des fabricants venus de Valenciennes ont acheté toutes les broderies qui étaient en magasin.	Pour compte de l'atelier.	»	1,800	»	»
Wueregheim.	*Il a rendu le goût du travail* à un grand nombre de jeunes gens désœuvrés et mendiants; il a eu pour effet de détruire les préventions qui existaient contre la navette volante et les autres procédés perfectionnés. Les anciens tisserands, après s'être initiés à ces procédés, ont vu augmenter leur salaire, et leur travail se perfectionner.—Les charges de la commune ont diminué dans les proportions suivantes : En 1847, elle payait, pour distribution de pain aux pauvres, une somme de. . fr. 16,643 70 En 1848. . . 6,334 60 En 1849. . . 6,191 09 En 1850. . . 5,333 83 Le nombre des personnes qui ont reçu des secours du bureau de bienfaisance s'élevait : En 1847 à . . . . 3,696 En 1848. . . . . 2,819 En 1849. . . . . 2,531 En 1850. . . . . 2,020 Ces résultats ont été obtenus, en grande partie, grâce à l'atelier.	On continuera à former les jeunes tisserands, et c'est au moyen de l'atelier que l'on tiendra les populations au courant des perfectionnements qu'on pourrait introduire dans la suite.	Les toiles de tous genres, les articles de Roubaix, et spécialement les étoffes pour pantalons.	L'atelier travaillant pour compte de fabricants, n'a pas à se préoccuper du placement des produits.	Pour MM. Rey de Bruxelles, Catteaux et Buysse-Van Iseisteyn, à Courtrai.	1,505	1,000	»	505
Ingoyghem.	Elle laisse peu à désirer; 5 métiers chômaient au moment de la visite, parce que la commission n'avait pu se procurer des chaines préparées. Grâce à l'atelier, on est	Les communes d'Ingoyghem, de Tieghem et de Vichte, comptent encore en ce moment un nombre considérable de tisse-	3 métiers produisent les articles de Roubaix en coton et laine et coton pur; 9 la toile.	L'atelier travaille exclusivement pour compte de fabricants, et ces derniers se chargent de la vente des tissus.	Pour la commission de Saint-Bernard et M. Catteaux-Gauquié de Courtrai.	1,040	350	»	450

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admiss° d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrem° sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
35 filles de 7 à 15 ans.	Aucune.	De 4 à 8 fr. par mois.	»	60	Depuis juin 1847, époque de la création de l'atelier, 8 sont décédées, 10 ont suivi leurs parents en France, 7 ont quitté l'atelier pour soigner le ménage.	Non, jusqu'ici il n'a pas assez d'importance.	*Voir* colonne 3.	Non.
3 tisserands de 28 à 38 ans, 19 de 12 à 20, et 6 épouleurs de 10 à 15.	Depuis que l'atelier a été érigé, 151 tisserands ont fait leur apprentissage et travaillent à domicile, quelques-uns pour propre compte; mais la plupart pour le compte des fabricants désignés dans la colonne 6.	En tissant de la toile, 50 à 60 c.; en confectionnant des articles à pantalons, 60 c. à 1 fr.	L'admission est vivement sollicitée par 45 jeunes gens.	151	15 ont quitté la commune et travaillent en France, les autres travaillent à domicile spécialement pour le compte des fabricants désignés ci-contre.	Avant l'érection de l'atelier, les procédés nouveaux étaient inconnus à Wareghem; et le tisserand habile, depuis la décadence de l'industrie linière, gagnait à peine 30 centimes; aujourd'hui il gagne plus du double, tout en faisant moins de fatigue et en produisant un tissu plus régulier.	L'extirpation du vagabondage et de la mendicité, le retour d'un grand nombre de familles au goût du travail, à des sentiments d'honneur et de probité éteints chez eux; la moralisation d'une foule de jeunes gens fatalement condamnés à la paresse; tels sont les résultats obtenus, sous le rapport de la moralisation et du bien-être général.	Une seule personne a entrepris, sur une petite échelle, la fabrication des toiles.
12, dont 8 tisserands de 12 à 16 ans, 1 de 27, et 3 épouleurs de 13 à 14 ans.	A Ingoyghem 7, à Tieghem 9, à Vichte aucun.	30 c. pour l'ouvrier qui travaille à l'atelier et 1 fr. à domicile.	Un grand nombre d'ouvriers sollicitent l'entrée de l'atelier.	Ingoyghem 7, Vichte 10, Tieghem 12.	Quelques-uns travaillent pour leur propre compte et d'autres pour celui de fabricants.	Le salaire a été augmenté de 10 à 15 p. °/₀.	*Voir* colonne 2.	Non.

SIÉGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1851.	PART CONTRIBUTIVE		
							de L'ÉTAT.	de la PROVINCE	de la COMMUNE.
Ingoyghem (*suite*).	parvenu à détruire en partie les préventions enracinées qui y existaient contre la navette volante et les autres innovations. Le moral de l'ouvrier se relève. — Il a également pour résultat de convertir en ouvriers honnêtes beaucoup de jeunes gens vagabonds ou mendiants. Quelques anciens tisserands, livrés à l'oisiveté faute de travail, ont commencé l'apprentissage d'un métier qui leur procurera une honnête existence.	rands qui travaillent d'après les anciens procédés et qui gagnent à peine 20 centimes par jour. L'atelier est destiné à initier ces ouvriers aux progrès réalisés et à leur procurer ainsi un salaire rémunérateur, tout en les moralisant.							
Courtrai (atelier modèle). M. Meyer et Beaucourt.	Une presse hydraulique, une tondeuse, une brosseuse, et 28 métiers qui produisent des tissus remarquables y sont en activité. Cet établissement renferme aussi une teinturerie et un atelier d'apprêt. Cet atelier a été décrété seulement le 5 juin 1850, de sorte que l'introduction dans le pays d'une industrie nouvelle est le seul résultat à signaler.	Les entrepreneurs comptent porter dans un bref délai le nombre de métiers à 100; si ce projet pouvait se réaliser, les bienfaits que l'atelier procure à la classe ouvrière, augmenteraient dans des proportions considérables; et ce développement serait une preuve de succès.	Les valentias, les schotchplaids, les châles écossais.	Les produits se placent avec une grande facilité dans l'intérieur du pays, même en France et en Saxe.	Pour celui des entrepreneurs.	»	»	»	»
Thielt.	La situation est bonne. — Il a eu pour résultat : 1° d'introduire à Thielt et dans les communes environnantes le tissage de la toile à la navette volante; 2° de procurer un enseignement professionnel à des jeunes gens, pauvres, abandonnés ou orphelins, qui, sans cet enseignement, seraient des vagabonds et des mendiants; 3° d'enseigner le tissage aux femmes; 4° d'introduire à Thielt le numérotage et le dévidage du fil à la main; 5° de procurer pendant une heure par jour, l'instruction primaire aux jeunes élèves de l'atelier.	*Voir* ci-contre.	Principalement la toile, le numérotage et le dévidage métrique du fil à la main, accessoirement les coutils et les tissus légers en laine pure et coton et laine.	La commission travaillant pour compte des fabricants ne se préoccupe pas de la vente.	Pour compte de fabricants qui font travailler à façon.	»	3,225	»	»

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admiss° d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrem' sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
30 de 18 à 50 ans.	Jusqu'ici aucun.	Les apprentis gagnent 50 c., les ouvriers formés 1 franc 50 c.	Oui, journellement il s'en présente qui sollicitent l'entrée à l'atelier.	20 à 25.	Ils travaillent dans l'atelier.	Non.	»	»
Des garçons de l'âge de 12 à 16 ans, des fileuses de 14 à 60 ans.	500	Il varie de 25 à 75 c. par jour.	On peut porter à 500 le nombre de demandes auxquelles il n'a pu être satisfait jusqu'ici.	930 tisserands, 66 tisseuses, 203 fileuses pour le numérotage et le dévidage métriq° du fil à la main.	De bons tisserands travaillant pour la plupart à domicile.	Oui, en ce sens que les procédés perfectionnés permettent de travailler plus vite. La crise dans la fabrication toilière existe toujours et le salaire est bas.	*Voir* la colonne 2.	»

SIÉGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1851.	PART CONTRIBUTIVE		
							de L'ÉTAT.	de la PROVINCE	de la COMMUNE.
Rumbeke.	Elle est satisfaisante. — Cet atelier avait été érigé notamment pour la fabrication de la batiste. Les résultats obtenus sous ce rapport ont été négatifs. Depuis, un grand nombre d'ouvriers y ont fait leur apprentissage pour la fabrication de la toile; il a contribué efficacement à introduire à Rumbeke et dans les environs, le système de tissage à la navette volante, ce qui a procuré aux tisserands le moyen de gagner honorablement leur vie et d'abandonner la voie de la paresse. Il a aussi contribué à relever des familles entières, qui depuis longtemps étaient à charge du bureau de bienfaisance. Il est appelé à rendre un grand bien à la classe ouvrière par l'adjonction, à l'établissement, d'une école où les élèves reçoivent sans frais l'instruction primaire.	Il est appelé à continuer les avantages mentionnés ci-contre.	Les toiles ordinaires et les toiles à carreaux.	La commission ne se charge pas de l'écoulement des tissus.	Pour compte de fabricts qui fournissent la matière première.	»	868 00	»	217
Roulers.	Elle est des plus satisfaisantes; tous les métiers sont occupés; l'ordre, la propreté et l'émulation y règnent. — Il a annuellement procuré l'enseignement professionnel à une centaine d'individus qui étaient vagabonds; il a relevé le moral d'un grand nombre de familles; il a contribué à diminuer les charges du bureau de bienfaisance et à diversifier le travail dans les campagnes. L'école primaire annexée à l'atelier produit les meilleurs résultats. On a formé dans l'atelier plusieurs contre-maîtres qui sont placés en cette qualité dans d'autres ateliers ou chez des fabricants particuliers.	Il continuera à procurer les avantages mentionnés ci-contre, à cette foule de jeunes gens qui sont ou orphelins ou abandonnés par leurs parents, et en faveur desquels il importe particulièrement que les ateliers revêtent un caractère de permanence.	Toile unie. Coutil. Toile à carreaux — damassée. — à serviettes. Colonnettes. Étoffes pour pantalons. Etoffes pour robes. Orléans, paramatas, châles tartans, etc.	L'atelier travaille pour compte de fabricants, et conséquemment la commission ne se préoccupe pas du placement des produits.	Pour compte de plusieurs fabricants.	»	4,447 75	»	»
Ingelmunster.	3 métiers chôment à cause de la pénurie du fil; d'ailleurs la situation est satisfaisante.—La commission s'est surtout attachée à perfectionner la fabrication de la toile, en initiant les tisserands aux procédés perfectionnés; sous le rapport de la morale, il a amené d'excellents résultats, en transformant en bons tisserands des mendiants et des vagabonds.	Désormais on ne se bornera plus à la fabrication de la toile, on tâchera de diversifier le travail en introduisant la fabrication de tissus divers; cette mesure devient indispensable, en présence des crises que l'industrie linière a à traverser.	La toile.	La commission de l'atelier n'effectue pas de vente.	Pour compte de M Parmentier, à Iseghem, et Rosschaert, à Meulebeke.	»	780 00	»	195

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
9 garçons de 12 à 16 ans.	Les ouvriers formés à l'atelier se procurent des chaînes préparées chez les différents fabricants qui font travailler à l'atelier.	De 60 à 75 c. par jour.	L'admission à l'atelier est vivement sollicitée. Lorsqu'une place devient vacante, 20 aspirants viennent la demander. L'atelier est loin d'être en rapport avec la population; il ne compte que 9 métiers. La population est d'environ 5,500 âmes.	81	Ils exercent leur métier à domicile, quelques uns pour propre compte, et d'autres pour celui de fabricants.	Oui, par l'introduction du tissage à la navette volante, il y a augmentation de 10 à 15 p. °/o.	2 fabriques sont établies depuis que l'atelier existe; leur production est la toile ordinaire.	»
64 tisserands de 12 à 16 ans, 32 épouleurs de 10 à 15 ans.	430	Les apprentis gagnent de 40 à 80 c.	Il y a toujours beaucoup de demandes.	430	Le plus grand nombre travaille à domicile pour compte de fabricants; quelques-uns sont allés exercer leur métier en France, dans le but d'obtenir un salaire plus élevé.	En initiant le tisserand aux procédés perfectionnés, il peut produire plus de travail, et conséquemment son salaire doit s'en ressentir.	*Voir* la colonne 2.	Depuis la création de l'atelier la ville de Roulers a vu développer considérablement son industrie.
7 du sexe masculin; ils sont de 12 à 18 ans.	8	De 30 à 50 c.	Oui, on envisage l'admission comme une faveur pour deux motifs: 1° Les ouvriers y trouvent le moyen d'apprendre un métier, ou de s'y perfectionner; 2° Plus que partout ailleurs, ils peuvent compter sur la continuité du travail.	107	Ils travaillent à domicile, soit pour leur propre compte soit pour celui d'un fabricant.	La commission estime que le salaire a augmenté de 15 p. °/o.	La date de son érection est trop récente, pour que les résultats obtenus soient très-appréciables.	L'industrie linière est générale, aucune fabrique particulière n'a été érigée.

SIÉGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1851.	PART CONTRIBUTIVE		
							de L'ÉTAT.	de la PROVINCE	de la COMMUNE.
Ruddervoorde.	L'atelier est dans une excellente situation, 32 métiers y sont en activité, un ordre parfait et une grande propreté règnent dans cet établissement. — Il a eu pour résultat : 1° de vulgariser les ustensiles perfectionnés du tissage contre lesquels les tisserands de Ruddervoorde avaient une prévention bien grande; 2° il a relevé le courage et le moral d'un grand nombre de jeunes gens qui étaient vagabonds; il leur a procuré les moyens d'apprendre un métier, qui non-seulement les moralise, mais qui contribue efficacement à soulager leurs parents pauvres ou infirmes. Les subsides que la commune payait au bureau de bienfaisance sont diminués de 400 fr., et l'administration communale espère opérer pour l'année courante une diminution de 1,000 fr.; les charges résultant du dépôt de mendicité ont également diminué; enfin l'atelier a eu pour effet de diversifier le travail dans cette contrée où la fabrication de la toile était seule connue.	Les bienfaits mentionnés ci-contre s'étendront à un plus grand nombre d'individus.	Des toiles de tous genres, des siamoises, des coutils, la toile à voiles pour moulins, des listados, des serviettes, des essuie-mains, des damas, du calicot, etc.	Les produits trouvent un placement facile à l'intérieur surtout. Les toiles $^4/_4$, vulgairement nommées Rollets, s'exportent en Hollande.	Pour le sieur Van Renoo, directeur entrepreneur de l'atelier, associé de M. Marlier, de Bruges.	»	1,880	»	»
Oostroosebeke.	Sur 8 métiers, 3 seulement sont occupés. La difficulté que l'on éprouve pour se procurer du fil en est la cause; l'atelier est d'ailleurs dans une situation satisfaisante, et là, comme ailleurs, il produit de bons résultats. Dans aucune commune les préventions contre le nouveau système de tissage n'étaient plus enracinées; aujourd'hui encore, les cultivateurs qui exercent la fabrication de la toile, pour propre compte, tiennent essentiellement à faire tisser à la navette à la main, ce qui se fait au grand préjudice du tisserand; ces préventions qui étaient générales n'existent plus qu'exceptionnellement depuis la création de l'atelier. D'un autre côté, grâce à cet établissement, on est parvenu à rappeler au devoir et au goût du travail, un grand nombre de personnes que les années calamiteuses avaient entièrement découragées et démoralisées. Les subsides accordés par la commune au bureau de bienfaisance ont	L'atelier continuera à enseigner les méthodes nouvelles qui pourraient surgir, procurera l'enseignement professionnel aux orphelins, et aura pour effet de détruire entièrement les préjugés encore existants.	La toile de tous genres. On apprend aux filles le système de numérotage et de dividage métrique dans une école de filage annexée à l'atelier.	La commission directrice ne se préoccupe pas de la vente des tissus.	Pour le compte de MM. Vermeire, à Wacken, Van Devogel, à Wareghem, et Rasschaert, à Meulebeke.	»	332	»	138

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admiss° d'ouvriers à l'atelier est-elle particuliérem' sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
82 ouvriers dont 18 épouilleurs de 10 à 50 ans, et 32 tisserands de 15 à 25 ans.	3	Les apprentis gagnent de 30 à 50 c., les ouvriers formés de 50 c. à fr. 1-25.	Il y a un nombre considérable de demandes qui augmente chaque jour.	16, ils tissent pour leur propre compte ou pour celui de l'entrepreneur.	*Voir* la colonne ci-contre.	Oui, il a fait connaître les procédés nouveaux d'après lesquels on fait un tiers de travail de plus, et le salaire a augmenté dans la même proportion. Pour donner une idée de l'importance du salaire, je dirai qu'un tisserand a gagné du 3 janvier au 10 juin 1851 fr. 143-50; ce salaire a suffi pour le faire vivre, lui, sa femme et 7 enfants. Un de ces enfants vient d'être admis à l'atelier; son petit salaire servira à améliorer encore la position de cette famille.	»	»
23 fileuses de 7 à 12 ans, 3 tisserands de 15 à 23.	150	De 30 à 60 c. par jour, les plus habiles de 1 fr. à fr. 1-15.	100 individus sollicitent l'entrée à l'atelier.	150	Ils travaillent à domicile.	Les tisserands qui se servent des méthodes perfectionnées gagnent de 10 à 15 p. °/₀ plus que ceux qui se servent de la navette à la main.	*Voir* colonne 2.	»

SIÉGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1851.	PART CONTRIBUTIVE		
							de l'ÉTAT.	de la PROVINCE	de la COMMUNE.
Oostroosebeke (*suite*).	diminué dans des proportions considérables. Ce subside était : En 1848, de fr. 13,605-26. En 1849, 9,895-33. En 1850, 6,000-00. L'autorité locale est convaincue que cette amélioration doit être en grande partie attribuée à l'existence de l'atelier.								
Wacken.	L'atelier est érigé dans un local provisoire qui laisse beaucoup à désirer; il ne peut contenir que 6 métiers; au moment de la visite, 3 seulement étaient en activité; le chômage des autres métiers doit être attribué à la pénurie du fil. Cet établissement a eu pour effet immédiat de retirer du vagabondage plusieurs jeunes gens désœuvrés et mendiants, et qui étaient en pleine voie de démoralisation; il a également fait connaître et apprécier le système perfectionné du tissage à beaucoup d'anciens tisserands qui ne pouvaient se procurer qu'un salaire tout à fait insuffisant en travaillant d'après les anciens procédés.	Les résultats mentionnés dans la colonne ci-contre s'étendront à un plus grand nombre d'individus.	Jusqu'ici on ne s'est occupé que de la fabrication de la toile.	La commission directrice ne se charge pas du placement des produits.	Pour compte de plusieurs fabricants et principalement pour celui de M. Rey, à Bruxelles, qui a pour agent M. Vermeire, à Wacken.	»	552	»	158
Thielt (ATELIER MODÈLE). M. Scheppers.	L'atelier est en pleine activité, et ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'ordre et de la propreté. — Il a implanté dans le pays la fabrication des tissus de laine que l'entrepreneur fait avec une perfection telle qu'il peut défier la concurrence étrangère; il a procuré l'enseignement professionnel à une centaine d'ouvriers qui trouvent constamment de l'ouvrage à l'atelier et un salaire très-convenable.	Si l'entrepreneur se décidait à donner de l'ouvrage à domicile, il en résulterait un grand avantage pour les tisserands de la ville de Thielt.	»	Les produits se placent dans l'intérieur du pays et sont d'une vente très-courante, à ce point que M. Scheppers a de la peine à suffire aux nombreuses commandes qu'il reçoit.	Pour le compte de M. Scheppers.	»	8,000	»	»
Wynghene.	Sur 12 métiers, 2 chôment; la situation est d'ailleurs très-satisfaisante. L'établissement a produit des résultats si favorables qu'il n'est presque plus dans la commune de gens désœuvrés;	Si les secours de l'État et de la commune continuent, les résultats obtenus non-seulement se maintiendront, mais s'étendront à un plus	Confection des fils à la main, numérotés et dévidés métriquement, toiles de tous genres en pur fil et fil et coton, pour matelas, stores, etc.	Les produits se vendent sur les marchés publics de Thielt, Roulers et Bruges.	Pour compte de plusieurs personnes qui se sont associées dans l'intérêt de la classe ouvrière, afin de lui procurer un	»	780	»	193

(a) Toutes les fileuses étaient pensionnaires du bureau de bienfaisance; depuis l'établissement de l'atelier, presque toutes ont renoncé à des secours publics; le 4 juillet 1851, lors d'une distribution de pains faite aux pauvres de la commune, ce n'était point le pain

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admiss[n] d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrem[t] sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
4 de 15 à 23 ans, et 2 épouilleurs de 10 à 12; outre ces ouvriers, 18 s'occupent du bobinage et de l'ourdiss[e] des chaines.	40 ouvriers ont achevé leur apprentissage et travaillent à domicile pour compte de M. Rey.	50 à 60 c.	On sollicite l'entrée à l'atelier avec ardeur.	40	*Voir* colonne 12.	Il est établi depuis trop peu de temps pour produire des résultats appréciables à cet égard.	*Voir* colonne 2.	»
Une centaine de 18 à 60 ans, une femme de 35 ans qui tisse avec une rare perfection.	Aucun.	1 fr., le tisserand diligent et habile peut gagner fr. 1-25.	30 sont inscrits et beaucoup d'autres se présentent.	20 ont quitté l'atelier et travaillent p[r] d'autres fabricants.	»	»	»	L'industrie exercée par M. Scheppers a été entreprise, depuis un an, par MM. Vandevyvere et C[e], Thielt.
Les fileuses (*a*) sont au nombre de 23, de 12 à 60 ans, les tisserands au nombre de 10, de 18 à 30 ans.	175 fileuses et 15 tisser[nds].	De 10 à 20 c. pour la fileuse, de 40 c. à 1 fr. pour le tisserand. En 1849 on a payé pour salaire aux ou-	Depuis la crise, les demandes d'admission ne se font plus avec le même empressem[t]; par la raison que les tisserands obtien-	80 tisserands et 220 fileuses.	Les tisserands s'adonnent pour la plupart exclusivement au tissage à domicile; les fileuses alternent leur petite industrie	Oui, de 10 à 15 p. °/°.	*Voir* colonne 2.	Un fabricant d'étoffes diverses en fil et coton s'est établi depuis peu à Wyngene; il occupe en ce moment à titre d'es-

qui manquait, mais l'indigent pour le recevoir; c'est là une preuve évidente des heureux résultats de l'atelier où l'ouvrier est moralisé par le travail.

SIÉGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1851.	PART CONTRIBUTIVE		
							de l'État.	de la Province	de la Commune.
Wyngheue (*suite*).	les jeunes filles et les femmes s'occupent dans une école annexée à l'atelier, du filage d'après les méthodes les plus perfectionnées; les anciens tisserands et les jeunes vagabonds apprennent à tisser à la navette volante et obtiennent ainsi un salaire rémunérateur. La mendicité et le vagabondage sont en quelque sorte extirpés, grâce à l'atelier; le subside accordé par la commune au bureau de bienfaisance a diminué dans les proportions suivantes : Il était en 1848, avant l'existence de l'atelier de fr. 17,284 35 En 1849. . . 15,982 95 En 1850. . . 14,477 71 En 1851. . . 11,809 06 *Distributions hebdomadaires* En 1848 de fr. 5,049 42 En 1849. . . 2,000 00 En 1850. . . 1,500 00 En 1851. . . 1,400 00	grand nombre d'individus.			travail continu; on y tisse aussi pour compte de fabricants.				
Swevezeele.	L'atelier est dans les meilleures conditions; primitivement 10 métiers seulement étaient en activité. La commission et l'autorité communale, convaincus du bien que ces établissements procurent à la classe ouvrière, ont transféré dans un local plus convenable, les métiers existants et ont fait l'achat de 10 nouveaux métiers qui sont tous en pleine activité. — Il a eu pour résultat immédiat, 1° de retirer du vagabondage un grand nombre de jeunes gens indisciplinés et démoralisés, auxquels il a procuré un enseignement professionnel; 2° il a initié aux procédés perfectionnés de tissage un grand nombre de tisserands. L'administration communale espère, dans un avenir prochain, voir diminuer les charges à payer aux bureaux de bienfaisance et au dépôt de mendicité.	La commission a l'intention de diversifier le travail à l'atelier; c'est là une excellente mesure qui aura pour effet d'atténuer les crises auxquelles l'industrie linière est sujette.	La toile d'emballage est confectionnée par les apprentis qui passent successivement à la confection de fabricats plus fins.	La commission ne connait pas les lieux de placemt.	Pour le compte de différents fabricants et principalement pour M. Rey de Bruxelles, qui a pour agent à Swevezeele M. Callens.	»	780	»	195
Lichtervelde.	Sur 14 métiers, 6 seulement sont en activité. Ce chômage partiel doit être attribué à la cessation du travail pour propre compte que pratiquait autrefois la com-	L'atelier est appelé à continuer les avantages mentionnés ci-contre.	On n'y fabrique que de la toile.	La commission ne se charge pas du placement des produits.	Pour un fabricant de Roulers qui s'est décidé à fournir quelques chaines préparées.	»	860	»	215

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever le salaire?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
		vriers 7,300 fr., en 1850, 7,000 fr., en 1851 jusqu'au 15 juill., 3,300 francs.	nent difficilement des chaines préparées.		avec les travaux des champs et les soins du ménage.			sai, trois métiers à l'atelier.
10 ouvriers de 14 à 20 ans, 4 épouleurs de 10 à 80.	75 centimes.	De 50 c. à 1 fr.	Le tisserand se procure plus difficilement des chaines préparées depuis le commencement de la crise, et plusieurs métiers chôment à domicile; il résulte de là que l'admission est moins vivement sollicitée.	75 c.	La plupart exercent leur métier à domicile, quelques-uns travaillent en France, d'autres s'occupent depuis quelques mois des travaux des champs.	Depuis la crise, les tisserands sont moins bien payés; toujours est-il vrai de dire que les ouvriers qui travaillent à la navette à la main gagnent un tiers de moins que ceux qui emploient des ustensiles perfectionnés.	*Voir* colonne 2.	Depuis l'érection de l'atelier, M. Rey a établi un dépôt de fil à Swevezeele.
6 tisserands de 15 à 22 ans, 5 épouleurs, dont 2 de 70 ans et 3 de 10 à 12 ans.	»	Les apprentis gaguent de 50 à 60 c., les ouvriers formés de 60 c. à 1 fr.	En été les demandes sont presque nulles, en hiver elles se produisent beaucoup.	100	La plupart exercent la fabrication de la toile pour propre compte surtout en hiver; pendant l'été ils	Le salaire a été augmenté d'un tiers depuis l'emploi des ustensiles perfectionnés.	Avant l'érection des ateliers, les familles privées de tout moyen d'existence, ne pouvaient se procu-	Non.

SIÉGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1851.	PART CONTRIBUTIVE		
							de L'ÉTAT.	de la PROVINCE	de la COMMUNE.
Lichtervelde (*suite*).	mission de l'atelier sur une assez large échelle. Cet atelier a, d'ailleurs, produit de bons résultats. Il a fait renaître le goût du travail et le courage chez un grand nombre d'anciens tisserands qui avaient abandonné leur métier; il a vulgarisé le système perfectionné du tissage, il a augmenté le salaire des tisserands; il a procuré l'instruction professionnelle à un grand nombre d'individus, et il a ainsi largement contribué à l'extirpation du vagabondage et de la mendicité. Il a eu pour autre résultat de diminuer l'impôt local.								
Bruges.	La situation est bonne, l'atelier contient 36 métiers qui sont régulièrement en activité. Cet établissement a amené d'excellents résultats: 1° en disciplinant et en moralisant un grand nombre de jeunes vagabonds qui étaient à la charge de leurs parents auxquels ils viennent maintenant en aide avec le salaire qu'ils obtiennent; 2° en fournissant à beaucoup d'anciens tisserands qui tissaient à la navette à la main et qui n'obtenaient qu'un très-faible salaire, l'occasion de se mettre au courant des progrès réalisés; 3° en initiant les jeunes gens au système des marches et en diversifiant les genres de fabrication. D'un autre côté, la commission de cet atelier fait les efforts les plus louables pour abolir le chômage du lundi et pour faire contracter aux ouvriers des idées d'ordre et de prévoyance. Un grand pas a été fait sous ce rapport (*a*).	C'est principalement le manque de bons ouvriers qui s'est opposé au développement de l'industrie à Bruges. L'atelier d'apprentissage est destiné à combler la lacune qui existe, et tout fait espérer que de nouveaux établissements industriels s'établiront dans un avenir peu éloigné.	Toiles de tous genres, coutils, articles de Roubaix en coton pur, et laine et coton, essuie-mains, serviettes et nappes, Galla-plaids, malfins, etc.	Le travail se faisant pour compte de fabricants, on ne connaît pas les points où se font les placements.	MM. Catteaux-Gaucquié, et De Brabander, fabricants à Courtrai, Tant-Verlinden, à Roulers, Couche, à Bruges, etc.	»	2,875	»	»

Beernem. — Cet atelier n'est pas encore organisé.

Nieuport. — L'atelier est d'une organisation toute récente. 25 métiers sont en activité, ce nombre sera porté à 50 avant la fin de l'année.

(*a*) Je crois devoir signaler ici une initiative prise par la commission de l'atelier de Bruges; une distribution de prix, consistant en objets d'habillement, a eu lieu dernièrement et a produit le meilleur effet sur les ouvriers. Des prix ont été accordés à ceux qui avaient donné le plus de preuves de sagesse, de diligence et de propreté.

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admiss[n] d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrem[t] sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
					s'occupent spécialement des travaux des champs; 4 ont quitté la commune pour aller tisser en France.		rer une habitation convenable, pour y placer un métier; aujourd'hui les propriétaires ayant en quelque sorte la persuasion de recevoir le prix du loyer, acceptent volontiers comme locataires, les ouvriers qui sortent des ateliers d'apprentissage.	
51 tisserands de 13 à 40 ans, et 15 époulleurs de 13 à 14 ans.		Les apprentis gagnent de 30 à 50 c., et l'ouvrier formé de 80 c. à fr. 1-25.	L'admission est vivement sollicitée.	66	Quelques-uns travaillent pour compte de fabricants, à domicile, d'autres sont employés dans les ateliers de MM. Dujardin, Kauwerz et C[e].	Le salaire a été augmenté d'un tiers depuis l'emploi des ustensiles perfectionnés.	Depuis la création d'ateliers d'apprentissage à Bruges, l'esprit industriel se réveille, les fabricants existants ont développé leurs opérations; une filature de lin, de 3,000 broches est en construction, et l'on parle d'autres établissements qui seraient sur le point de surgir.	Non.

II

Rapport de M. l'inspecteur des ateliers d'apprentissage et de perfectionnement de la Flandre orientale, sur la situation de ces établissements au mois de juin 1851, transmis par lettres de M. le Gouverneur de la Flandre orientale, en date du 16 juillet 1851.

Les ateliers-modèles d'apprentissage et de perfectionnement, établis dans cette province, peuvent être rangés en catégories d'après les genres d'industrie que l'on y exerce.

En première ligne se présentent les ateliers institués avec le concours de l'État pour introduire et propager dans la province la fabrication des toiles de lin d'après les procédés perfectionnés.

Il en existe six; à savoir : à Cruyshautem, à Sleydinge, à Capryk, à Baelegem, à Grammont et à Ninove. Ces communes font partie de cantons où le tissage des toiles de lin et d'étoupes a fait, de temps immémorial, une des plus fécondes ressources des habitants.

Nous suivrons dans les renseignements ci-dessous, en réponse aux questions posées dans la dépêche de M. le Ministre de l'Intérieur, du 17 mai dernier, 3e division, n° 5715, l'ordre des numéros de ces questions.

ATELIER DE CRUYSHAUTEM,

Mis en activité au mois d'avril 1848.

1° Quelle est la situation actuelle de l'atelier?

1° La situation de cet atelier est prospère. — Le travail est abondant, régulier et bien rémunéré. Il y a beaucoup d'émulation parmi les tisserands. L'utilité de l'institution est généralement appréciée.

Il s'y trouve 14 métiers sur lesquels viennent s'exercer les tisserands de Cruyshautem et de 23 autres communes des environs.

Organisé sur un pied très-modeste, cet atelier peut servir de modèle aux fabricants dont la fortune ne permet pas de travailler sur une plus grande échelle : un bout de grange, convenablement approprié; d'anciens métiers, achetés à très-bon compte et auxquels on a adapté des ustensiles perfectionnés, voilà tout.

2° Quels résultats a-t-il amenés?

Les résultats que présente cet atelier sont des plus satisfaisants.

Avant sa création et jusqu'en 1848, les tisserands de Cruyshautem et des environs, imbus de vieux préjugés, attachés à la vieille routine, ne voulaient pas entendre parler d'innovation.

Leur salaire était devenu insuffisant; encore ceux qui trouvaient du travail à ce prix formaient-ils l'exception; la misère allait croissant à mesure que leur industrie disparaissait.

L'atelier a été institué dans le but de remédier à cet état de choses, et ce but a été atteint, au delà même de toute prévision.

Il a été formé dans cet atelier un grand nombre d'excellents tisserands, qui, à leur tour, sont devenus de véritables propagateurs de perfectionnements qui ont été apportés au tissage des toiles. Plusieurs d'entre eux sont capables de servir de contre-maîtres.

Le contre-maître qui est chargé de diriger les apprentis est un ancien élève de l'atelier. Un autre contre-maître lui est adjoint pour monter les métiers des tisserands à domicile et pour surveiller ceux-ci.

Aujourd'hui ces tisserands produisent, dans un temps donné et dans de meilleures conditions, au moins un tiers de plus que ceux qui suivent l'ancienne méthode. Travaillant, du reste, consciencieusement et régulièrement, ils sont recherchés par les fabricants, tandis qu'ailleurs leurs semblables sont réduits à l'inaction; les matières premières, les *chaînes* et les *trames*, leur sont envoyées en abondance.

3° Quels résultats peut-on en attendre encore?

Quelque satisfaisants que soient les résultats déjà obtenus, ceux que l'on peut en attendre encore seront beaucoup plus importants. En effet, on estime qu'il y a, dans les communes qui sont admises à envoyer des ouvriers à l'atelier de Cruyshautem, plus de *cinq mille* tisserands qui ont besoin de se perfectionner. Il reste donc à persévérer dans la voie tracée et à décupler, en quelque sorte, les résultats obtenus.

4° Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?

Le tissage des toiles de lin et d'étoupes d'après les procédés et à l'aide d'ustensiles perfectionnés.

5° Ses produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? — Indiquer, s'il est possible, les points principaux où se font les placements.

Les produits de l'atelier se placent en partie à l'intérieur, et en partie, en Italie, en Suisse, en Allemagne (à Hambourg) et en Amérique.

6° Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?

Pour le compte de tous les fabricants qui en font la demande. Les tisserands travaillent à façon ou *à la pièce*. — On leur fournit les chaines et les trames qu'ils ont à convertir en tissus. — Quelques-uns travaillent pour leur propre compte, ou pour celui de cultivateurs.

Les opérations se font sous la direction d'une commission instituée par M. le Ministre de l'Intérieur.

7° Quelle est la part contributive de l'État, de la province et de la commune dans les dépenses, et quel est le chiffre de ces dépenses?

Le budget des dépenses de cet atelier, pour l'exercice 1851, s'élève à la somme de 1,750 francs, qui est fournie par l'État.

La province paye, de son côté, une somme de 800 francs environ, pour le traitement et les frais de déplacement d'un contre-maitre chargé de l'enseignement et de la surveillance des tisserands à domicile.

Les communes admises à placer des ouvriers dans cet atelier ne contribuent pas directement dans les dépenses. Elles interviennent indirectement, en accordant des secours extraordinaires aux familles pauvres, pendant le temps de leur apprentissage, et en facilitant les moyens de se procurer des locaux et des métiers ou ustensiles, après leur sortie de l'atelier.

8° Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'établissement, leur sexe et leur âge? Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur de l'atelier?

Le nombre des tisserands occupés à l'atelier est constamment de 14, nombre égal à celui des métiers qui s'y trouvent. Ils sont renouvelés au fur et à mesure qu'ils achèvent leur apprentissage. Tous sont du sexe masculin et de l'âge de 17 à 35 ans.

Deux cent treize tisserands travaillent à domicile, outre les bobineurs, ourdisseurs, époulleurs, etc. La plupart reçoivent les fils de l'atelier, qui, à son tour, les reçoit

des fabricants, nommément de M. Rey aîné, à Bruxelles.

9° Quel est le salaire moyen des ouvriers?

Le salaire des bons tisserands est d'un franc par jour, et celui des autres de 75 centimes ; il a été jusqu'à fr. 1-50 par jour.

10° L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?

Elle est sollicitée comme une grande faveur. Si l'atelier était composé d'un nombre triple de métiers, il ne pourrait pas encore suffire aux demandes. Le nombre de postulants inscrits est de 168, et s'il n'est pas plus grand, c'est qu'on désespère de pouvoir les admettre pendant le cours de l'année.

11° Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'établissement, depuis l'origine? Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?

Il est de deux cent treize tisserands, qui travaillent à domicile.

12° La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?

La création de l'atelier a fortement contribué à relever les salaires.

Un bon tisserand, travaillant *à la main* ou d'après l'ancienne méthode, a de la peine à gagner 40 à 50 centimes par jour (4 à 5 sous).

Le salaire des ouvriers formés à l'atelier est doublé, parce qu'ils font mieux et plus dans un temps donné.

13° L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être en général, etc.?

L'établissement de l'atelier a donné, dans ce canton, une impulsion nouvelle à l'industrie linière, qui, naguère encore, semblait fuir de ces malheureuses contrées. Ses effets sont très-sensibles sous le rapport du bien-être général; car les ouvriers, au lieu d'être à la charge des habitants aisés, raniment le commerce de détail et le travail des artisans, par la circulation de leurs salaires, qui s'élèvent annuellement à une somme considérable.

Sous le rapport de la moralisation, l'atelier a eu des effets qu'il importe de signaler.

La commission directrice y a admis des jeunes gens de 17 à 25 ans, qui, de leur vie, n'avaient eu, pour toute occupation, que la mendicité, le vagabondage et le ma-

raudage dans les bois et les champs, et qui, aujourd'hui, sont les soutiens de leurs familles par le produit de leur travail.

En outre, elle a admis à l'atelier les jeunes gens sortis de la maison pénitentiaire de St-Hubert et de l'école de réforme de Ruysselede. Rebutés de la société à leur retour dans la commune, comme cela arrive ordinairement à la campagne, il ne leur restait guère d'autre perspective que celle de la mendicité et de la prison, le délit ou le crime. L'atelier leur a procuré une existence honnête et indépendante; il est ainsi le plus puissant auxiliaire du comité de patronage des condamnés libérés du canton.

14° S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?

Plusieurs industriels ont visité cet atelier avec fruit et y ont engagé des ouvriers en qualité de contre-maîtres, nommément MM. Peeters, à Deynze, Beatre, à Renaix, Spitaels, à Grammont, Mouroit, bourgmestre, à Renaix, etc.

ATELIER DE SLEYDINGE,

Mis en activité au mois de juin 1848.

1° Quelle est la situation actuelle de l'atelier?

Elle est excellente. — Travail actif, varié et bien salarié. — Métiers et procédés de fabrication perfectionnés.

42 métiers sont aujourd'hui en activité. Ce nombre doit être sous peu porté à 60 ou 70.

L'atelier est établi dans un beau local, construit exprès par l'entrepreneur des travaux.

2° Quels résultats a-t-il amenés?

Il a amené des résultats remarquables. — Il a amélioré d'abord l'ancienne fabrication de la localité, qui était celle des toiles dites *blondines*. Cette fabrication, qui était une source de richesse pour le canton, avait été presque entièrement perdue, surtout à cause des fraudes et des mauvais procédés employés par les tisserands, pressés par la concurrence et la misère.

M. Dobbelaere-Hulin s'est appliqué à donner à sa fabrication un cachet de loyauté, et propre à relever l'ancienne réputation de ce genre de toile.

En outre, il introduit successivement dans ses ateliers la fabrication de tous les autres genres de toiles, ayant des chances de placement avantageux.

Il transforme ainsi l'ancienne industrie, procure des moyens d'existence à un grand nombre d'ouvriers et donne aux autres marchands de toiles du pays un exemple salutaire.

Tandis que ces derniers se plaignent de la stagnation des affaires, de l'encombrement de leurs magasins, de la décadence de l'industrie, M. Dobbelaere ne parvient pas toujours à fabriquer assez. C'est que la loyauté de sa fabrication commence à être reconnue, qu'il peut faire des assortiments parfaitement égaux, et produire tous les genres de toiles que réclament le goût ou les besoins des consommateurs. Les négociants qui ont recours aux marchés seulement ne se trouvent pas dans ces conditions essentielles. Là, on trouve rarement deux pièces de toile égales, quoique faites de la même matière première, et rien ne garantit la loyauté ou la bonté de la fabrication.

Lorsque, par exemple, les tisserands doivent débouillir et crémer eux-mêmes leurs fils, ils emploient souvent des agents chimiques dont ils ne connaissent point toutes les propriétés ou dont ils ne savent point neutraliser les effets. Il faut attribuer à cette circonstance les reproches que l'on ne fait que trop souvent à nos toiles de tomber en lambeaux après un certain temps, surtout lorsqu'elles sont exposées à l'ardeur du soleil, sous les tropiques, à la Havane, etc.

3° Quels résultats peut-on en attendre encore?

M. Dobbelaere réussissant complétement dans ses opérations, il est à prévoir qu'il les développera successivement; qu'il produira, par la somme de main-d'œuvre qui en résultera, encore plus d'aisance

parmi la classe ouvrière, et que son exemple sera suivi dans d'autres localités.

4° Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier ?

a) Le tissage, d'après les méthodes perfectionnées des toiles dites *blondines, russias, à blanchir, à teindre, à sacs, à étamines, à matelas, à bâches, à voiles* en toute qualité.

b) Le filage du lin et des étoupes à la main.

Le fil est divisé et numéroté métriquement; l'emploi en est combiné avec celui du fil à la mécanique. M. Dobbelaere est le seul, dans la province, qui soit parvenu à soutenir le filage à la main avec succès.

La plupart des fileuses qu'il emploie étaient réduites à la misère par suite du manque de travail, et d'un âge à ne plus pouvoir apprendre une autre branche d'industrie.

5° Ses produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? — Indiquer, s'il est possible, les points principaux où se font les placements.

Les produits se placent régulièrement à l'intérieur et en Hollande.

6° Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?

Pour celui de M. Dobbelaere-Hulin, à Gand.

7° Quelle est la part contributive de l'État, de la province et de la commune dans les dépenses, et quel est le chiffre de ces dépenses?

Part contributive :

a) De l'État	fr.	1,450
b) De la commune		500
c) De la province		»
Total	fr.	1,950

La commune fournit en outre le local pour l'atelier de filage, qui est établi dans l'hospice.

8° Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'établissement, leur sexe et leur âge? Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur de l'atelier?

37 ouvriers du sexe masculin, dont :

42 tisserands âgés de 18 à 45 ans;
15 vieillards et enfants pauvres, occupés au bobinage, tramage, etc.;
20 apprenties fileuses de 10 à 25 ans;
180 ouvriers et ouvrières travaillent à domicile, savoir :
6 tisserands,
14 bobineurs,
160 fileuses.

Total 257 ouvriers et ouvrières.

9° Quel est le salaire moyen des ouvriers?	Les tisserands gagnent de 1 franc à fr. 1-50. En moyenne fr. 1-09. Les fileuses de 20 à 50 centimes. En moyenne 25 centimes.
10° L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Oui.
11° Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'établissement depuis l'origine? Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	62 tisserands et 53 fileuses. Les tisserands qui ont quitté l'atelier de M. Dobbelaere travaillent pour d'autres fabricants. Les fileuses travaillent, à peu d'exceptions près, pour le compte de M. Dobbelaere. Elles ont propagé le numérotage des fils.
12° La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	Notablement; car avant l'établissement de l'atelier, les quelques tisserands qui trouvaient de l'occupation gagnaient à peine 50 centimes par jour, et les fileuses de 8 à 9 centimes. Le salaire est donc plus que doublé. Par suite de cette augmentation de gain dans les ateliers, les cultivateurs ont été également obligés de mieux rétribuer leurs domestiques à gages et autres.
13° L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être en général, etc.?	Il a efficacement contribué à extirper la mendicité, qui avait pris des proportions effrayantes; la somme de main-d'œuvre qu'il a produite a eu des effets très-appréciables pour les autres industriels et détaillants de la commune, tels que tailleurs, boulangers, boutiquiers, etc. Et conséquemment, la moralité des ouvriers et le bien-être général y ont notablement gagné. En 1846 et 1847, le nombre des indigents à secourir par le bureau de bienfaisance s'élevait de 2,200 à 2,230; il est descendu à 1,630, la plupart infirmes et enfants, hors d'état de travailler. On ne voit plus guère de mendiants dans la commune. M. Dobbelaere-Hulin a procuré aussi des moyens d'existence à des condamnés libérés.

14° S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?	M. Beatre-Meert, négociant en toiles à Renaix, vient d'ériger en cette ville un atelier à l'instar de celui de M. Dobbelaere-Hulin. D'autres industriels ont visité l'atelier et ont pu en imiter les procédés de fabrication. Des conventions ont été conclues avec M. Dobbelaere-Hulin, pour le terme de cinq ans; elles expirent le 20 mars 1853 et le 22 février 1854. Il est à prévoir qu'à cette époque l'établissement se maintiendra et marchera parfaitement sans secours ultérieurs de la part de l'État.

ATELIER DE CAPRYK,

Mis en activité au mois de juin 1848.

1° Quelle est la situation actuelle de l'atelier?	La situation de cet atelier, longtemps difficile, est devenue satisfaisante, et répond au but de son institution. Il compte 12 métiers qui fonctionnent régulièrement. La fabrication n'offre pas de bénéfice à la direction; cependant on n'éprouve d'autre perte que celle qui résulte nécessairement de l'apprentissage, ainsi que des ménagements qu'exige l'état de détresse de la classe ouvrière à qui, en général, tout autre travail manufacturier fait défaut.
2° Quels résultats a-t-il amenés?	L'institution de l'atelier a eu pour but de mettre un terme aux pratiques frauduleuses qui s'étaient introduites dans la préparation des fils et dans le tissage, et qui leur faisaient perdre leur ancienne renommée. Il fallait répandre aussi le tissage à la navette volante : produire plus et mieux en moins de temps, et procurer du travail à la classe ouvrière réduite à la misère. Ce triple but a été atteint : les produits ont figuré avec honneur à l'exposition des Flandres; le commerce les achète de nouveau avec confiance; les consommateurs

des environs les recherchent. L'atelier a été d'un grand secours aux indigents de la commune de Capryk; car, outre les ouvriers tisserands qu'il emploie directement, il a donné de l'occupation à un grand nombre de fileuses.

La commune était obligée depuis longtemps de sacrifier un subside annuel de 1,800 francs pour mettre son comité industriel à même de donner un salaire plus ou moins satisfaisant aux ouvriers qu'il occupait.

Depuis, l'atelier a fait rapprocher les salaires de la valeur réelle du travail produit, et les sacrifices de la commune ont diminué en proportion.

Cette année-ci, le comité industriel n'a pas demandé de subside.

3° Quels résultats peut-on en attendre encore?

Depuis quelque temps les opérations de l'atelier deviennent plus prospères, et la commission directrice a l'espoir qu'en persévérant dans ses efforts, elle conservera au pays une branche d'industrie qui était sur le point de se perdre, et rétablira au moins partiellement le travail à domicile qui convient si bien à la population campagnarde.

4° Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?

On fabrique spécialement des toiles de lin et d'étoupes, de fil filé à la main et préparé sans ingrédients chimiques.

Ces toiles sont connues dans le commerce, de temps immémorial, sous la désignation de *Caprykscbe zeillinnen* (toiles à voiles de Capryk).

5° Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation?— Indiquer, si c'est possible, les points principaux où se font les placements.

Les débouchés se trouvent facilement aux environs de Capryk et au marché de Gand, qui expédie ces toiles en Hollande.

6° Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?

Pour le compte du comité industriel, créé en 1833 dans le but d'arrêter ou de prévenir la mendicité, en fournissant du travail aux indigents.

Les travaux sont dirigés par une commission, qui dispose d'un fonds roulant d'environ 15,000 fr., fourni par le bureau de bienfaisance.

7° Quelle est la part contributive de l'État, de la province et de la commune dans les dépenses, et quel est le chiffre de ces dépenses?

Le budget des dépenses, pour 1851, s'élève à 1,260 francs.

L'État y contribue pour . . fr. 900
et la commune pour 360

8° Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'établissement, leur sexe et leur âge? Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur de l'atelier?

Le nombre des ouvriers occupés dans l'établissement est de :

22, tous du sexe masculin et de tous les âges, depuis 12 ans.

A domicile :

8 ouvriers tisserands et trameurs;
104 fileuses et séranceuses, de tout âge.

Total 134 ouvriers et ouvrières.

9° Quel est le salaire moyen des ouvriers?

Le salaire moyen des tisserands est de . . . . . fr. » 96
Pour les fileuses . . . . . » 24
Id. séranceuses . . . . . » 25
Id. bobineurs. . . . . » 27
Id. trameurs . . . . . » 18
Id. ourdisseurs 1 27
Id. préparateurs de fil . . . 1 27

10° L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?

L'admission à l'atelier est sollicitée par les jeunes gens de Capryk. Les autres communes du ressort, malgré plusieurs invitations, n'ont pas fait de démarches pour y placer des élèves. Le motif en paraît être l'éloignement et la difficulté qu'elles éprouvent à pourvoir à leur entretien.

11° Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'établissement depuis l'origine? Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?

Le nombre d'ouvriers formés depuis l'origine est comme suit :

Tisserands 55
Bobineurs. 8
Trameurs 10
Ourdisseur 1
Fileuses (ayant appris le filage d'après une nouvelle méthode, ainsi que le numérotage des fils) . . . 30
104

Quelques-uns des tisserands sortis de l'atelier gagnent leur vie en enseignant à domicile le tissage à la navette volante, aux ouvriers de Capryk et des communes avoisinantes. Les autres travaillent pour leur propre compte.

12° La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	Les salaires des tisserands et des fileuses étaient autrefois très-élevés dans cette localité. Le petit nombre de tisserands qui travaillent aujourd'hui pour les fabricants d'Eecloo et de Waerschoot ne gagnent que de 50 à 60 centimes, les fileuses de 10 à 12 centimes; l'agriculture aussi a réduit considérablement les gages et les salaires de ses ouvriers. L'atelier met, dans une certaine mesure, un frein à leur entier avilissement et par l'exemple et par le nombre des personnes auxquelles il procure de l'ouvrage.
13° L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être en général, etc.?	L'atelier a influé d'une manière très-sensible sur l'industrie locale. Tous les tisserands de Capryk travaillent actuellement à la navette volante; tous ont amélioré leur fabrication. Quant à ses effets sur la moralisation et le bien-être général des ouvriers, et, par suite, sur celui des détaillants qui sont très-nombreux en cette commune, ils sont appréciables et appréciés. Sous ce rapport, il serait désirable que les opérations de l'atelier pussent prendre un plus grand développement.
14° S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?	Il ne s'est pas formé de nouvel établissement particulier exploitant le même genre de fabrication. En résumé, cet atelier répond au but de son institution et a produit de bons résultats; mais jusqu'ici il n'est pas parvenu à offrir assez de bénéfices pour que l'industrie privée se charge de donner du développement à ses travaux. Capryk, qui comptait autrefois 220 tisserands travaillant pour leur compte, n'en a plus que 35, occupés d'une manière continue.

ATELIER DE BAELEGEM,

Mis en activité au mois de mai 1848.

1° Quelle est la situation actuelle de l'atelier?	La situation actuelle de l'atelier est passable. Cet établissement compte treize métiers pour les apprentis; deux contre-maîtres y sont attachés, l'un pour le service à l'intérieur, l'autre pour placer les métiers à domicile et y surveiller les ouvriers dans leurs opérations.
2° Quels résultats a-t-il amenés?	Les résultats sont très-satisfaisants, en ce sens que l'atelier a propagé dans la contrée les bonnes méthodes de travail et l'emploi de l'outillage perfectionné; que, par suite, l'industrie linière y a pris un nouvel essor, et qu'elle est redevenue une source où un grand nombre de familles puisent déjà des moyens d'existence.
3° Quels résultats peut-on en attendre encore?	La circonscription de l'atelier comprenant un grand nombre de communes, les faveurs de cette institution n'ont pu, jusqu'ici, atteindre qu'un petit nombre d'individus de chaque localité; l'atelier doit donc encore être maintenu pour venir au secours d'un nombre plus considérable de personnes, pour inspirer aux indigents le goût du travail et pour extirper la mendicité.
4° Quelles sont les fabrications dont on s'occupe à l'atelier?	Les toiles, principalement les toiles de lin d'une grande finesse.
5° Ses produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? — Indiquer, s'il est possible, les points principaux où se font les placements.	Ces toiles se vendent aux marchés d'Alost, de Gand et d'Audenarde, avec facilité relativement à d'autres.
6° Pour compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Pour le compte de la commission directrice et des tisserands eux-mêmes.

7° Quelle est la part contributive de l'État, de la province et de la commune dans les dépenses, et quel est le chiffre de ces dépenses?	Les dépenses pour le 1er semestre de cette année, s'élèvent à fr. 2,300 L'État y contribue pour . . . 1,700 La commune de Baelegem pour 400 Les autres communes qui envoient des ouvriers à l'atelier pour 200 Ces dépenses seront réduites, à l'avenir, à 1,400 francs, indépendamment d'une somme de 600 francs qui sera allouée pour distribution d'ustensiles aux tisserands sortant de l'atelier.
8° Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'établissement, leur sexe et leur âge? Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur de l'atelier?	A l'atelier on emploie constamment 12 tisserands et 2 épouleurs du sexe masculin et de l'âge de 15 à 50 ans. A domicile, les ouvriers travaillent pour leur propre compte. La commission directrice fournit des fils, à crédit, à ceux qui en font la demande.
9° Quel est le salaire moyen des ouvriers?	Un franc par jour. Le salaire varie de fr. 0-75 à fr. 1-75.
10° L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	L'admission est vivement sollicitée : le nombre de métiers est trop limité pour satisfaire aux demandes.
11° Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'établissement depuis l'origine? Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	Jusqu'à ce jour 225 ouvriers ont été admis à l'atelier; à peu d'exceptions près, ils s'adonnent au tissage des toiles dans leurs demeures.
12° La création de l'atelier a-t elle contribué à relever les salaires?	Les salaires se sont relevés à mesure que l'ouvrier est devenu plus habile et que ses produits ont été perfectionnés.
13° L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être en général, etc.?	Avant l'établissement de l'atelier, on avait renoncé à la fabrication des toiles dans cette contrée; les travaux des champs terminés, les ouvriers se retiraient misérablement dans leurs cabanes; d'autres s'adonnaient à la mendicité et au vagabondage; depuis la création de cette institution, l'industrie renait, le goût du travail revient, un certain bien-être se manifeste

	chez les ouvriers, et la mendicité a beaucoup diminué.
14° S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?	Aucune fabrique n'a été érigée dans ce genre.

ATELIER DE GRAMMONT,

Mis en activité au mois d'avril 1830.

1° Quelle est la situation actuelle de l'atelier?	Elle se ressent de la stagnation des affaires. Cependant l'ouvrage n'y manque pas; les 14 métiers qui y sont établis pour les apprentis fonctionnent assez régulièrement.
2° Quels résultats a-t-il amenés?	Les environs de Grammont sont très-arriérés en fait de fabrication toilière. Le tissage à la navette volante y est à peine connu. Aussi la position des tisserands y est-elle, en général, très-malheureuse. L'atelier érigé par les soins de M. P. Spitaels a pour but de propager, dans cette contrée, les procédés perfectionnés de tissage, et de procurer du travail à ceux qui les suivent. Ce but est, jusqu'à un certain point, atteint, puisqu'il y a déjà été formé un certain nombre de tisserands à la navette volante.
3° Quels résultats peut-on en attendre encore?	On peut espérer que le travail se développera et que le tissage d'après la méthode perfectionnée sera plus généralisé.
4° Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Le tissage des toiles de lin et d'étoupes. — Ces toiles sont de qualités très-communes.
5° Ses produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation?	Elles sont, en général, destinées pour l'exportation.

Indiquer, s'il est possible, les points principaux où se font les placements.	La vente en est, en ce moment, très-restreinte.
6° Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Pour le compte ou plutôt sous la direction et la responsabilité de M. P. Spitaels, à Grammont, qui fournit ses tissus à M. Rey aîné, à Bruxelles.
7° Quelle est la part contributive de l'État, de la province et de la commune dans les dépenses, et quel est le chiffre de ces dépenses?	L'État paye le traitement d'un contre-maître à raison de 700 francs l'an, et autorise l'emploi d'une somme de 2,000 francs pour confection et distribution de métiers et d'ustensiles perfectionnés. La province paye le traitement d'un contre-maître chargé du montage des métiers et de la surveillance du travail à domicile. La ville ne contribue pas dans les dépenses. M. Spitaels pourvoit à tous les autres frais (loyer des locaux, chauffage, éclairage, etc.).
8° Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'établissement, leur sexe et leur âge? Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur de l'atelier?	16 ouvriers à l'atelier et une trentaine à domicile, tous du sexe masculin et de l'âge de 15 à 40 ans.
9° Quel est le salaire moyen des ouvriers?	80 centimes. — Les apprentis moins, les ouvriers exercés plus.
10° L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle spécialement sollicité?	Oui.
11° Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'établissement depuis l'origine? Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	Une soixantaine, travaillant à domicile.
12° La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	Oui, car les tisserands qui ne travaillent pas à la navette volante ou ne trouvent pas d'occupation, ou ne gagnent qu'un salaire très-réduit (50 centimes par jour), tandis que ceux qui ont fait leur apprentissage chez M. Spitaels peuvent gagner jusqu'à 1 franc par jour.

13° L'établissement de l'atelier a-t-il influé, d'une manière visible, sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être en général, etc.?	L'atelier tend à faire reprendre du développement au tissage des toiles, aujourd'hui presque abandonné et autrefois la grande et presque la seule ressource de ces localités. Ses opérations ont été trop restreintes pour produire des effets sensibles.
14° S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?	Non.

ATELIER DE NINOVE,

Mis en activité au mois de janvier 1849.

1° Quelle est la situation actuelle de l'atelier?	Cet atelier n'a pas d'importance. Il s'y trouve huit métiers sur lesquels les tisserands de toile de Ninove et des environs viennent s'exercer au tissage à la navette volante. La situation en est satisfaisante; elle se ressent néanmoins de la stagnation actuelle des affaires.
2° Quels résultats a-t-il amenés?	Il a formé de bons tisserands et leur a procuré des moyens d'existence. Il provoque ainsi les autres tisserands à suivre le bon exemple.
3° Quels résultats peut-on en attendre encore?	Ces résultats deviendront plus importants à mesure que le tissage d'après les méthodes perfectionnées se propagera.
4° Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Le tissage des toiles d'après les méthodes perfectionnées.
5° Ses produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? — Indiquer, s'il est possible, les points principaux où se font les placements.	Ces toiles se vendent à Anvers, à Bruxelles, à Ninove et aux environs. — Aujourd'hui la vente est très-restreinte.
6° Pour compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Pour le compte de M. Luwaert, fabricant à Ninove.

7° Quelle est la part contributive de l'État, de la province et de la commune, et quel est le chiffre de ces dépenses?	Le Gouvernement a accordé à M. Luwaert huit métiers et une indemnité pour frais de premier établissement. Tous les frais sont à la charge de l'entrepreneur.
8° Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'établissement, leur sexe et leur âge? Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour compte de l'entrepreneur de l'atelier?	10, tous du sexe masculin, et de l'âge de 19 à 35 ans. 30 travaillent à domicile.
9° Quel est le salaire moyen des ouvriers?	70 centimes pour ceux qui travaillent dans l'atelier. 80 centimes pour ceux qui sont occupés à domicile.
10° L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Non.
11° Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'établissement depuis l'origine? Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	Vingt-trois. La plupart travaillent à domicile.
12° La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	Le salaire des ouvriers formés à l'atelier, quelque modique qu'il soit, est à peu près deux fois plus élevé que celui des autres tisserands. Mais cet établissement n'est pas assez important pour qu'il ait pu relever les salaires d'autres ouvriers.
13° L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être en général, etc.?	Il n'a pas, non plus, influé d'une manière visible sur l'industrie locale. — On apprécie cependant ses effets sous le rapport de la moralisation et du bien-être des ouvriers qui y sont employés.
14° S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?	Non.

ATELIER-MODÈLE D'ALOST, *pour la fabrication des linges ouvrés et damassés, coutils, tapis de table, étoffes damassées, en laine et en coton, batistes, etc.*

C'est le seul atelier-modèle de ce genre qui existe dans la province. Il a été érigé le 1er janvier 1849, à la suite d'une convention conclue entre M. le Ministre de l'Intérieur et le propriétaire, M. Th. Dommer, dans le but de propager dans l'arrondissement d'Alost la fabrication des étoffes que nous venons d'indiquer, et d'offrir aux industriels les plus grandes facilités pour faire des *essais* et pour s'entourer de tous les renseignements pratiques dont ils pouvaient avoir besoin pour entreprendre ladite fabrication.

M. Dommer s'est engagé à établir cet atelier à ses frais, à y placer au moins 40 métiers à la Jacquart et autres, à le diriger pour son compte privé, et à y admettre jusqu'à concurrence de 20 apprentis à la fois, que peuvent lui envoyer les industriels du pays, avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Intérieur ou du gouverneur de la province.

Il doit mettre à la disposition des apprentis les métiers et les ustensiles les plus perfectionnés pour chaque genre de tissu; leur enseigner la manière de monter les métiers et toutes les opérations du tissage à la Jacquart.

Il peut, au surplus, faire travailler pour son propre compte ceux de ces 20 métiers qui ne sont pas occupés par d'autres industriels.

1°. Quelle est la situation actuelle de l'atelier?	Elle est bonne. Malgré la stagnation générale qui pèse, en ce moment, sur presque toutes les branches de l'industrie manufacturière, il se maintient en activité. Il s'y trouve 46 métiers, dont : 31 à la Jacquart, 10 à rabat (système breveté), 5 ordinaires, de toutes dimensions et montés d'après les systèmes les plus nouveaux.
2° Quels résultats a-t-il amenés?	Les résultats déjà obtenus sont satisfaisants. Par les ouvriers qu'il a formés, par les indications utiles qu'il a données à quelques petits fabricants, dont l'intelligence n'avait besoin que d'être bien renseignée pour perfectionner leurs produits, il a contribué à améliorer la fabrication dans l'arrondissement, principalement en ce qui concerne les tissus à la Jacquart.
3° Quels résultats peut-on en attendre encore?	Les résultats satisfaisants obtenus jusqu'à présent peuvent être considérés comme le commencement de ceux qu'il est appelé à

produire ultérieurement. M. Dommer a établi un petit atelier dans la commune d'Erpe, dans le but de propager le tissage à la Jacquart au domicile des tisserands. — Cet enseignement pratique, donné sous les yeux d'un grand nombre d'ouvriers aujourd'hui sans moyens d'existence, doit avoir les résultats les plus favorables.

Le tissage des linges ouvrés et de table, surtout celui à la Jacquart, n'est pas, jusqu'à présent, convenablement exploité dans les Flandres : il serait à désirer que d'autres industriels suivissent l'exemple de M. Dommer et profitassent des facilités que son atelier leur présente à cette fin.

4° Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?

Le linge de table, les toiles ouvrées, les damas en lin, laine et coton, les tapis de table et de pied, etc.

M. Dommer fabrique aussi les batistes, et a construit, à cet effet, un atelier spécial.

5° Ses produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? — Indiquer, s'il est possible, les points principaux où se font les placements.

A l'intérieur. — M. Dommer a fait des exportations vers la Hollande et l'Espagne.

6° Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?

Pour celui de M. Dommer.

7° Quelle est la part contributive de l'État, de la province et de la commune dans les dépenses, et quel est le chiffre de ces dépenses?

La province ni la commune ne contribuent dans les dépenses.

L'État fournit un contre-maître chargé de l'enseignement à donner pour tous les industriels qui veulent le réclamer. Son salaire est de 1,500 francs par an; et, pour la détérioration qui résulte de l'emploi du matériel mis à la disposition des apprentis, l'État paye une somme annuelle de 1,000 francs, soit en tout 2,500 francs par an.

La convention avec M. Dommer, ayant été conclue pour cinq ans, expire à la fin de 1853.

8° Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'établissement, leur sexe et leur âge? Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur de l'atelier?

Dans l'atelier, il y a constamment trente ou quarante ouvriers de l'âge de douze à trente ans, tous du sexe masculin.

Le nombre des ouvriers travaillant à domicile varie de 50 à 150.

9° Quel est le salaire moyen des ouvriers?	Pour les jeunes ouvriers de 12 à 15 ans, il varie de 28 à 60 centimes. Pour les hommes faits, de fr. 0-90 à fr. 2-25.
10° L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Oui, mais à cause de la stagnation générale des affaires, qui se fait sentir depuis plusieurs mois, on ne peut en admettre qu'un nombre restreint.
11° Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'établissement, depuis l'origine? Que sont devenus ces ouvriers, depuis leur sortie?	118 ouvriers ont été admis dans l'établissement; 30 y travaillent encore actuellement; les autres se sont faits ouvriers libres ou sont entrés dans d'autres ateliers de la ville ou des environs.
12° La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	Le nombre des ouvriers admis dans l'atelier n'a pas été assez élevé pour avoir influé d'une manière marquante sur le prix des salaires; il y a cependant contribué dans une proportion relative.
13° L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être en général, etc.?	Il a eu de l'influence sur l'industrie locale, en ce sens qu'il a puissamment contribué à donner à la ville d'Alost une certaine renommée dans la fabrication des linges damassés, services de table, etc. Le jury de l'exposition industrielle des Flandres a décerné à M. Dommer la médaille d'or; des produits remarquables sont sortis de ses ateliers. Beaucoup d'industriels ont été admis à visiter les ateliers et à examiner les métiers et les tissus. Ceux de Haeltert et de Kerkxken, deux communes voisines d'Alost, y ont trouvé un stimulant utile.
14° S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?	Le succès obtenu par M. Dommer a en outre provoqué l'érection à Alost de trois fabriques nouvelles de produits similaires. M. Dommer ayant été nommé récemment commissaire d'arrondissement, l'atelier a passé en d'autres mains.

ATELIERS *pour la fabrication des fils dits* DE MULQUINERIE, *des batistes et linons.*

Il existe des ateliers de ce genre à Audenarde, à Syngem, à Maeter et à Moerbeke.

ATELIER D'AUDENARDE,

Érigé le 13 février 1851.

Quelle est la situation actuelle de l'atelier?

Elle est excellente. — Cet atelier, primitivement établi à Bevere, sous la direction du sieur Ch. Maes, a été transféré à Audenarde, lorsque celui-ci s'est vu obligé d'abandonner son entreprise. MM. Vanderstraeten-Dumont, conseiller communal, et H. Boelaert, fabricant, en cette ville, se sont associés à cette fin, et paraissent devoir donner à la fabrication de la batiste une impulsion prospère. A peine organisé, leur atelier de tissage compte déjà 21 métiers battants, qui occupent 36 ouvriers et ouvrières de l'âge de 14 à 40 ans. D'après la convention conclue avec MM. Vanderstraeten-Dumont et Boelaert, ce résultat ne devait être obtenu qu'au bout d'une année.

L'existence de cet atelier est trop récente pour qu'on puisse apprécier les autres effets qu'il est appelé à produire.

ATELIER DE SYNGEM,

Mis en activité au mois d'avril 1848.

1° Quelle est la situation actuelle de l'atelier?

La situation actuelle de l'atelier de cette commune est très-satisfaisante. Le salaire que les fileuses reçoivent en rémunération de leur travail est suffisant; ce qui les rend plus actives et plus zélées qu'autrefois. On y remarque aussi plus de propreté dans les vêtements; et c'est la première année, depuis son existence, que les fileuses restent à l'atelier en cette saison, au lieu de

chercher de l'ouvrage dans les champs. Le local, où l'atelier est établi et qui a été nouvellement construit à cet effet, est grand, spacieux, aéré et bien entretenu. C'est sous ce rapport le plus bel atelier de filage de la province.

2° Quels résultats a-t-il amenés?

Cet atelier a produit une amélioration sensible dans le bien-être physique et moral de la classe indigente ; car, au lieu de se livrer au maraudage et à la mendicité, les fileuses ont repris le goût du travail. Le salaire payé par le fabricant s'élève annuellement à une somme très-considérable et tend ainsi à alléger les charges du bureau de bienfaisance.

3° Quels résultats peut-on en attendre encore?

Si l'atelier peut être maintenu dans son état actuel, il est évident que les résultats seront de plus en plus avantageux aux fileuses qui gagneront encore en aptitude et par conséquent en salaire : d'ailleurs, la classe nombreuse des pauvres continuera à y trouver des moyens d'existence dont elle serait privée si l'atelier n'existait pas.

4° Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?

On s'occupe, dans l'atelier, à faire des fils de batiste et de mulquinerie.

5° Ses produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? — Indiquer, s'il est possible, les points principaux où se font les placements.

Ces fils trouvent un débouché très-facile pour l'exportation, et sont expédiés à Cambrai (France) pour servir à la fabrication des batistes : une partie de ces fils est aussi employée par le même industriel aux environs de Courtrai, où il occupe quelques tisserands, et le fil qui ne lui convient pas est expédié en Angleterre.

6° Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?

Le travail se fait pour le compte d'un fabricant de batiste à Cambrai.

7° Quelle est la part contributive de l'État, de la province et de la commune dans les dépenses, et quel est le chiffre de ces dépenses?

La part contributive de l'État s'élève, pour l'année courante, à 725 francs ; la province ne contribue pas dans les dépenses, et la commune fournit le local ; ses ressources épuisées ne lui permettent pas d'y intervenir pécuniairement.

8° Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'établissement, leur sexe et leur âge? Combien d'ouvriers travaillent à

Il y a maintenant dans l'atelier 114 fileuses de l'âge de 8 à 22 ans : en outre, l'entrepreneur occupe, à domicile, 92 fileuses.

domicile pour le compte de l'entrepreneur de l'atelier?	
9° Quel est le salaire moyen des ouvriers?	Le salaire moyen s'élève à 30 centimes par jour. Il y a des fileuses qui ne gagnent que 15 centimes, mais les meilleures gagnent jusqu'à 60 centimes.
10° L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	L'admission à l'atelier est sollicitée par toutes les filles pauvres en état de filer.
11° Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'établissement depuis l'origine? Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	Le nombre total des fileuses, qui ont été admises à l'atelier depuis son origine jusqu'à ce jour, s'élève, d'après le registre d'inscription, à 234. Parmi ce nombre il y en a plusieurs qui se trouvent encore à l'atelier pour se perfectionner dans le filage; d'autres travaillent à domicile pour le même fabricant; quelques-unes sont allées s'engager comme servantes.
12° La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	La création de l'atelier a contribué à relever le salaire qui était nul auparavant, puisque les fileuses ne trouvaient pas d'occupation.
13° L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être en général?	L'établissement de l'atelier a influé d'une manière sensible sur la moralisation et le bien-être de la classe indigente, et surtout des jeunes filles qui fréquentent cette institution; car elles ont renoncé à l'oisiveté et aux vices qui en sont la suite. L'administration ne néglige rien pour propager, avec le goût du travail, des principes d'ordre et d'économie. Le bienfait de leur travail se fait sentir aussi parmi les autres habitants de la commune.
14° S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?	Il ne s'est pas formé dans cette commune, ni dans celles voisines, des fabriques exploitant le même genre d'industrie.

ATELIER DE MAETER,

Mis en activité au mois de février 1849.

1° Quelle est la situation actuelle de l'atelier?	Si la situation de l'atelier de Syngem est très-satisfaisante, celle de l'atelier de Maeter, qui s'occupe de la même branche de travail, qui jouit des mêmes avantages, laisse à désirer. Cette espèce d'anomalie tient à des rivalités, dans le détail desquelles il semble inopportun, ici, de descendre. L'atelier, qui autrefois était établi dans des bâtiments spacieux, se trouve aujourd'hui dans un local trop exigu et nullement approprié à sa destination; il ne compte qu'un nombre restreint de fileuses et ne prend pas d'extension. La commune a demandé l'autorisation de construire un bâtiment pouvant servir en même temps d'école primaire et d'atelier de travail.
2° Quels résultats a-t-il amenés?	Il occupe encore 54 ouvrières qui, avant leur entrée à l'atelier, étaient livrées à la mendicité. On est parvenu à y faire confectionner des fils d'une qualité supérieure et partant très-recherchés.
3° Quels résultats peut-on en attendre encore?	Le nombre des ouvrières pourrait s'élever à 200, et on parviendrait ainsi à extirper la mendicité qui n'a pris que trop de développements dans cette malheureuse localité. — On obtiendrait encore ce résultat que les dépenses qui sont à la charge de l'État diminueraient à mesure que l'importance des opérations augmenterait. Si elle disposait d'un bon local, la commission directrice ferait même marcher l'atelier sans subside.
4° Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les fils de mulquinerie, surtout pour chaine.
5° Ses produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? — Indiquer, s'il est possible, les points principaux où se font les placements.	Les fils sont convertis en tissus dans l'atelier de MM. Vanderstraeten et Boelaert, à Audenarde.

6° Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Pour le compte de MM. Vanderstraeten et Boelaert, prénommés.
7° Quelle est la part contributive de l'État, de la province et de la commune dans les dépenses, et quel est le chiffre de ces dépenses?	Le budget des dépenses pour l'exercice 1851, s'élève à . . fr. 1,273 La part contributive de l'État est de . . . . . 1,273 Idem de la commune . . . 300 (pour loyer des locaux, dépense imprévue au budget).
8° Quel est le nombre d'ouvriers occupés dans l'établissement, leur sexe et leur âge? Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur de l'atelier?	Dans l'établissement 70 filles de 10 à 22 ans; à domicile 12.
9° Quel est le salaire moyen des ouvrières?	25 centimes en moyenne. — Les bonnes fileuses gagnent 40 centimes.
10° L'admission d'ouvrières à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Non.
10° Quel est le nombre d'ouvrières formées dans l'établissement depuis son origine? Que sont devenues ces ouvrières depuis leur sortie?	Le nombre des ouvrières formées à l'atelier est de 110.
12° La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'atelier a contribué à relever les salaires. Il est d'ailleurs à noter qu'avant la création de l'atelier, le travail faisait complétement défaut à la plupart des ouvrières.
13° L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être en général, etc.?	L'atelier a évidemment contribué à la moralisation et au bien-être de la classe ouvrière, mais on ne pourra en apprécier tous les avantages qu'après quelques années d'existence.
14° S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?	Non.

ATELIER DE MOERBEKE,

Mis en activité au mois de septembre 1848.

1° Quelle est la situation actuelle de l'atelier?	Dans l'atelier de Moerbeke on s'adonne à la fois au filage et au tissage de la batiste et des linons. La section pour le filage laisse à désirer sous le rapport de la rémunération du travail et, par suite, du nombre très-restreint des ouvrières qui y sont employées. L'atelier de tissage est en voie de progrès quant au travail des ouvriers; ce travail ne laisse rien à désirer sous le rapport du soin, de la régularité, de la beauté. Cependant il ne prend pas d'extension. Les ouvriers ne sont pas assez actifs; ils ne produisent pas, à beaucoup près, autant que ceux de l'atelier d'Audenarde ; les frais de façon élèvent dès lors trop haut le prix de revient des produits pour que ceux-ci puissent soutenir avec avantage la concurrence étrangère. Du reste, les ateliers sont établis dans des locaux bâtis spécialement. La commission directrice est très-zélée.
2° Quels résultats a-t-il amenés?	L'atelier a eu de bons résultats pour la commune : la diminution de la mendicité, un soutien pour plusieurs familles pendant l'hiver; une nouvelle facilité pour l'organisation meilleure et plus juste des distributions de secours du bureau de bienfaisance.
3° Quels résultats peut-on en attendre encore?	La commission directrice craint que l'industrie de la batiste ne soit pas viable dans cette localité ou, du moins, que les résultats que l'on peut en attendre encore ne compenseront pas les sacrifices que l'on devra s'imposer pour le maintien des ateliers.
4° Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Le filage et le tissage des batistes et linons.
5° Ses produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation?	Le fil est converti en tissu à l'atelier même.

— Indiquer, s'il est possible, les points principaux où se font les placements.	La commission directrice ne parvient pas à vendre convenablement ses tissus, quoique d'une confection irréprochable. La concurrence, l'élévation des prix, certains préjugés, mais surtout l'imperfection du blanc et de l'apprêt en sont la cause.
6° Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Pour le compte de la commission. Malgré ses démarches, elle n'a pu, jusqu'ici, trouver un industriel qui ait consenti à se charger de ses opérations.
7° Quelle est la part contributive de l'État, de la province et de la commune dans les dépenses, et quel est le chiffre de ces dépenses?	Le budget des dépenses s'élève, pour 1851, à 1,780 francs. L'État y contribue pour . . fr. 1,200 La commune pour. 580
8° Quel est le nombre d'ouvriers occupés dans l'établissement, leur sexe et leur âge? Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur de l'atelier?	L'atelier compte 18 fileuses de l'âge de 8 à 18 ans; 8 tisserands de 11 à 14 ans et 2 de plus de 25 ans. Il n'en est pas qui travaillent à domicile.
9° Quel est le salaire moyen des ouvriers?	Le salaire des fileuses est de 18 à 30 centimes; celui des tisserands de 70 centimes à fr. 1-10 par jour.
10° L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	L'admission à l'atelier des fileuses n'est pas sollicitée; il faut au contraire l'influence des membres de la commission pour y maintenir celles qui s'y trouvent. Le contraire arrive à l'atelier de tissage où le travail est mieux rétribué; malheureusement le manque de fil de chaine d'une part et la difficulté de la vente des batistes, d'autre part, obligent la commission à restreindre les admissions.
11° Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'établissement depuis l'origine? Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	51 fileuses et 11 tisserands. — La plus grande partie des fileuses a délaissé cette industrie; 9 ont appris la fabrication de la dentelle; 6 sont devenues servantes, 3 ont été renvoyées pour mauvaise conduite et inaptitude; les autres travaillent à la journée. Tous les tisserands sont restés, à l'exception d'un seul, renvoyé pour mauvaise conduite et inaptitude.

12° La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	Le salaire est resté au même taux. La population ouvrière de Moerbeke est composée en grande partie de terrassiers, qui vont chercher, pendant la bonne saison, de l'ouvrage dans toutes les parties du pays, ainsi qu'en Hollande. Elle refuse tout travail qui n'offre pas un salaire de 90 centimes par jour, au *minimum*.
13° L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être en général, etc.?	L'atelier n'a pas eu d'influence sur l'industrie locale; mais son effet a été salutaire sous le rapport de la moralisation.
14° S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?	Non.
	La non-réussite de l'*atelier de filage* doit être attribuée à la mauvaise qualité et au prix trop élevé du lin employé jusqu'ici par la commission; à la préparation de ce lin, qui occasionnait trop de déchet et enfin au peu d'activité des fileuses et des tisserands. Des mesures sont prises pour remédier à ces inconvénients, dont la commission n'avait pas reconnu l'existence. La mévente des tissus provient, en majeure partie, des défauts de leur blanc et de leur apprêt.

ATELIERS *pour la fabrication de tissus de coton pur, de laine pure, et d'étoffes diverses de coton mélangées de laine et de lin.*

Il existe dans la province onze ateliers de ce genre, savoir :

A Sleydinge, à Lede, à Eecloo, à Aeltre, à Schoorisse, à Renaix, à Oordegem, à Grammont, à Waesmunster, à Wichelen et à Leupegem.

ATELIER DE SLEYDINGE,

Mis en activité au mois de mai 1848.

1° Quelle est la situation actuelle de l'atelier?	Cet atelier, annexé à la fabrique de M. Ceuterick-Van Huffel, a toujours été dans une situation prospère. Depuis quelque temps, il souffre de la stagnation générale des affaires. Il compte 41 métiers à tisser des étoffes nouvelles pour le pays; les ouvriers sont habiles et gagnent une bonne journée. Il est à prévoir que dans un an ou deux, il pourra subsister parfaitement sans aucun secours de la part de l'État.
2° Quels résultats a-t-il amenés?	Comme l'atelier de M. Dobbelaere-Hulin, il a amené des résultats remarquables, en ce qu'il a implanté dans la commune des branches de travail qui y étaient inconnues et a procuré des moyens d'existence à un grand nombre de ménages. Avant l'établissement des ateliers de M. Ceuterick et de M. Dobbelaere, en 1846 et 1847, le sort de la classe ouvrière était des plus malheureux par suite du manque de travail. Depuis lors tous les ouvriers valides ont été occupés.
3° Quels résultats peut-on en attendre encore?	Que le travail de l'atelier se développera, sera imité dans d'autres localités, et deviendra ainsi une plus grande ressource pour le pays.
4° Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Le tissage des broderies au plumetis, tant en basin indéplissable qu'en mousseline claire. C'est une industrie nouvelle pour le pays et qui exige des manutentions nom-

	breuses et intéressantes. Elle s'exerce spécialement, hors du pays, à Saint-Quentin, à Tarrare et à Saint-Gall.
5° Ses produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? — Indiquer, s'il est possible, les points principaux où se font les placements.	A l'intérieur. — M. Ceuterick a déjà fait quelques expéditions vers la Hollande.
6° Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Pour celui de M. Ceuterick-Van Huffel, fabricant à Gand.
7° Quelle est la part contributive de l'État, de la province et de la commune dans les dépenses, et quel est le chiffre de ces dépenses?	L'État paye le traitement du contremaître. Il n'a pas d'autres dépenses à sa charge.
8° Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'établissement, leur sexe et leur âge? Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur de l'atelier?	Dans l'établissement 39 ouvriers du sexe masculin et 2 du sexe féminin, de l'âge de 15 à 42 ans. En outre, l'industrie de M. Ceuterick occupe un grand nombre d'ouvrières à domicile, pour le festonnage et l'achèvement des tissus. Il serait difficile d'en déterminer le nombre, attendu qu'elles sont répandues sur plusieurs points de la province et qu'elles ne travaillent pas directement sous la direction du fabricant. M. Ceuterick a fait un arrangement avec un négociant à Gand, qui finit et place ses produits. Il occupe 300 à 400 ouvrières.
9° Quel est le salaire moyen des ouvriers?	Les tisserands gagnent de 1 à 2 francs par jour; en moyenne fr. 1-25. Les festonneuses gagnent 25 à 30 centimes.
10° L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Oui.
11° Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'établissement depuis l'origine? Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	31 ouvriers ont fréquenté l'atelier de M. Ceuterick. — Ceux qui ne travaillent plus pour lui sont occupés par d'autres.
12° La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	Oui, conjointement avec l'atelier de M. Dobbelaere.
13° L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie	Même réponse qu'au n° 12.

locale? A-t-il eu des effets appréciables, sous le rapport de la moralisation, du bien-être en général, etc.?

14° S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?

Un fabricant du voisinage a essayé d'imiter cette fabrication.

Un autre établissement de ce genre vient d'être érigé à Bruges.

Le directeur de ce nouvel établissement ne s'est pas borné à visiter les ateliers de Lede et de Sleydinge; il a, en outre, engagé le contre-maître de ce dernier.

ATELIER DE LEDE,

Mis en activité au mois d'avril 1848.

1° Quelle est la situation actuelle de l'atelier?

La situation de l'atelier de Lede est bonne; l'industrie que l'on y exerce est nouvelle et prospère, et l'établissement a acquis, en peu de temps, une importance réelle. A l'atelier érigé en premier lieu sous les auspices du Gouvernement et qui comprenait 28 métiers, l'entrepreneur des travaux, M. Derche, fabricant, à St-Josse-ten-Noode, a ajouté d'autres ateliers, où l'on compte 52 métiers à tisser.

Ce fabricant a aussi le projet de transférer en cette localité l'atelier de blanchiment et d'apprêt qu'il possède à St-Josse-ten-Noode, afin de réunir, dans ce même endroit, toutes les manutentions relatives à sa fabrication, et de localiser ainsi complétement son industrie, qui est une des plus belles dont le Gouvernement ait pu favoriser l'introduction dans le pays.

2° Quels résultats a-t-il amenés?

L'atelier a amené une amélioration notable dans la situation de la commune. Autrefois, de nombreux ouvriers y étaient, depuis la décadence de l'industrie linière, sans travail, se livraient à la mendicité et étaient à la charge des habitants aisés; les ressources du bureau de bienfaisance étant insuffisantes pour pourvoir à leurs besoins, les indigents avaient bien des maux à en-

durer. L'atelier étant venu leur apporter des moyens d'existence, ils se sont successivement relevés de leur misérable position; ils ont repris courage; ceux qui ne travaillent pas pour le compte de M. Derche vont chercher de l'ouvrage ailleurs, et l'on ne rencontre plus guère de gens inoccupés dans la commune.

5° Quels résultats peut-on en attendre encore?

Cet établissement promet de se développer rapidement. Le fabricant qui le dirige est actif et industrieux; son industrie est susceptible de beaucoup d'extension.

A Saint-Quentin, à Tarrare, à Saint-Gall et aux environs, des milliers de bras sont occupés à cette industrie. La Belgique consomme une quantité notable de leurs produits, et déjà des essais tentés par MM. Derche et Ceuterick prouvent qu'ils pourraient entrer avec leurs produits en concurrence sur les marchés étrangers.

Il est donc à prévoir que la prospérité des ateliers de ces deux industriels provoquera la création d'autres fabriques de ce genre, et qu'ainsi cette industrie deviendra une source de richesse pour le pays.

4° Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?

Les basins indéplissables et brodés au plumetis, les mousselines et articles dits *de Saint-Quentin et de Tarrare*.

5° Ses produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? — Indiquer, s'il est possible, les points principaux où se font les placements.

Les produits s'écoulent facilement à l'intérieur. Il s'en exporte aussi une partie en Hollande et en Allemagne.

6° Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?

Pour le compte de M. Vincent Derche, fabricant à Saint-Josse-ten-Noode.

7° Quelle est la part contributive de l'État, de la province et de la commune dans les dépenses, et quel est le chiffre de ces dépenses?

Les dépenses s'élèvent à fr. 1,818 55

L'État y contribue pour fr. 1,555 97

Le bureau de bienfaisance pour . . . . . 150 00 (outre une maison d'habitation).

Ressources diverses 112 58

8° Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'établissement, leur sexe et leur âge? Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur de l'atelier ?

L'atelier renferme :

78 métiers occupés par des tisserands de 16 ans et au-dessus ;
26 enfants, trameurs, découpeurs, cylindreurs, etc., au-dessous de 16 ans ;
1 maître-ouvrier ;
1 menuisier ;
5 femmes, dont une maîtresse-ouvrière.

Total 111.

A Lede, M. Derche occupe à domicile :
12 tisserands,
8 trameurs,
8 découpeuses.

Il distribue, en outre, du travail à un nombre considérable de festonneuses habitant d'autres localités de la province.

9° Quel est le salaire moyen des ouvriers ?

Le salaire moyen des tisserands est de 64 centimes. (Le salaire varie de 20 centimes à fr. 1-15.)
Id. des femmes de 40 centimes.
Id. des enfants de 15 à 20 centimes.

10° L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?

Elle l'est moins que dans le principe.

11° Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'établissement depuis l'origine? Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?

Le nombre total d'ouvriers et ouvrières admis à l'atelier, depuis son origine, est de 260, savoir : femmes travaillant comme festonneuses, brodeuses, cylindreuses, découpeuses, 132; tisserands, 128; ensemble 260.

Les 127 femmes qui ont quitté l'atelier par suite de la modicité des salaires s'occupent, pour la plus grande partie, de la fabrication de la dentelle ; d'autres travaillent soit comme domestiques, soit comme journalières chez les particuliers.

Les tisserands qui ont quitté l'atelier travaillent pour d'autres fabricants ou servent comme domestiques.

12° La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?

Oui, elle a notamment contribué à relever le salaire des ouvriers agricoles.

13° L'établissement de l'atelier a-t-il influé, d'une manière visible, sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être en général, etc.?	L'industrie locale était le filage et le tissage des toiles. L'industrie exercée par M. Derche tend à se substituer à celle-là. L'atelier procure aussi de l'ouvrage à quelques artisans de la localité, tels que menuisiers, plombiers, etc. Les salaires qu'y gagnent actuellement les ouvriers, auparavant sans travail, ont eu pour effet de restreindre la mendicité et de contribuer au bien-être général. Une caisse de secours mutuel est instituée parmi les ouvriers de l'atelier.
14° S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?	Ainsi que nous l'avons dit en rendant compte de la situation de l'atelier de M. Ceuterick, un établissement de ce genre se monte en ce moment à Bruges.

ATELIER D'EECLOO,

Mis en activité au mois de janvier 1848.

1° Quelle est la situation actuelle de l'atelier?	La situation actuelle de l'atelier est prospère. Tous les métiers, au nombre de cinquante et un, sont constamment occupés. Les entrepreneurs de l'atelier y ont établi une teinture et un apprêt pour leurs étoffes; de sorte qu'il est vrai de dire que les fils de coton et de laine y entrent à l'état de matière première et en sortent transformés en tissus variés, d'un degré de perfection qu'on n'osait presque pas espérer dans l'origine.
2° Quels résultats a-t-il amenés?	Les années désastreuses de 1846-1847 avaient jeté le découragement parmi la classe ouvrière d'Eecloo. Épuisée qu'elle était physiquement et moralement, elle avait, pour ainsi dire, perdu la force de se relever par le travail, qui, au surplus, lui faisait défaut. Ce n'est que lorsque le Gou-

vernement l'a conviée au travail en instituant l'atelier, qu'elle a repris courage et qu'elle a vu sa position s'améliorer de plus en plus.

Beaucoup d'anciens tisserands de toiles et autres y ont trouvé de l'occupation et l'occasion de s'exercer au tissage d'étoffes diverses. Les jeunes gens de l'âge de treize à dix-sept ans, qui étaient autant de mendiants ou de vagabonds, y ont été formés d'abord comme épouleurs, et ensuite comme tisserands. — Tel, qui auparavant était une charge pour la charité publique, est devenu un excellent ouvrier et le soutien de sa famille.

3° Quels résultats peut-on en attendre encore?

Les bons résultats déjà obtenus sont un sûr garant pour ce que l'on peut en attendre encore dans l'avenir. Ajoutons seulement que l'existence de l'atelier donne à l'administration communale, au bureau de bienfaisance, à la commission de surveillance et aux entrepreneurs des travaux le moyen d'enseigner aux adultes un métier qui les mette à même de devenir des membres utiles à la société au lieu d'en être des fléaux. Ceux qui, par fainéantise, ne se soumettent pas de bon gré à cet apprentissage, y sont contraints.

Il y a de l'avenir pour les ouvriers-apprentis. La fabrication étant très-variée, ils s'exercent dans divers genres, et sont moins exposés aux crises, qui frappent parfois les travailleurs qui ne connaissent qu'une seule branche de travail.

4° Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?

Les baies, les duffles, les tartans, des tapis, des molletons, des tweens, des gallaplaids, des imitations de drap zéphir et de satin-laine; des étoffes pour pantalons et gilets; quelques pièces de toile de lin, de dimitte et d'autres étoffes communes, par la fabrication desquelles commence l'apprentissage.

5° Ses produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? — Indiquer, s'il est possible, les points principaux où se font les placements.

Les affaires ont assez bien marché jusqu'au mois de mai dernier. Depuis cette époque, elles paraissent s'être notablement ralenties.

Les étoffes s'écoulent principalement

dans les deux Flandres et le Brabant. Déjà les entrepreneurs ont fait un envoi, à titre d'essai, dans le Missouri (États-Unis), et il est à espérer que ce commencement donnera lieu à des envois plus considérables, deux frères de ces fabricants, établis dans ce pays, s'étant chargés d'y soigner leurs intérêts.

6° Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?

Depuis la date de l'érection de l'atelier jusqu'au mois de mai 1850, le travail a eu lieu pour le compte de M. Hooreman-Cambier, fabricant, à Gand.

Ce dernier ayant renoncé à son entreprise, les travaux de l'atelier ont été repris par MM. Dirckx et Goethals, fabricants, à Eecloo, qui ont traité à cette fin, à forfait, avec l'État et avec la ville d'Eecloo, pour le terme de trois ans. Le subside qui leur est accordé est très-léger, eu égard aux charges qu'ils se sont imposées. Ils doivent notamment admettre 20 apprentis à la fois et procurer du travail à domicile aux ouvriers formés.

7° Quelle est la part contributive de l'État, de la province et de la commune dans les dépenses, et quel est le chiffre de ces dépenses?

L'État contribue dans les dépenses jusqu'à concurrence de fr. 3,833-37, et la ville d'Eecloo jusqu'à 450 francs. De sorte que toutes les dépenses s'élèvent à fr. 4,283-37 par an.

8° Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'établissement, leur sexe et leur âge? Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur de l'atelier?

L'atelier comprend deux sections; l'une exclusivement destinée aux apprentis, et l'autre aux ouvriers qui ont déjà fait un apprentissage plus ou moins long et qui, par des circonstances particulières, ne peuvent pas travailler à domicile.

Il compte, en ce moment :

Tisserands formés	31
Apprentis	20
Époulleurs	10
Apprêteuses	4
Ensemble	65

Il y a des ouvriers de tout âge : les apprentis sont ordinairement désignés parmi les adultes les plus nécessiteux de la ville.

D'après les renseignements fournis par les entrepreneurs, il y a, outre le nombre

sus-indiqué, une soixantaine de personnes du sexe féminin qui travaillent à domicile pour leur compte.

9° Quel est le salaire moyen des ouvriers?

Pour les tisserands de 1re classe, le salaire est de fr. 1-72 à 2 francs par jour; pour ceux de la 2e classe de fr. 1-09 à fr. 1-50, et pour ceux de la 3e classe (c'est-à-dire pour ceux qui ne sont pas encore perfectionnés dans le tissage des différentes étoffes) de fr. 0-72 à fr. 1-09.

Les apprentis gagnent de fr. 0-25 à fr. 0-30 par jour, d'après le degré de leur habileté.

10° L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?

L'admission est tellement sollicitée qu'il y en a plus de cent qui attendent leur tour de rôle.

11° Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'établissement depuis l'origine? Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?

Ce nombre peut être évalué de 180 à 200. Il ne peut être précisé, parce que la commission administrative n'a tenu note que de ceux en faveur desquels elle a payé des indemnités à titre de supplément de salaire.

Parmi ceux qui sont sortis de l'atelier, quelques-uns ont dû satisfaire à la conscription, d'autres travaillent dans d'autres fabriques où l'on confectionne des étoffes similaires.

12° La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?

Oui; car à Eecloo comme presque partout ailleurs les salaires étaient avilis. Aujourd'hui, les ouvriers formés à l'atelier, s'étant particulièrement perfectionnés, trouvent partout de l'ouvrage et gagnent un salaire convenable. — Les autres fabricants doivent nécessairement suivre cette impulsion.

13° L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être en général, etc.?

Cette influence ne peut être contestée. La belle fabrique de M. Neelemans-d'Havé, quoique travaillant dans d'autres genres d'étoffes, s'est particulièrement ressentie de l'existence de l'atelier. C'est dans cette pépinière qu'elle a pris une foule de tisserands qui, par leur travail, ont aidé M. Neelemans-d'Havé à acquérir, de plus en plus, une des meilleures réputations industrielles de la province.

Quant aux effets moraux, nous les avons indiqués sous le n° 2. Une vérité incontestable ressort de l'existence de cette institution, c'est que les jeunes gens qui y font leur apprentissage contractent des habitudes d'ordre et d'économie; que ces dispositions influent très-favorablement sur leur avenir, et que, au lieu d'être une charge et souvent une crainte pour le public, ils contribuent, par le produit de leur travail, au bien-être général.

14° S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?

Depuis à peu près un an deux fabricants d'Eecloo ont entrepris le même genre d'industrie.

La marche de l'atelier a souvent laissé à désirer, et il a fallu, de la part de l'administration, beaucoup d'efforts pour lui faire produire tout le bien que nous venons d'indiquer.

Dans le principe, les ouvriers considéraient cet établissement comme un atelier de bienfaisance et de répression, et beaucoup d'entre eux étaient tellement démoralisés qu'ils préféraient la mendicité au travail et qu'ils désertaient l'atelier.

L'industriel qui était à la tête de l'atelier avait souvent à se plaindre des pertes qu'il éprouvait sur les premiers travaux des apprentis.

ATELIER D'AELTRE,

Mis en activité au mois de janvier 1848.

1° Quelle est la situation actuelle de l'atelier?

La situation est bonne. Les 26 métiers qui y sont établis fonctionnent régulièrement. On y forme de bons ouvriers et on leur procure de l'ouvrage. Le but de son institution est ainsi atteint.

2° Quels résultats a-t-il amenés?

A l'époque de l'érection de l'atelier, la classe ouvrière, privée de ses moyens d'exis-

tence par suite de la décadence de l'industrie linière, était réduite à la dernière misère. Venir efficacement au secours de ces ouvriers, qui avaient perdu l'habitude du travail et qui étaient dénués de tout, n'était pas chose facile : on désespérait même des moyens d'y parvenir. Au commencement, ils n'appréciaient guère les avantages que leur offrait l'atelier, et même ils étaient pour la plupart tellement démoralisés qu'il fallait les contraindre pour les faire entrer à l'atelier.

Un revirement complet s'est opéré dans leurs dispositions, et ils considèrent aujourd'hui cette institution comme un grand bienfait.

L'administration communale y trouve le moyen de procurer de l'ouvrage à ceux qui en ont le plus grand besoin, de réprimer la mendicité et le vagabondage, et de diminuer les charges de la charité publique. Des fils de veuves, des orphelins ont été, de préférence, admis à faire leur apprentissage, et ils se trouvent aujourd'hui en état d'entretenir qui, sa vieille mère, qui, ses frères et sœurs, en bas âge.

3° Quels résultats peut-on en attendre encore?

Ces résultats deviendront plus importants par la continuation des travaux.

4° Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?

Des étoffes pour serviettes, nappes, basins, cotonnettes, siamoises et étoffes pour pantalons.

5° Ses produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? — Indiquer, s'il est possible, les points principaux où se font les placements.

A l'intérieur. — Les produits s'écoulent régulièrement.

6° Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?

Pour celui de M. Vandenhove, fabricant, à Gand.

7° Quelle est la part contributive de l'État, de la province et de la commune dans les dépenses, et quel est le chiffre de ces dépenses?

Le budget des dépenses, pour 1851, s'élève à 3,125 francs.

La part contributive de l'État est de . . . . . fr. 2,125

Id. de la commune. . 1,000

8° Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'établissement, leur sexe et leur âge? Combien d'ouvriers travaillent à do-

Dans l'établissement 34 ouvriers du sexe masculin et de l'âge de 15 à 22 ans.

A domicile, 12 tisserands.

micile pour le compte de l'entrepreneur de l'atelier?

9° Quel est le salaire moyen des ouvriers?

Le salaire variant de 50 centimes à fr. 1-50, la moyenne peut être comptée à fr. 0-75.

10° L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle spécialement sollicitée?

Oui; l'atelier ne suffit pas, à beaucoup près, à recevoir tous ceux qui se présentent.

11° Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'établissement depuis l'origine? Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?

80. — Ceux qui ne travaillent plus pour M. Vandenhove se sont rendus dans le département du Nord, pour y pratiquer leur industrie.

12° La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?

Oui. — Avant la création de l'atelier très-peu de tisserands trouvaient de l'ouvrage et ne gagnaient que 50 centimes par jour, au plus.

13° L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être en général, etc.?

L'établissement de l'atelier a beaucoup contribué à améliorer la situation de la commune. Plusieurs familles ont pu, depuis, se passer des secours du bureau de bienfaisance, et les ouvriers ne sont plus à la charge des habitants aisés. La moralité publique n'a pu qu'y gagner. Des condamnés libérés, des vagabonds et des fainéants, qui avaient passé une grande partie de leur vie dans les prisons et les dépôts de mendicité, sont devenus de bons ouvriers; leur conduite et leur moralité actuelles, antérieurement si blâmables, leur ont mérité, de la part de la commission de surveillance, des éloges et des récompenses.

14° S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?

Les tissus que l'on fabrique dans l'atelier ne sont pas nouveaux; ils se confectionnent dans beaucoup d'autres localités de la province.

C'est un défaut que jusqu'ici il n'a pas été possible de corriger, attendu que personne ne s'est offert pour y introduire une industrie nouvelle.

ATELIER DE SCHOORISSE,

Érigé en janvier 1843.

1° Quelle est la situation actuelle de l'atelier ?

Elle est satisfaisante. L'atelier est en pleine activité et les travaux y marchent régulièrement. Il s'y trouve 14 métiers sur lesquels peuvent venir s'exercer les ouvriers de Schoorisse et des localités avoisinantes.

Une convention avait été conclue avec M. Vandeputte, fabricant à Leupegem, pour la direction des travaux; le terme de cette convention étant expiré depuis la fin de l'année dernière, M. Vandeputte a résilié ses engagements. Il a cependant consenti à continuer ses travaux en attendant qu'une autre personne se présentât pour les reprendre.

2° Quels résultats a-t-il amenés ?

Peu d'ateliers ont mieux répondu au but de leur institution. L'industrie linière, la seule branche de travail industriel des ouvriers de Schoorisse, étant complétement perdue dans cette commune, ils se trouvaient sans moyens d'existence et dans une position désespérante. Déjà cette localité, de même que celle de la commune de Maeter, n'était que trop malheureusement célèbre dans les chroniques judiciaires, et il était fortement à craindre que, dans ces temps de calamité, les délits et les crimes n'y reparussent plus nombreux que jamais.

Grâce à l'atelier, les ouvriers ont pu apprendre un métier lucratif, se créer une honnête existence pour eux et leurs familles, et l'on n'a plus eu de méfaits à déplorer.

3° Quels résultats peut-on en attendre encore ?

Ces avantages doivent nécessairement devenir plus importants, à mesure que l'on formera de nouveaux ouvriers et que l'on répandra le travail dans leurs chaumières.

4° Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Des basins, orléans, paramattas, étoffes en laine pour pantalons, gilets, etc., toiles et damas.
5° Ses produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? — Indiquer, s'il est possible, les points principaux où se font les placements.	A l'intérieur. — M. Vandeputte fabrique spécialement des articles d'une vente courante et paraît les placer facilement. Il a fait aussi quelques exportations vers la France et vers l'Amérique par le Havre.
6° Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Pour le compte de M. Vandeputte, fabricant à Leupegem.
7° Quelle est la part contributive de l'État, de la province et de la commune dans les dépenses, et quel est le chiffre de ces dépenses?	Jusqu'ici, il a été pourvu à toutes les dépenses au moyen de subsides accordés sur les fonds de l'État. Les dépenses pour l'exercice 1851 s'élèvent à 3,291 francs.
8° Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'établissement, leur sexe et leur âge? Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur de l'atelier?	24 ouvriers, dont 23 du sexe masculin, sont actuellement occupés dans l'établissement; ils sont âgés de 9 à 40 ans. Une trentaine d'ouvriers seulement travaillent à domicile pour compte de l'entrepreneur; tous les autres travaillent pour les fabricants de Renaix, etc.
9° Quel est le salaire moyen des ouvriers?	De 90 centimes à fr. 1-30 par jour.
10° L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Oui, de telle sorte que l'on peut à peine en admettre un sur trois qui se présentent.
11° Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'établissement depuis l'origine? Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	223. — Ils s'occupent tous du tissage, soit pour le compte de l'entrepreneur, soit pour celui d'autres fabricants.
12° La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	Oui, et presque du tout au tout, puisque antérieurement il n'y avait pas d'ouvrage.
13° L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être en général, etc.?	Comme nous l'avons dit plus haut, le tissage y était passé à l'état d'industrie morte; il est aujourd'hui repris d'une manière presque générale, et les cabanes, au lieu d'abriter des mendiants, des vagabonds ou des criminels, se remplissent d'ouvriers actifs et honnêtes. Tout le

	monde y gagne; sous le rapport moral comme sous le rapport matériel, la commune se relève à vue d'œil. Il est regrettable de devoir ajouter qu'un homme qui a rendu d'éminents services, qui a le plus contribué à amener ces résultats, le bourgmestre M. Platteau, se trouve, en ce moment, dangereusement malade.
14° S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?	Non.

ATELIER DE RENAIX,

Mis en activité au mois d'août 1848.

1° Quelle est la situation actuelle de l'atelier?	L'atelier de Renaix a été très-bien organisé; les travaux ont toujours marché très-régulièrement. Usant de la faculté que lui laissait à cet égard la convention qu'il avait conclue avec le Gouvernement, l'entrepreneur (M. Berlemont-Delvaux, à Bruxelles) vient de résilier ce contrat et de renoncer ainsi à tous les avantages qui lui ont été accordés, à dater du mois d'octobre prochain. L'atelier sera donc supprimé à cette époque, à moins que l'on ne parvienne à le rétablir sur d'autres bases. L'atelier compte 38 métiers; mais une trentaine seulement sont maintenus en activité. Afin de ne pas jeter, comme on dit, ses ouvriers dans la rue au mois d'octobre, il leur fait, dès aujourd'hui, chercher de l'ouvrage ailleurs et ne remplace pas ceux qui quittent son atelier.
2° Quels résultats a-t-il amenés?	Il a procuré régulièrement de l'ouvrage à une quarantaine d'ouvriers et a versé, dans la ville de Renaix, un montant de salaires assez notable.

3° Quels résultats peut-on en attendre encore?	On ne peut plus en attendre de résultats, attendu qu'il doit être supprimé ou réorganisé d'après d'autres bases.
4° Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Le tissage des orléans, paramattas, thibet, mérinos, etc.
5° Ses produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? — Indiquer, s'il est possible, les points principaux où se font les placements.	Les produits sont régulièrement vendus aux maisons de gros de Bruxelles et d'autres localités de l'intérieur.
6° Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Pour le compte de M. Berlemont-Delvaux, à Bruxelles.
7° Quelle est la part contributive de l'État, de la province et de la commune dans les dépenses, et quel est le chiffre de ces dépenses?	L'État paye annuellement une somme de 3,000 francs. La ville et la province ne contribuent pas dans les dépenses.
8° Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'établissement, leur sexe et leur âge? Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur de l'atelier?	Dans l'établissement 36 ouvriers du sexe masculin et de l'âge de 14 à 40 ans. Il n'en est point qui travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur.
9° Quel est le salaire moyen des ouvriers?	Fr. 1-25.
10° L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Non.
11° Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'établissement depuis l'origine? Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	99 ouvriers. — Une trentaine d'ouvriers formés dans cet atelier sont allés travailler dans la fabrique de M. Berlemont-Delvaux, à Anderlecht, lez-Bruxelles. — D'autres travaillent pour les fabricants de Renaix.
12° La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	Non, les salaires sont restés les mêmes.
13° L'établissement de l'atelier a-t il influé, d'une manière visible, sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être en général, etc.?	Non.
14° S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?	Non.

ATELIER D'OORDEGEM,

Mis en activité au mois de janvier 1849.

1° Quelle est la situation actuelle de l'atelier?

Elle est satisfaisante. — L'atelier se maintient en activité, malgré les circonstances défavorables qui pèsent, en ce moment, sur l'industrie.

C'est un très bel établissement qui occupe de vastes locaux, nouvellement construits; mais les branches de travail que l'on y exerce n'ont pas pris, jusqu'à ce jour, beaucoup de développement, et toutes les difficultés sont loin d'être vaincues.

2° Quels résultats a-t-il amenés ?

D'après sa convention, l'entrepreneur des travaux doit occuper au moins cinquante métiers et procurer de l'ouvrage à domicile à 300 ouvriers, à mesure qu'il pourra les former.

Ce but n'est pas encore atteint, et l'on n'avance que lentement. Il n'y fonctionne régulièrement que 46 métiers. Le fabricant s'est trouvé, dans le commencement, dans de graves embarras pour pouvoir former un bon noyau d'ouvriers et pour faire teindre et apprêter ses étoffes, notamment ses mérinos de France et ses velours de coton.

Les ouvriers admis à l'atelier, n'ayant aucune notion du travail qui leur était enseigné et ayant langui depuis longtemps dans l'oisiveté et la misère, ont difficilement contracté des habitudes d'ordre, et après qu'ils furent parvenus à tisser leurs pièces plus ou moins convenablement, celles-ci ont été parfois rendues invendables par les mauvaises qualités de la teinture et de l'apprêt. Il faut une certaine ténacité pour vaincre des difficultés de cette nature et se résigner à des pertes sensibles.

Aujourd'hui cependant, les ouvriers sont devenus habiles, et M. Wood, à Anvers, finit les produits d'une manière irréprochable.

3° Quels résultats peut-on en attendre encore?	Il en résulte que l'entrepreneur des travaux (M. Hebbelynck, fabricant, à Gand) peut actuellement soutenir la concurrence des fabricants français; que la viabilité de son industrie est démontrée; que déjà un certain nombre de familles y trouvent des moyens d'existence, et que les résultats deviendront plus satisfaisants, à mesure que les travaux continueront.
4° Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les mérinos de France, les velours de coton, les châles et les damassés pour les ouvriers formés; les cotonnettes, les couvertures, les printanières et les essuie-mains pour les apprentis.
5° Ses produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? — Indiquer, s'il est possible, les points principaux où se font les placements.	A l'intérieur. — Jusqu'ici le placement a été assez difficile. Il a fallu lutter contre les préjugés existant en faveur des produits français et vaincre beaucoup d'obstacles pour donner au mérinos toute l'apparence de celui qui est fabriqué en France. Aujourd'hui la vente est difficile à cause de la stagnation commerciale.
6° Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Pour le compte de M. Hebbelynck, fabricant, à Gand.
7° Quelle est la part contributive de l'État, de la province et de la commune dans les dépenses, et quel est le chiffre de ces dépenses?	Part contributive de l'État . . fr. 2,175 Id. de la commune. 250 Id. de la province. . »
8° Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'établissement, leur sexe et leur âge? Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur de l'atelier?	Cinquante, dont quarante-sept du sexe masculin, et trois du sexe féminin, de l'âge de quatorze à quarante-trois ans. De ce nombre il en est dix qui travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur.
9° Quel est le salaire moyen des ouvriers?	De fr. 0-30 à fr. 1-30 par jour.
10° L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Jusque dans ces derniers temps, les ouvriers ne gagnaient pas un salaire convenable; on montrait de la répugnance pour le travail de l'atelier. Aujourd'hui que des familles entières y ont trouvé le moyen de se créer même une certaine aisance, l'admission est sollicitée comme une faveur.

11° Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'établissement depuis l'origine? Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?

Cinquante-huit, dont huit seulement ne travaillent plus pour M. Hebbelynck, et ont cherché d'autres moyens d'existence.

12° La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?

Notablement; car, avant la création de l'atelier, les ouvriers ne trouvaient pas d'ouvrage ou étaient obligés de travailler pour un salaire très-réduit. Ici comme dans beaucoup d'autres localités, les ouvriers agricoles ne recevaient souvent que la nourriture, tandis qu'aujourd'hui l'atelier offre une rémunération trois fois plus grande.

13° L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être en général. etc.?

L'industrie locale (le tissage et le filage du lin) était morte; les ouvriers qu'elle avait délaissés mouraient de misère ou s'adonnaient à la mendicité. L'institution de l'atelier a relevé leur moral; l'administration locale y a trouvé le moyen de réprimer la fainéantise et la mendicité; le travail y renaît et produit déjà une grande somme de main-d'œuvre, qui contribue au bien-être général.

14° S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?

La principale fabrication de cet atelier, celle des mérinos de France, n'a pas encore trouvé d'imitateurs. Les velours de coton et les autres genres d'étoffes se fabriquent aussi dans d'autres localités.

On le voit, le but de cette institution n'est pas encore complétement atteint; les difficultés qui se sont présentées ont été plus sérieuses qu'on ne l'avait prévu. Les vaincre entièrement est une affaire de temps et de persévérance. Aussi, la convention qui a été conclue avec M. Hebbelynck doit avoir une durée de quatre ans; elle expire le 11 octobre 1852.

Dans la situation où se trouve actuellement l'atelier et vu les progrès réalisés dans les branches de travail que l'on y exerce, on peut prévoir qu'à l'expiration du terme de la convention, cet établissement pourra subsister sans le secours de l'État, ou du moins, ce secours pourra être notablement réduit.

ATELIER DE GRAMMONT,

Mis en activité au mois de mai 1849.

1° Quelle est la situation actuelle de l'atelier?

Érigé à la suite d'une convention conclue avec MM. P. et E. Coumont, fabricants, à Bruxelles, cet atelier est aujourd'hui en voie de prospérité et de développement. D'après cette convention, MM. Coumont devaient maintenir en activité, d'une manière continue, 20 métiers pour le tissage d'étoffes nouvelles en laine et en coton. La marche de cet établissement est irréprochable; les produits qui s'y confectionnent sont variés, nouveaux pour la plupart, d'une grande beauté et d'un placement avantageux. MM. Coumont se proposent de doubler, sous très-peu de temps, le nombre de leurs métiers.

2° Quels résultats a-t-il amenés?

En instituant l'atelier de Grammont, le Gouvernement a voulu relever les classes laborieuses de l'extrême misère où elles étaient tombées.

En 1847, il n'y avait plus, en cette localité, que quelques misérables tisserands de toiles, de molletons ou de piloux; les salaires étaient tellement avilis qu'un ouvrier s'estimait heureux de pouvoir gagner de 50 à 75 centimes par jour.

Presque toutes les ressources industrielles consistaient dans la fabrication de la dentelle noire.

Aussi, l'ordre social tendait-il à s'intervertir parmi la classe ouvrière. Il n'était point rare de voir les hommes s'occuper des soins du ménage, tandis que les femmes et les filles devaient se livrer à un travail qui était devenu la dernière ressource de leurs familles.

L'atelier est venu changer singulièrement cet état de choses.

Il a implanté dans la ville de Grammont des industries nouvelles, y a formé de bons ouvriers, éveillé l'esprit d'entreprise, si bien que plusieurs fabriques nouvelles se sont érigées et que tous les ouvriers valides ont pu être occupés.

Ceux-ci ont été même recherchés au point qu'ils sont devenus exigeants, et que les fabricants se plaignent de la facilité avec laquelle ils quittent l'atelier pour chercher du travail ailleurs.

3° Quels résultats peut-on en attendre encore?

Il est à prévoir que, après l'expiration du terme de la convention, l'atelier de MM. Coumont pourra prospérer sans le concours de l'État, et que les industries qu'il a aidé à introduire dans la ville de Grammont se développeront et profiteront de son exemple.

4° Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?

Les principaux genres de fabrication sont :

Les nouveautés pour pantalons en demi-laine et coton;

Les articles d'hiver, tels que châles longs écossais (genres de Paris et d'Écosse), châles carrés de trois aunes $^{7}/_{4}$, etc.;

Les nouveautés pour robes, demi-laine et soie, les serges en laine, orléans, écossais, etc.

5° Ses produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? — Indiquer, s'il est possible, les points principaux où se font les placements.

La maison de MM. P. et E. Coumont a exporté à peu près un tiers de sa fabrication en Suisse et en Italie. Elle espère pouvoir exporter dans l'Amérique du Nord une partie de sa fabrication d'hiver.

La vente doit se faire facilement, attendu que MM. Coumont n'ont pas de marchandises en magasin, et qu'ils comptent étendre le cercle de leurs opérations.

6° Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?

Pour le compte de MM. P. et E Coumont, à Bruxelles.

7° Quelle est la part contributive de l'État, de la province et de la commune dans les dépenses, et quel est le chiffre de ces dépenses?

Par contrat, le Gouvernement a fait aux entrepreneurs un prêt et leur a alloué un subside une fois donné, pour toute la durée du contrat qui est de cinq ans et qui expire le 22 mars 1854.

La ville fournit les locaux.

La province n'a pas contribué dans le dépenses.

8° Quel est le nombre des ouvriers occu-

Le nombre des ouvriers employés à l'a-

pés dans l'établissement, leur sexe et leur âge? Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur de l'atelier?

telier est de 22 tisserands, âgés de 15 à 40 ans, de 22 épouleurs de 10 à 14 ans, et de 10 bobineurs adultes et vieillards.

Une femme fait des bobines à domicile.

9° Quel est le salaire moyen des ouvriers?

Le salaire d'un bon ouvrier est de 2 francs par jour régulièrement, et va souvent jusqu'à 3 francs.

Les apprentis-tisserands gagnent de 1 fr. à fr. 1-50 par jour.

Les bobineurs, au courant de la besogne, de 50 à 60 centimes.

10° L'admission d'ouvriers à l'atelier est elle particulièrement sollicitée?

Dans le principe l'admission comme apprenti était vivement sollicitée; après l'érection d'autres ateliers privés, il y a eu moins de démarches, à cause des ressources que trouvaient les ouvriers dans ces nouveaux établissements; aujourd'hui, par suite de la stagnation des affaires, les demandes sont plus nombreuses.

11° Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'établissement depuis l'origine? Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?

Les tisserands formés sont au nombre de 80, qui se sont répartis dans les autres ateliers de la ville et à domicile.

12° La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?

D'après ce que nous avons dit plus haut, il est évident que la création de l'atelier a fait hausser les salaires des ouvriers en général, et des tisserands en particulier.

13° L'établissement de l'atelier a-t-il influé, d'une manière visible, sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être en général, etc.?

Il est incontestable que cet atelier-modèle a influé d'une manière directe sur l'industrie locale; car il a donné à celle-ci une impulsion favorable et y a introduit des branches nouvelles de travail.

Sous le rapport du bien-être général, les effets produits sont évidents. Les ouvriers, au lieu d'être à la charge des habitants aisés, contribuent par leur travail à améliorer bien des positions.

14° S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?

Il s'est formé dans la ville de Grammont plusieurs établissements analogues à celui de MM. Coumont.

Quatre fabriques ont commencé à travailler la laine, à l'instar de l'atelier-modèle.

ATELIER DE WAESMUNSTER,

Mis en activité au mois de mars 1849.

1° Quelle est la situation actuelle de l'atelier?	Elle est bonne. Les 20 métiers qui y sont établis fonctionnent très-régulièrement.
2° Quels résultats a-t-il amenés?	Les résultats obtenus ne sont pas entièrement satisfaisants. Le nombre des ouvriers qu'on y a formés n'est pas suffisant, et les opérations n'ont pas assez d'importance pour que leurs effets se fassent sentir parmi la classe ouvrière de Waesmunster. Celle-ci est extrêmement nombreuse; sur une population totale de 5,300 habitants, 2,000 doivent être secourus par le bureau de bienfaisance, en été, et 2,300 en hiver. Ajoutons à cela que les ressources de la commune sont très-restreintes, et que forcément un grand nombre de ces indigents doivent se livrer à la mendicité et au vagabondage. Quoique l'industriel qui est à la tête des travaux remplisse les engagements qu'il a contractés envers le public, il est facile de concevoir qu'un atelier de 20 tisserands ne puisse porter un remède efficace à cet état de choses.
3° Quels résultats peut-on en attendre encore?	Les résultats ne deviendront pas beaucoup plus satisfaisants aussi longtemps que l'administration locale et le bureau de bienfaisance n'aviseront pas au moyen de mettre les ouvriers à même de travailler à domicile et de renouveler plus souvent les apprentis de l'atelier. Il est des ouvriers qui sont à l'atelier depuis 1849, et l'on ne peut les en renvoyer, parce que ce serait les priver de tout moyen d'existence. Ils ne possèdent ni locaux ni outils pour travailler au dehors de l'atelier. Pour que les sacrifices que fait le Gouvernement pour le maintien de cet atelier puissent avoir les effets que l'on est en droit d'en attendre, il faut que l'autorité locale pourvoie à ce besoin.

4° Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les cotonnettes, les piloux, les velours de coton et les draps de coton dits *bewerten*.
5° Ses produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? — Indiquer, s'il est possible, les points principaux où se font les placements.	En partie à l'intérieur, mais principalement en Hollande. — M. Verellen s'est engagé à exporter pour une valeur de 60,000 francs par an.
6° Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Pour le compte de M. Verellen-Rodrigo, fabricant à St-Nicolas.
7° Quelle est la part contributive de la province et de la commune dans les dépenses, et quel est le chiffre de ces dépenses?	La part contributive de l'État est de 2,000 francs par an. — La province ni la commune ne contribuent aux dépenses.
8° Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'établissement, leur sexe et leur âge? Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur de l'atelier?	Dans l'établissement 21 tisserands, outre une douzaine de trameurs. A domicile 7 tisserands.
9° Quel est le salaire moyen des ouvriers?	Le salaire varie de 40 centimes à 1 franc par jour. — La moyenne peut être de 60 centimes.
10° L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Oui, un nombre considérable d'enfants et d'ouvriers, aujourd'hui sans ouvrage, demandent leur admission à l'atelier. Chose à remarquer, c'est que ceux qui s'y trouvent mettent autant d'insistance à y rester que ceux qui sollicitent à les remplacer. Nous en avons dit les motifs plus haut.
11° Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'établissement depuis l'origine? Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	Trente-sept de l'âge de 14 à 45 ans. Ceux qui ne travaillent plus pour M. Verellen-Rodrigo sont occupés chez eux par d'autres fabricants.
12° La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	Non.
13° L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être en général, etc.?	Quoique l'atelier n'ait pas eu tous les résultats que l'on eût pu en attendre, il a cependant procuré des moyens d'existence à des mendiants, à des vagabonds et à des repris de justice; sous ce rapport, ses effets sont appréciés, et l'on considère l'institution de

l'atelier comme le moyen le plus sûr, le plus pratique, de relever de sa position malheureuse la population ouvrière et indigente de la commune; mais, pour être entièrement efficace, ce moyen devrait être appliqué sur une échelle plus large.

14° S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?

Les produits de cet atelier ne sont pas d'importation nouvelle et se fabriquent dans beaucoup d'autres localités de la province, à l'exception des *bewerten*.

ATELIER DE WICHELEN,

Mis en activité au mois de février 1850.

1° Quelle est la situation actuelle de l'atelier?

La situation de l'atelier de Wichelen est favorable, eu égard surtout à son organisation récente.

On y travaille activement; presque tous les apprentis qui y sont admis sont des adultes sans aucun autre moyen d'existence; ils sont soumis à un enseignement gradué; ils reçoivent des ouvrages plus difficiles et plus lucratifs à mesure qu'ils font des progrès.

2° Quels résultats a-t-il amenés?

Déjà il occupe un certain nombre de jeunes gens qui n'avaient aucun avenir et qui, en apprenant un état, dans lequel ils peuvent se perfectionner, gagnent un salaire qui les met à même de venir au secours de leur famille.

Leur exemple est salutaire pour leurs compagnons, et surtout pour ceux qui jadis étaient livrés à l'oisiveté. Sur les 400 à 500 mendiants que l'on rencontrait antérieurement dans cette commune, il s'en trouve à peine encore une cinquantaine.

3° Quels résultats peut-on en attendre encore?

L'amour du travail, l'extirpation de la mendicité et du vagabondage.

Deux circonstances ont particulièrement contribué à rendre malheureuse la population ouvrière de Wichelen : c'est d'abord

	la décadence de l'industrie linière, et ensuite, la diminution considérable de la navigation sur l'Escaut. L'atelier est destiné à procurer à cette population, presque exclusivement composée de travailleurs liniers et de haleurs de bateaux, des moyens d'existence en remplacement de ceux qu'elle a perdus.
4° Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Des piqués, basins, nappes et serviettes, toiles à matelas, pour stores, damas, etc., à l'aide de métiers à la Jacquart et autres. On a, pendant un certain temps, fabriqué aussi dans cet atelier, des toiles dites *russias;* mais il a fallu renoncer à cette fabrication,
5° Ses produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? — Indiquer, s'il est possible, les points principaux où se font les placements.	L'écoulement des marchandises fabriquées est, en ce moment, assez difficile. La plus grande partie se vend à Gand et à Bruxelles. Les basins et les piqués sont exportés en Hollande.
6° Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Pour le compte de M. Frétigny, fabricant à Wetteren.
7° Quelle est la part contributive de l'État, de la province et de la commune dans les dépenses, et quel est le chiffre de ces dépenses?	Les dépenses s'élèvent à 1,590 francs. La part contributive de l'État est de 600 francs pour le traitement du contremaître; celle de la commune, de 450 francs pour le loyer du local; celle du bureau de bienfaisance, de 540 francs pour secours aux apprentis.
8° Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'établissement, leur sexe et leur âge? Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur de l'atelier?	Le nombre de métiers battant à l'atelier est de trente. Les locaux affectés à l'atelier ne peuvent en contenir davantage. Tous les ouvriers sont du sexe masculin, et âgés, pour la plupart, de 13 à 15 ans. Le plus âgé n'a que 17 ans. Le nombre de tisserands travaillant à domicile est de vingt. Il faut y ajouter 20 bobineurs, un lamier et un ourdisseur. En tout 72 individus.
9° Quel est le salaire moyen des ouvriers?	Le salaire varie de 25 centimes à 1 franc par jour, selon l'aptitude et l'activité des

ouvriers; la moyenne est de 75 centimes environ.

Ce salaire, quoique modique, est très-satisfaisant, eu égard surtout au jeune âge des tisserands et du peu de temps depuis lequel ils apprennent à tisser.

10° L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?

Oui, par ceux qui n'ont pas encore tendu la main à la charité publique. Mais il n'en est pas de même des enfants de mendiants et des gens qui ont perdu l'habitude du travail. Quant à ceux-ci, l'on éprouve les plus grandes difficultés pour les faire entrer à l'atelier.

11° Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'établissement depuis l'origine? Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?

Le nombre des ouvriers formés à l'atelier est de 74.

Quelques-uns de ceux qui sont sortis de l'atelier travaillent pour le compte d'autres fabricants. — Il en est qui s'adonnent, l'été, aux travaux des champs, où ils trouvent certains avantages, et qui ne reprennent le tissage que pendant l'hiver.

12° La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?

Oui, et tellement que les fermiers, obligés d'augmenter le salaire de leurs ouvriers, se croient lésés dans leurs intérêts et se récrient contre l'atelier.

13° L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être en général, etc.?

Oui, en ce sens qu'il tend à substituer, et qu'il y a déjà partiellement réussi, aux ressources actuelles de la classe ouvrière, d'autres branches de travail plus lucratives.

Les salaires qu'il répand déjà réagissent favorablement sur les affaires des détaillants et des artisans de la commune. Les autorités locale et religieuse se louent beaucoup des effets moraux que l'on a obtenus.

Parmi les ouvriers qui ont été formés à l'atelier il s'en trouve plusieurs qui, antérieurement, ne vivaient que de la commisération publique, et qui, aujourd'hui, donnent l'exemple de l'activité et de la bonne conduite.

14° S'est il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, de-

Non. — Les produits fabriqués dans cet atelier ne sont pas d'introduction nouvelle;

puis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?

ils se fabriquent depuis longtemps dans d'autres établissements de la province.

Sous ce rapport, M. Frétigny n'a pu jusqu'ici remplir convenablement l'engagement qu'il a pris d'introduire presque exclusivement dans cet atelier la fabrication des *mousselines de coton* et des tissus spéciaux pour l'exportation.

ATELIER DE LEUPEGEM,

Mis en activité au mois d'avril 1851.

1° Quelle est la situation actuelle de l'atelier?

L'organisation de cet atelier est d'une date trop récente pour que l'on puisse déjà en apprécier les résultats.

Érigé à la suite d'une convention conclue le 8 avril 1851, avec le sieur Vandeputte, fabricant à Leupegem, il compte actuellement trente métiers, sur lesquels peuvent venir s'exercer les ouvriers de cette commune et des environs. L'administration a la faculté de faire remplacer ces ouvriers par d'autres, tous les six mois. Le sieur Vandeputte doit fournir du travail à domicile aux ouvriers exercés; le *minimum* en est fixé à 80.

Au reste, la situation de l'établissement ment est bonne. Le travail y est actif et régulier. Cependant les locaux doivent être mieux appropriés à leur destination; l'outillage doit être également amélioré.

2° Quels résultats a-t il amenés?

Il a déjà pour résultat de procurer de l'ouvrage à une quarantaine d'ouvriers.

3° Quels résultats peut-on en attendre encore?

Que ses opérations se développeront; que le tissage des étoffes diverses en laine et coton se répandra dans des communes privées jusqu'ici de travail industriel; qu'il provoquera la création d'autres établissements, et contribuera à donner ainsi une impulsion nouvelle à ce travail parmi une population qui, sous ce rapport, est très-arriérée.

4° Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Le tissage d'étoffes diverses en coton, en laine et en lin, telles que : étoffes pour pantalons, paletots et robes, orléans, paramattas, cotonnettes, galaplaids, etc.
5° Ses produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? — Indiquer, s'il est possible, les points principaux où se font les placements.	A l'intérieur. — Le sieur Vandeputte les débite régulièrement. Il en vend beaucoup en détail, chez lui.
6° Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Pour le compte du sieur Vandeputte, fabricant à Leupegem.
7° Quelle est la part contributive de l'État, de la province et de la commune dans les dépenses, et quel est le chiffre de ces dépenses?	Par contrat, le Gouvernement a assuré au sieur Vandeputte un subside annuel, pendant trois ans consécutifs : à savoir, pour le traitement d'un contre-maitre et pour compenser la perte sur les premières fabrications des apprentis.
8° Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'établissement, leur sexe et leur âge? Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur de l'atelier?	Dans l'établissement une quarantaine, tous du sexe masculin, de l'âge de 15 ans et au delà. Il n'est pas encore sorti de cet atelier des ouvriers qui travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur.
9° Quel est le salaire moyen des ouvriers?	Les ouvriers n'ayant pas encore, pour la plupart, terminé leur apprentissage, ne gagnent qu'un salaire modique; les plus avancés gagnent 1 franc par jour.
10° L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Oui.
11° Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'établissement depuis l'origine? Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	Il n'est pas encore sorti d'ouvriers formés de cet établissement, qui est à peine organisé.
12° La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	Il ne peut encore avoir eu cet effet.
13° L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être en général, etc.?	Idem.

14° S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue de fabrication?	Non. La commune de Leupegem forme, pour ainsi dire, un faubourg de la ville d'Audenarde, la localité la moins industrielle de la province, et celle qui, en même temps, est le mieux en position de répandre le travail dans les communes de ses environs. Il est à espérer que les ateliers érigés par MM. Vandeputte et Vanderstraeten-Dumont réveilleront l'esprit d'entreprise parmi les habitants aisés de cette ville, dont l'industrie linière a toujours fait la prospérité et qui, jusqu'à ce jour, ne songe pas à la remplacer par d'autres branches de travail.

ATELIERS DE WETTEREN,

Érigés en mars 1848 et en janvier 1849.

1° Quelle est la situation actuelle des ateliers?	Deux ateliers ont été érigés à Wetteren, l'un en 1848, sous la direction du sieur J.-B. Moulin, de Roubaix, pour la fabrication de diverses étoffes nouvelles; l'autre en 1849, sous la direction du sieur Frétigny, pour faciliter à tous les industriels du pays les moyens de faire des *essais* et d'entreprendre des fabrications nouvelles. Depuis l'année dernière cet établissement a pu se passer du concours de l'État, et il est devenu la propriété d'une maison nouvellement établie à Gand sous la firme Van Heuverswyn et C°, qui lui a imprimé une direction très-prospère. Cet atelier se maintient en pleine activité et distribue une grande somme de main-d'œuvre : 62 métiers, presque tous à la Jacquart, y fonctionnent constamment. Les industriels n'ayant pas entrepris des essais à l'atelier central dirigé par M. Fré-

tigny, et cet atelier n'ayant pas ainsi répondu à sa destination primitive, ce dernier a été autorisé à l'exploiter pour son compte privé. Cet établissement est également en voie de prospérité; il compte 44 métiers à la Jacquart et autres, et contribue, avec celui de MM. Van Heuverswyn et C°, à maintenir beaucoup d'activité dans l'importante commune de Wetteren.

2° Quels résultats ont-ils amenés?

Les deux établissements ont amené des résultats remarquables.

Avant leur mise en activité, la commune de Wetteren, qui compte environ 9,000 habitants, était plongée dans une affreuse misère; ses nombreux ouvriers étaient sans travail ou ne gagnaient qu'un salaire tout à fait insuffisant; ils étaient à la charge du bureau de bienfaisance, qui, après avoir épuisé toutes ses ressources, était obligé de les laisser mendier et se dégrader. Aussi le choléra y a-t-il fait sa première apparition dans la province, et le typhus y avait causé de grands ravages.

Dans le commencement, le travail de l'atelier était peu goûté; les progrès ont été lents; mais aujourd'hui la commune possède un grand nombre d'excellents ouvriers, capables de confectionner tous les genres de tissus à l'aide de métiers à la Jacquart et à la marche; tous les ouvriers valides trouvent un travail convenablement rémunéré; hebdomadairement le chiffre des salaires payés s'élève à environ 800 francs, soit à 41,600 francs par an.

3° Quels résultats peut-on en attendre encore?

La continuation des travaux des ateliers doit nécessairement ajouter à l'importance des résultats obtenus. Les charges des habitants aisés diminuent, et l'aisance devient plus générale à mesure que les branches de travail introduites dans la commune se développent et se consolident.

4° Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans les ateliers?

Le tissage des courtes-pointes anglaises, des tapis de table, des damas en tous genres, des piqués, des velours de coton, des mousselines, des articles pour l'exportation; les broderies anglaises, etc.

5° Leurs produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? — Indiquer, s'il est possible, les points principaux où se font les placements.	A l'intérieur pour la plus grande partie. Une certaine quantité de linge de bain est exportée vers la Turquie.
6° Pour le compte de qui se fait le travail dans les ateliers?	Dans l'un des ateliers pour le compte de MM. Van Heuverswyn et C^e^, à Gand, et dans l'autre, pour celui de M. Frétigny et d'autres fabricants de cette ville.
7° Quelle est la part contributive de l'État, de la province et de la commune dans les dépenses, et quel est le chiffre de ces dépenses?	Ces établissements ne sont plus subsidiés. Seulement le Gouvernement continue à payer une somme de 500 francs pour le loyer des locaux où a été établi l'atelier central d'essai et de mise en train, et où se trouvent déposés des modèles de métiers, de machines, des échantillons, et d'autres objets appartenant à l'État. La commune, de son côté, paye, par continuation, le loyer des locaux (300 fr.), où sont établis les ateliers de MM. Van Heuverswyn et C^e^. On pourra successivement en agir de même à l'égard des autres ateliers, et leur retirer le concours financier de l'État à mesure que leurs opérations se développeront et deviendront prospères.
8° Quel est le nombre des ouvriers occupés dans les établissements, leur sexe et leur âge? Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte des entrepreneurs des ateliers?	Dans les établissements sont occupés 70 hommes et garçons et 35 femmes et filles de tout âge. 128 ouvriers et ouvrières travaillent à domicile.
9° Quel est le salaire moyen des ouvriers?	Les hommes faits gagnent de fr. 1-25 à 2 francs; les femmes de 75 centimes à fr. 1-25. Les garçons et les filles de 50 à 75 centimes.
10° L'admission d'ouvriers aux ateliers est-elle particulièrement sollicitée?	Oui.
11° Quel est le nombre d'ouvriers formés dans les établissements depuis leur origine? Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	349 tisseurs et tisseuses et 26 brodeuses ont fréquenté les ateliers; ceux qui en sont sortis travaillent, pour la plupart, à domicile.

12° La création des ateliers a-t-elle contribué à relever les salaires?	Notablement; car avant la création de ces ateliers, les salaires des tisserands assez heureux pour se procurer de l'ouvrage ne s'élevaient pas à plus de 70 centimes, tandis qu'aujourd'hui ces salaires sont doublés.
13° L'établissement des ateliers a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être en général, etc.?	Autrefois on ne tissait à Wetteren que des étoffes communes de coton, des calicots, des essuie-mains, des cotonnettes, etc. Quelques toiles se fabriquaient encore chez les cultivateurs. Aujourd'hui on s'y occupe, en général, du tissage d'étoffes nouvelles, d'un placement avantageux et rapportant des salaires plus élevés. La circulation des salaires a contribué à amener un bien-être général; le nombre de mendiants et de gens oisifs y est restreint.
14° S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que les ateliers existent, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?	La plus grande partie des étoffes qui se confectionnent actuellement dans les ateliers de Wetteren se fabriquent aussi dans d'autres établissements de la province. Ils n'ont pas précisément provoqué la création d'autres fabriques exploitant le même genre de fabrication, mais un grand nombre de personnes ayant été admises à les visiter, elles ont pu introduire dans leurs ateliers des genres analogues d'industrie, imiter les procédés de fabrication et y puiser des idées nouvelles.

ATELIER *à Wetteren pour le coupage et le ressercissage des velours de coton.*

Cette branche de travail est tout à fait nouvelle; l'atelier de Wetteren, le seul atelier de ce genre qui existe dans le pays est le complément indispensable du tissage des velours de coton.

Après plusieurs essais faits infructueusement tant par l'industrie privée que par le Gouvernement, pour implanter cette branche de travail dans le pays, il a fallu ériger un atelier où tous les fabricants du pays pussent envoyer leurs tissus, et cette combinaison réussit parfaitement.

L'entrepreneur de cet atelier est un ancien contre-maître d'Amiens; il travaille à façon et aux conditions des fabricants de cette ville, donne des indications relatives au tissage des velours aux personnes qui lui en font la demande, et forme des ouvriers coupeurs.

Depuis quelque temps, le tissage des velours de coton a pris une extension qu'il n'avait pas encore atteinte, car, en ce moment, le sieur Vasseur, entrepreneur de l'atelier de coupage dont il s'agit, ne peut pas suffire, à beaucoup près, à toutes les commandes qui lui sont faites. Il occupait à ce travail cinq ouvrières qu'il avait formées; il a dû doubler ce nombre et agrandir notablement les locaux de son atelier.

Le Gouvernement paye le loyer des locaux qu'il occupe (325 francs par an), et lui alloue une indemnité par an pour les pertes que lui font éprouver les premiers travaux des apprentis.

De son côté, M. W. Wood, à Anvers, teint et apprête parfaitement les tissus, et les diverses manipulations relatives à cette industrie ont ainsi atteint, dans le pays, une grande perfection.

ATELIERS *pour la fabrication des soieries*

Il serait, croyons-nous, superflu de justifier ici l'importance qu'attache le Gouvernement au développement de l'industrie sétifère dans les Flandres. La nécessité de procurer des moyens d'existence aux ouvriers industriels de ces provinces, le tribut que la Belgique paye pour cet article à l'industrie des pays voisins expliquent suffisamment les efforts qui ont été tentés dans ce but.

Les documents fournis par l'administration des douanes constatent que les importations des tissus de soie en Belgique se sont élevées comme suit :

Quantités de kilogrammes de tissus de soie importés et provenant .

	EN 1848	EN 1849	EN 1850
Du Zollverein. . . .	11,428	14.987	17,454
De la France	45,285	58,590	59,653
D'autres pays . . .	4,883	3,931	4.670
Total . . . kilog.	61,596	77,508	81,777

En évaluant le kilogramme à 90 francs seulement, on trouve que nous avons payé à l'industrie étrangère, en 1848, 5,543,640 fr.; en 1849, 6,975,720 fr.; en 1850, 7,359,930 fr.

Il est à observer que les importations vont en augmentant; que dans les derniers temps le prix des *soies grèges* s'est élevé presque au double du prix normal, et a atteint celui de 90 francs que nous indiquons ci-dessus comme prix des *soies tissées;* que les quantités importées ne comprennent que celles constatées par les receveurs et les entreposeurs des douanes. En tenant compte de ces observations, on peut estimer à plus de 10,000,000 de francs la valeur des soieries qui sont entrées annuellement dans le royaume.

Il ne faut pas toutefois se faire illusion : nous ne fabriquerons jamais tous les genres d'étoffes de soie que nous recevons aujourd'hui de l'étranger; nous ne devons pas chercher à imiter certaines spécialités, notamment les hautes nouveautés de Lyon; mais en supposant que les articles de ce genre entrent pour

moitié dans les chiffres que nous venons de citer, il n'en reste pas moins, pour ceux que nous pouvons produire avec avantage, les articles d'une consommation courante, une valeur de plusieurs millions que nous pouvons nous réserver.

En présence de ce fait, on pourrait s'étonner de ce que l'industrie sétifère n'ait pas pris, jusqu'ici, une plus grande extension en Belgique. Mais on s'explique très-bien cet état de choses, lorsqu'on considère que, pour exploiter cette industrie, il faut de grands capitaux, des fabricants habiles, des ouvriers dont l'apprentissage est long et coûteux.

A Lyon, on compte la mise de fonds à 2,000 francs par métier battant; pour devenir compagnon, il faut passer par un apprentissage de deux à trois ans, pendant lesquels on ne gagne absolument rien; puis travailler encore pendant deux ou trois autres années, moyennant la moitié du salaire ordinaire.

Les difficultés qui s'opposaient à l'introduction de cette industrie dans les Flandres étaient immenses, et il n'était pas dans les prévisions que des particuliers tentassent jamais de les vaincre, sans être secondés par le Gouvernement

Un industriel d'Alost, ayant fait quelques essais heureux de fabrication, fit au Gouvernement des propositions qui furent acceptées. Il ne possédait pas beaucoup de fortune; mais il jouissait de la confiance générale.

Il s'associa avec un fabricant de soierie de Lyon, et engagea deux contre-maîtres de cette ville pour teindre et apprêter les étoffes d'après les procédés les plus perfectionnés.

Un autre fabricant originaire de Lyon, et établi depuis quelques années à Lierre, fut préposé à la direction des travaux d'un atelier érigé à Deynze pour la fabrication des tissus de soie. Il était considéré comme un homme probe et possédait dans cette fabrication des connaissances incontestables. N'ayant pas personnellement assez de ressources financières pour mener cette entreprise à bonne fin, il reçut du Gouvernement, à diverses époques, des sommes assez notables, soit à titre de prêt, soit à titre de subside. Pendant trois ans, son atelier, comme celui d'Alost, marcha d'une manière irréprochable. Mais ni l'un ni l'autre ne devaient réussir dans leurs opérations.

Les entrepreneurs de ces deux ateliers, ayant étendu leurs travaux au delà des ressources dont ils disposaient, tombèrent bientôt dans une gêne telle, qu'ils durent escompter leurs effets, acheter leurs matières premières et vendre les produits dans des conditions onéreuses. Ils eurent, en outre, à supporter des pertes énormes sur les premiers travaux des apprentis.

Le fabricant d'Alost tomba en faillite au mois d'octobre 1850, et celui de Deynze au mois de mai 1851.

Heureusement pour le pays, ces mécomptes n'ont point fait manquer le but que le Gouvernement s'était proposé d'atteindre.

A Alost comme à Deynze, la fabrication des tissus de soie a été reprise, dans de solides conditions; les nouveaux entrepreneurs sont des personnes de la localité, MM. Leviennois-Dekens et Lagrange.

Le premier a, dès le commencement du sinistre dont nous avons parlé, mis en activité 25 métiers, établis, pour la plupart, au domicile des tisserands à Kerkxken. A Alost, il a érigé un bel atelier de dévidage, de tramage, de mise en train et d'essai.

A Deynze, MM. Lagrange ont repris les travaux abandonnés par le sieur Ricard.

De plus, le sieur Donque, ancien ouvrier instructeur du sieur Ricard, s'est associé avec le sieur Roels, de Deynze; ils ont érigé un petit atelier qui compte aujourd'hui 5 métiers en activité.

L'expérience avait prouvé la nécessité d'ériger à côté des ateliers de tissage, et d'une manière entièrement indépendante de ceux-ci, des ateliers pour la teinture et l'apprêt des soies.

Par convention conclue avec le sieur Bertholat, de Lyon, celui-ci a établi, à Alost, un atelier spécial pour la teinture de la soie (trames et organsins), d'après les procédés les plus perfectionnés. Il teint à façon les fils et tissus de soie qui lui sont confiés par les industriels du pays.

Ce teinturier s'est aussi engagé à instruire des apprentis et à fournir aux personnes admises à visiter l'atelier, avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Intérieur ou du gouverneur de la Flandre orientale, tous les renseignements qu'ils lui demanderont, afin d'apprécier tous les détails de ses opérations.

D'après une autre convention le sieur Rajon, de Lyon, a établi, à côté de l'atelier de teinture, un atelier spécial pour l'apprêt des étoffes de soie, d'après les procédés les plus perfectionnés. Il apprête à façon les tissus de soie qui lui sont envoyés par les fabricants du pays.

Cet apprêteur s'est aussi engagé à recevoir dans son atelier et à instruire complétement les apprentis-apprêteurs, qui lui seront désignés par M. le Ministre de l'Intérieur ou par le gouverneur de la province.

On peut visiter son atelier comme celui du sieur Bertholat.

MM. Cumont-Declercq, président de la chambre de commerce et membre de la Chambre des Représentants, Vandersmissen-Plas et Eliaert-Cools, fabricants, à Alost, ont bien voulu se charger de la surveillance de ces établissements.

ATELIER DE M. JACQUOT, A LOKEREN,

Mis en activité au mois de juillet 1849.

1° Quelle est la situation actuelle de l'atelier?

L'établissement de M. Jacquot, à Lokeren, peut se diviser en trois sections :

Dans la 1re section, on tisse des coutils de coton, pour pantalons, corsets, etc.; elle compte trente-deux métiers.

Dans la 2e section, on tisse les *corsets;* elle compte seize métiers.

Dans la 3e section, on fabrique les peluches de soie pour chapeaux; elle compte dix métiers *doubles* et douze métiers *simples.*

On construit, en ce moment, des locaux pour y placer encore huit métiers doubles.

	Cet établissement se distingue par sa bonne organisation, par l'excellente direction des travaux, la perfection du matériel et la variété des produits. Le Gouvernement n'a eu à intervenir que pour la fabrication des peluches de soie.
2° Quels résultats a-t-il amenés?	Il a introduit dans le pays la fabrication de plusieurs étoffes que nous fournissait antérieurement l'industrie française. Il a constamment procuré de l'ouvrage à bon nombre d'ouvriers.
3° Quels résultats peut-on en attendre encore?	Il doit, par ses opérations, favoriser le développement de branches nouvelles de travail, aider à pourvoir le pays, au moins partiellement, de la quantité considérable de peluches de soie que nous tirons de Lyon et d'ailleurs, pour la confection des chapeaux.
4° Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les peluches de soie, les corsets confectionnés à l'aide de métiers à tisser, les coutils en coton, tels qu'il s'en fabrique beaucoup en France.
5° Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? — Indiquer, s'il est possible, les points principaux où se font les placements.	Les produits s'écoulent facilement; la plus grande partie est exportée.
6° Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Pour celui de M. Jacquot, à Bruxelles.
7° Quelle est la part contributive de l'État, de la province et de la commune dans les dépenses, et quel est le chiffre de ces dépenses?	Le Gouvernement s'est engagé à payer à M. Jacquot, sur facture et après placement, le prix de cinq métiers et leurs accessoires. M. Jacquot reprendra ce matériel, au prix d'estimation, à l'expiration de la durée de son contrat, fixée à cinq années. Toutefois, dans le cas où, à cette époque, au moins vingt-cinq métiers seraient en activité, dans l'atelier, les cinq métiers et leurs accessoires deviendraient la propriété de M. Jacquot. Le Gouvernement s'est en outre engagé à payer à M. Jacquot une somme annuelle pour le traitement du contre-maître, et

une indemnité pour les frais d'apprentissage.

8° Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'établissement, leur sexe et leur âge? Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?

Dans l'établissement travaillent 92 ouvriers, dont une douzaine de femmes, de l'âge de vingt à trente ans.

Il ne distribue guère de travail à domicile.

9° Quel est le salaire moyen des ouvriers?

Les femmes qui tissent des peluches de soie au métier simple, qui ne produit qu'une pièce à la fois, gagnent de 1 franc à fr. 1-50 par jour; les hommes, travaillant au métier double, produisant deux pièces à la fois, gagnent de 2 francs à fr. 2-50 par jour.

10° L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?

Oui; mais le directeur n'admet que l'élite des ouvriers de Lokeren.

11° Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?

Aucun ouvrier formé n'est encore sorti de l'atelier.

12° La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?

Oui; les salaires payés par M. Jacquot étant plus élevés que ceux des fabricants de cotonnettes, etc., les ouvriers quittent ceux-ci, lorsqu'ils trouvent le moyen de se faire admettre dans l'atelier de M. Jacquot.

13° L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être en général, etc.?

L'organisation de cet établissement est d'une date trop récente pour qu'il puisse avoir déjà eu ces effets.

Il convient cependant de dire que les ouvriers de M. Jacquot se conduisent irréprochablement, qu'il y a parmi eux beaucoup d'ordre, et qu'ils jouissent d'une certaine aisance.

ATELIERS *de MM.* BRUYNEEL, *à Grammont,* MORESCO, *à Meygem,* HÈGLE, *à Waerschoot et à Somergem.*

ATELIER DE M. BRUYNEEL.

En octobre 1848, le Gouvernement a mis à la disposition de l'administration communale de Grammont une somme de 20,000 francs pour l'aider à maintenir le travail industriel en cette ville. Cette somme était remboursable au 20 octobre 1849.

Par convention conclue le 26 janvier 1850, le Gouvernement a consenti à ce que la susdite administration fît sur ces fonds une avance au sieur J.-F. Bruyneel, fabricant d'étoffes de crin, pour le mettre à même de développer son atelier et pour donner à celui-ci un caractère d'utilité publique. Moyennant cette avance, le sieur Bruyneel s'est engagé à occuper à son industrie au moins 40 ouvriers; le Gouvernement a la faculté de faire surveiller son atelier, de le faire visiter par des personnes qui désireraient entreprendre la même fabrication et d'y placer quelques ouvriers apprentis ou d'engager des ouvriers formés.

Le sieur Bruyneel n'avait antérieurement que cinq métiers et une dizaine d'ouvriers. Il fait, dès à présent, fonctionner douze métiers et occupe vingt-deux ouvriers.

ATELIER DE M. MORESCO.

Au commencement de 1848, le Gouvernement a alloué un subside au sieur Moresco, fabricant, à Bruxelles, pour l'aider à établir dans la commune de Meygem un atelier pour la fabrication de tissus élastiques.

M. Moresco ayant dû, à la fin de 1850, quitter le local qu'il n'avait loué que pour le terme de trois ans, et n'en ayant pas trouvé d'autre, a transféré son atelier à Gand. D'ailleurs, une innovation faite dans son industrie l'a amené à substituer à l'ancien mode de tissage à la main le tissage à la vapeur, à l'aide de métiers en fer.

C'est la seule fabrique de ce genre qui existe dans la province, et nous croyons que les métiers sont brevetés en faveur de M. Moresco.

Quelques ouvrières formées à l'atelier de Meygem, ont continué d'être occupées à domicile.

ATELIERS DE WAERSCHOOT ET DE SOMERGEM.

M. Hègle, fabricant, à Bruxelles, a établi, en 1848, à Waerschoot et à Somergem, deux ateliers pour la couture des gants d'étoffe. Ces établissements n'ont pas été subventionnés; ils ont reçu seulement de la part de l'administration un concours moral.

Le travail n'y a pas pris l'extension à laquelle on s'attendait; dans ces derniers jours, une vingtaine d'ouvrières seulement étaient occupées dans chacun des deux ateliers.

Gand, le 16 juillet 1851.

L'Inspecteur des ateliers d'apprentissage et de perfectionnement de la Flandre orientale,

J. VANDEWALLE.

III

Rapport sur la situation des ateliers d'apprentissage, établis dans le Hainaut, transmis par lettre du gouverneur de cette province, en date du 28 juin 1851.

Plus favorisé, sous ce rapport, que les Flandres, le Hainaut n'a jamais trouvé dans le filage du lin et le tissage de la toile, la principale, l'unique ressource de ses habitants. Quelques cantons seulement limitrophes des Flandres s'occupaient spécialement des diverses manipulations de la matière première et du tissage de la toile. Cette analogie avec les provinces flamandes, qui caractérisait certaines localités du Hainaut et qui se retrouve même, pour quelques-unes, dans le dialecte de leurs habitants, dit assez qu'elles devaient subir les mêmes épreuves, partager leur mauvaise fortune et compléter la similitude en souffrant la misère au même degré pendant les crises de ces dernières années. Les mesures appliquées dans les Flandres avec une persévérance énergique et sur une grande échelle pouvaient, on le conçoit sans peine, être ici plus limitées. Aussi le nombre des ateliers d'apprentissage institués par le Gouvernement dans le Hainaut, pour l'industrie des tissus, n'a-t-il été que de quatre Ils sont situés à *Ath, Ellezelles, Templeuve* et *Flobecq*.

ATELIER D'ATH.

La ville d'Ath, centre d'une population considérable dont l'industrie linière forme la principale ressource pendant une grande partie de l'année, est la première et la seule de la province qui ait été dotée d'une institution de ce genre. La création de son atelier d'apprentissage et de perfectionnement remonte à la fin de l'année 1842. Il avait pour spécialité le tissage des toiles à la navette volante et était établi primitivement au local de l'Académie. Le temps d'apprentissage des tisserands, fixé d'abord à six jours, sauf faculté pour la commission d'étendre ou de restreindre ce terme, fut plus tard porté à quinze jours. Une indemnité de 50 centimes par lieue et de fr. 1-20 par jour, au *maximum*, était allouée à ceux qui ne pouvaient supporter par eux-mêmes, en tout ou en partie, les frais du voyage et du séjour à l'atelier. En outre, ceux qui, à la fin de l'apprentissage, étaient reconnus aptes à se livrer au mode de fabrication enseigné, pouvaient obtenir une prime de 40 francs pour approprier leur métier d'après le système Pareit. Les travaux étaient dirigés par un maître surveillant nommé par la commission directrice, laquelle faisait l'acquisition des lins, fils et autres objets, et envoyait au

marché d'Ath les toiles confectionnées dans l'atelier et dont elle fixait elle-même les prix.

Lente et réservée, comme il convenait dès l'origine, la marche des opérations de la commission de surveillance prit bientôt un plus grand essor, grâce aux bonnes dispositions et au zèle de ses membres. Aussi, en quelques mois, à l'aide de la louable direction qu'il avait su imprimer aux travaux et à la supériorité des fabricats comparés à ceux obtenus par les anciennes méthodes, le nombre des tisserands se serait-il élevé à plusieurs centaines s'il avait été possible de faire droit aux demandes qui arrivaient de toutes parts. Six métiers seulement avaient été en activité pendant 1843; au 1er janvier 1844, ce nombre avait pu être porté à neuf, sans augmentation des frais de surveillance.

On ressentit bientôt les inconvénients que devait faire naître l'exiguïté du local, et, au mois de septembre de l'année suivante, l'atelier était transféré, pour ce motif, dans un bâtiment inachevé appartenant aux hospices et mis par l'administration de la ville à la disposition de la commission de surveillance. Vingt métiers envoyés par le Gouvernement y furent placés, mais douze seulement purent être utilisés, les ressources de la commission ne comportant pas immédiatement une telle extension. On put compter, pendant 1844, 318 tisserands ayant fréquenté alternativement l'atelier et fait l'apprentissage de la navette volante.

C'est à cette époque que fut mise à exécution la mesure proposée par la commission de faire visiter par un inspecteur les tisserands rentrés dans leurs communes, pour s'assurer s'ils faisaient usage de la navette volante et des objets qui leur avaient été délivrés à titre de prime. A peu d'exceptions près, les renseignements recueillis de cette manière furent satisfaisants.

Plus tard, ces inspections se renouvelèrent à chaque trimestre et permirent d'apprécier si le but de tant d'efforts joints à des sacrifices considérables était complétement atteint.

269 tisserands firent un apprentissage complet en 1845; la prime instituée par le règlement leur avait été décernée. Il fut constaté dès lors que les jeunes gens de 12 à 15 ans acquéraient, par l'emploi du nouveau système, une habileté telle qu'ils pouvaient produire le double de ce qu'ils obtenaient avec l'ancien métier dont ils ne faisaient usage qu'avec beaucoup de fatigue et au détriment de leur santé.

En même temps qu'elle donnait ses soins au tissage des toiles, la commission veillait à la bonne qualité et à la régularité des fils qui lui étaient livrés. Elle avait adopté, dès le principe, les mesures propres à établir un bon classement par le numérotage au moyen du dévidoir *numérateur;* elle offrit notamment de légères gratifications aux fileuses qui perfectionnaient le plus leurs produits et elle fut de plus autorisée, sur sa demande, à leur délivrer, chaque mois, comme prime, quatre rouets d'après le système Degand, qui avait paru mériter la préférence sur d'autres dont l'essai avait été fait précédemment à l'atelier.

Le lessivage des fils avait également fixé l'attention de la commission et des expériences réitérées en présence des tisserands eux-mêmes servirent à leur démontrer les vices du mode employé généralement jusque-là dans l'arrondis-

sement et consistant en un simple lavage. Ces essais devaient nécessairement frapper par leur simplicité et par l'évidence de leurs utiles résultats.

Indécise sur l'élévation du subside qui lui était promis pour 1846, et dont elle n'a connu le chiffre que dans le cours du second semestre, la commission n'a tenu, pendant les neuf premiers mois de cette année, que huit métiers en activité. Ce n'est qu'au mois d'octobre que, connaissant les ressources disponibles, elle fit monter 18 métiers qui ont été constamment occupés. Pendant cet exercice , 182 tisserands seulement ont obtenu la prime, après avoir achevé le temps d'apprentissage déterminé par le règlement modifié.

Les toiles fabriquées tant dans l'atelier qu'à domicile par les tisserands qui avaient adopté le nouveau système étaient recherchées, et une préférence marquée leur était accordée au marché d'Ath, où elles étaient exposées en vente comme il a été dit ci-dessus. Deux cents fileuses ont été presque constamment occupées pendant l'hiver 1846-1847.

Le chômage qui avait été des trois quarts de l'année en 1846, fut considérablement réduit l'année suivante ; il dura depuis le 15 juillet jusqu'au 15 octobre, époque où les tisserands sont retenus chez eux par les travaux de la campagne A de très-rares exceptions près, tous ceux admis, pendant les neuf mois restants, à fréquenter l'atelier, ont suivi avec fruit les enseignements et les conseils qui leur ont été prodigués. 219 ont fait un apprentissage complet et ont joui de la prime.

Mais, malgré tant de sacrifices et de soins, on ne devait aboutir qu'à un bien minime résultat. En effet, un rapport de 1849 révélait cette fâcheuse circonstance que, parmi les 1,200 tisserands qui avaient fait leur apprentissage et reçu divers ustensiles tels que battants, temples, navettes, etc., à titre de prime, les deux tiers environ étaient revenus à se servir exclusivement de leur ancien métier, que trop souvent encore la misère et l'impossibilité de se procurer les matières premières leur avaient fait délaisser.

Le système de régie par l'État, représenté par la commission, ne pouvait conduire qu'à des résultats plus nuisibles qu'utiles, qui éloignaient le but plutôt qu'ils ne le rapprochaient; c'est d'ailleurs ce que l'expérience a prouvé.

Bien loin de chercher à transformer l'ancienne industrie linière, luttant vainement contre la mécanique et contre l'excès de sa propre production, et d'utiliser ailleurs les bras qu'elle laissait inoccupés, on donnait une véritable prime à la concurrence faite aux anciens tisserands, on attirait par des moyens factices une foule de travailleurs vers cette industrie périclitante, à laquelle les perfectionnements plus ou moins réels, plus ou moins efficaces dont elle était l'objet, ne pouvaient redonner la vie, ni fournir des débouchés suffisants. C'était, en outre, alors que la demande allait toujours décroissant, stimuler la production et l'accroître peut-être du double puisque, par l'emploi du nouveau système, quinze jours suffisaient pour qu'un jeune homme de 12 à 15 ans, à peine initié à la méthode que l'on avait pris à tâche de propager, pût faire une fois plus de travail qu'un ouvrier expérimenté se servant de l'ancienne méthode.

C'était là le vice capital du mode suivi à l'atelier d'Ath et dans ceux organisés sur le même pied.

Ces inconvénients n'avaient point échappé au Gouvernement. Le 30 décembre 1845, la commission de surveillance avait exprimé l'espoir que sa tâche serait bientôt finie et annoncé que l'atelier pourrait être fermé au printemps de 1847, l'usage de la navette volante paraissant devoir être suffisamment connu et répandu dans l'arrondissement vers cette époque. L'occasion était on ne peut plus favorable, et dès le mois de mars 1847 le Gouvernement insista pour que la commission remplît sa promesse, se réservant d'examiner quel parti on pourrait tirer du matériel en utilisant les connaissances acquises par les tisserands qui avaient fréquenté l'atelier. La réalisation du projet de réorganiser cette institution dut néanmoins être ajournée parce que les demandes d'admission étaient encore nombreuses, et surtout par suite du désir qu'avait la commission d'utiliser les matières premières qui restaient en magasin.

La nécessité d'une utile et prompte transformation devenait chaque jour plus évidente. L'inspection générale faite en 1848 avait confirmé de tous points les faits énumérés ci-dessus. Un certain nombre de tisserands avaient toutefois eu l'heureuse idée de se servir de leur métier amélioré, pour la fabrication des coutils et des tissus analogues, et ils paraissaient en retirer des bénéfices qui leur permettaient de vivre sans trop de privations.

Cette double circonstance, que la commission relatait dans l'un de ses rapports (1er février 1848), avait d'autant plus de portée, qu'elle venait démontrer l'efficacité du système que le Gouvernement avait déjà introduit dans divers ateliers-modèles des Flandres, et qui consistait à substituer autant que possible à la fabrication de la toile, celle des tissus divers au moyen des métiers appropriés.

M. le Ministre de l'Intérieur exprima la volonté formelle que l'atelier subît une transformation de ce genre, et que le travail y fût fait à l'entreprise. M. le gouverneur de la province s'occupa dès lors de chercher des industriels qui voulussent se charger de l'entreprise de l'atelier, sous certaines conditions de concours de la part du Gouvernement. Le sieur Descamps, négociant à Ath, se présenta et signa avec M. le gouverneur un contrat dont les principales dispositions se résument ainsi :

Le sieur Descamps se charge de l'entreprise industrielle, pendant cinq années consécutives, de l'atelier-modèle d'apprentissage et de perfectionnement pour la fabrication d'étoffes de laine, pure laine, mélangée de coton, etc. Les apprentis seront d'abord exercés à la fabrication des tissus de lin par les procédés perfectionnés. Il s'engage à fournir aux apprentis et aux ouvriers exercés les matières premières, et se charge pour son compte de tout le travail de l'atelier et par conséquent du placement et de la vente des produits qui y sont confectionnés. Il s'oblige, dès que les progrès du travail des tisserands le permettront, à livrer à l'exportation la majeure partie des produits fabriqués en exécution de la présente convention. Indépendamment des vingt métiers qu'il maintiendra constamment en activité à l'atelier, le sieur Descamps occupera à domicile, en raison des besoins de son commerce, les ouvriers qui auront terminé leur apprentissage. Il payera aux apprentis un salaire en rapport avec le travail qu'ils auront produit; ils seront payés au mètre courant au taux du

salaire de l'industrie particulière. Les ouvriers exercés recevront le même salaire que celui qui est payé ailleurs pour des ouvriers travaillant à des branches analogues d'industrie.

Pour l'exécution de ces conditions, le Gouvernement a accordé au sieur Descamps la libre disposition des 20 métiers existant à l'atelier au 2 octobre 1850, et s'est engagé à lui payer, pendant le terme de la convention, le salaire d'un contre-maître, et à lui allouer en outre la somme reconnue nécessaire pour l'appropriation des métiers aux nouveaux tissages à introduire dans l'atelier.

A la suite de la transformation de l'atelier, les métiers et tout le mobilier de l'atelier avaient été transférés, à la demande de l'administration de la ville et avec l'autorisation de M. le Ministre de la Guerre, des bâtiments de l'hospice des vieillards, que l'on avait le projet d'affecter à un autre service, dans les locaux dépendant de la forteresse situés au-dessus de la porte de Mons. La remise de ce matériel a été faite par l'ancienne commission de surveillance à l'entrepreneur, d'après un inventaire en double expédition.

La commission nommée, par arrêté royal du 24 janvier 1851, pour surveiller l'exécution des clauses du contrat passé avec le sieur Descamps, fut installée par son président, M. Raoût, commissaire d'arrondissement. Cependant l'appropriation des métiers et d'autres circonstances locales ont retardé de plusieurs mois l'ouverture de l'atelier réorganisé.

En exécution de l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, du 8 novembre 1850, qui m'a chargé de l'inspection des ateliers d'apprentissage et de la section industrielle des écoles-manufactures dans la province, et pour satisfaire à la lettre de M. le gouverneur, en date du 18 mai dernier, je me suis rendu à Ath, le 19 du même mois, à l'effet de visiter l'atelier que j'ai trouvé établi, ainsi qu'il a été dit, dans les bâtiments militaires de la porte de Mons.

Il serait difficile de rencontrer pour une semblable destination des locaux plus convenables sous tous les rapports. Composés de plusieurs grandes pièces bien éclairées et bien aérées, ils réunissent les meilleures conditions d'hygiène. De vastes greniers servent de lieu de dépôt au matériel non employé de l'ancien atelier.

La mise en activité de l'atelier d'Ath est de date trop récente pour qu'il ait pu produire tous les bons effets que l'on doit en attendre, notamment en ce qui concerne l'amélioration des salaires et la moralisation de la classe ouvrière.

Des vingt métiers que la convention prescrit de tenir constamment en activité, douze seulement étaient montés et occupés à la date du 19 mai; deux autres le seront sous peu de jours. Tous, à l'exception de deux sur lesquels on tissait du coutil gris et une étoffe de coton rayée bleu et blanc, et appelée *basse,* sont employés au tissage de la toile au moyen de la navette volante. L'un des deux métiers que l'on monte en ce moment est destiné à la confection des mouchoirs de fine batiste.

Les seize jeunes gens que j'ai vus à l'atelier sont âgés de 15 à 16 ans. Quelques-uns appartiennent à la ville d'Ath; les autres, aux communes de Bouvignies, Mainvault, etc. Ils travaillent à l'atelier depuis 6 $^1/_2$ heures du matin à 7 $^1/_2$ heures du soir; il leur est accordé une heure de récréation à midi, et une

demi-heure à 4 heures de relevée. Ils sont payés à la pièce ; cinq d'entre eux gagnent 40 centimes par jour, les autres de 25 à 30 centimes. Leur docilité et leur zèle sont exemplaires.

La direction de l'atelier est confiée, en sous-ordre, au contre-maître Louis Sandras. Il figure parmi les artisans qui ont obtenu la décoration industrielle à la suite de la dernière exposition de Bruges. La rémunération de son travail consiste en un traitement de 1,200 francs, que l'entrepreneur lui assure, et, en outre, dans la jouissance du logement, pour lui et sa famille, dans les locaux inoccupés, voisins de l'atelier.

Le contre-maître Sandras ainsi que M. Descamps, qui est très au courant de la fabrication des étoffes de tous genres, mettent tout leur amour-propre à former les apprentis de manière à en faire par la suite d'excellents ouvriers. Ils sont puissamment stimulés en cela par MM. les membres de la commission qui visitent souvent l'atelier, et principalement par son président qui a bien voulu m'y accompagner. L'un de ces jeunes apprentis annonce des dispositions toutes particulières, et il pourra devenir un bon contre-maître (c'est ce qui manque dans la plupart des ateliers), si, comme M. Descamps l'espère, la commission veut bien l'autoriser à le retenir au delà du terme fixé pour l'apprentissage.

Les opérations de l'atelier ont été assez limitées, et il n'a guère franchi jusqu'ici le cercle qu'avait tracé l'ancienne commission de surveillance, puisque l'on s'est borné à la fabrication de toiles des moindres qualités. Il est vrai de dire cependant que le sieur Descamps a introduit un genre de fabrication qui mérite d'être remarqué. A Ath et dans les environs, on ne met sur le métier que des toiles de $^3/_4$, $^4/_4$ et $^6/_4$ ou *aunettes*. Au moyen de légers changements dans les anciens métiers, on a pu confectionner des tissus de lin $^7/_4$ qui trouvent un écoulement d'autant plus facile qu'ils sont plus rares sur le marché, et qui se placent avec avantage même dans d'autres provinces. Du reste, les toiles de l'atelier d'Ath sont en général régulières, quoiqu'elles sortent des mains d'apprentis exercés depuis peu de temps.

La réorganisation de l'atelier d'Ath, lorsqu'elle sera complète, aura pour résultat d'implanter dans l'arrondissement des industries plus lucratives que le tissage de la toile, sans pourtant exclure ce dernier, qui occupera toujours un certain nombre d'apprentis auxquels les meilleures méthodes seront enseignées; de procurer aux tisserands et aux apprentis, tant à l'atelier qu'à domicile, des salaires assez élevés que leur payera l'industrie privée et que l'abondance des demandes et le progrès des exportations, conséquence inévitable de la perfection des fabricats, peuvent améliorer encore. Et, ce qui n'est pas indifférent, au point de vue des intérêts du trésor, ces avantages s'obtiendront avec des sacrifices pécuniaires infiniment moindres qu'avec l'ancienne organisation.

Si l'on excepte le subside de 400 francs prélevé, en 1846, sur l'allocation pour le soutien de l'industrie linière, la province n'a pas contribué jusqu'ici aux dépenses de l'atelier d'Ath. Elle pourrait toutefois être appelée à entrer pour une certaine quotité dans les frais ultérieurs, le budget provincial de 1851 (chap. VII, s^{on} 1re, art. XII) présentant une allocation globale (écoles

dominicales, écoles gardiennes et ateliers d'apprentissage) qui n'était précédemment que de 1,500 francs, mais qui a été augmentée, sur la proposition d'un honorable membre du conseil, en vue de favoriser les ateliers d'apprentissage, des 1,000 francs votés antérieurement pour l'industrie linière.

Quant à la ville d'Ath, elle ne fournit que le local, qui ne lui coûte que les frais d'appropriation, puisque c'est un bâtiment de la forteresse : là se borne son concours pécuniaire.

ATELIER D'ELLEZELLES.

Fondé en 1844, dans le même but que celui d'Ath, l'atelier d'Ellezelles a commencé en 1845 ses opérations, qui ont été dirigées par une commission nommée par la députation permanente du conseil provincial.

Les mêmes préjugés qui avaient retardé l'adoption du tissage à la navette volante vinrent entraver pendant quelque temps la marche de l'atelier d'Ellezelles. En 1845, on pouvait à peine occuper quatre des huit métiers envoyés par le Gouvernement ; l'année suivante, ces métiers ne suffisaient plus, parce que les tisserands, revenus de leur erreur, appréciaient les avantages du nouveau système sur l'ancien. C'est sur le marché de Renaix que les produits de l'atelier trouvaient leur écoulement.

Les inconvénients qui ont fait désirer un changement radical dans le système adopté ci-devant à l'atelier d'Ath ont existé à Ellezelles, quoiqu'à un moindre degré, l'importance du travail qui y est fait étant de beaucoup inférieure Si, malgré ces inconvénients dès longtemps constatés, il n'a pas été procédé à la réorganisation de cet atelier sur le même pied que ceux d'Ath et de Flobecq, c'est qu'il n'a pas été possible de trouver un industriel qui voulût se charger de l'entreprise. La commission de surveillance avait été invitée à faire les démarches nécessaires à cette fin, mais elle n'a pu obtenir de résultat satisfaisant. L'appui du Gouvernement lui a néanmoins été provisoirement continué.

Lors de la visite que j'ai faite de l'atelier, le 22 mai, je me proposais d'appeler l'attention de M. le bourgmestre, président de la commission, sur l'utilité de la transformation réclamée par le Département de l'Intérieur; de chercher à lui démontrer les avantages du nouveau mode d'exploitation, en lui faisant pressentir que le *statu quo* aurait enfin un terme, les sacrifices faits par le Gouvernement n'atteignant point parfaitement le but et ne pouvant se perpétuer. J'ai pu me dispenser de ce soin, car M. le président de la commission m'a fait l'aveu que ma visite à l'atelier devenait inutile, les métiers étant presque complétement inactifs en ce moment.

L'atelier d'Ellezelles, organisé pour la propagation du tissage à la navette volante, n'avait, après quelques années, aucune chance de viabilité; les subsides qu'on lui accordait étaient distribués plutôt comme aumône que comme

encouragement au travail. En définitive, il doit être indifférent que les tisserands s'occupent chez eux ou à l'atelier; s'ils donnaient la préférence à celui-ci, c'était moins dans le but de se perfectionner que d'obtenir quelque prime, quelque rémunération qu'ils considéraient comme un secours envoyé par le Gouvernement.

ATELIER DE TEMPLEUVE.

Le tissage de la toile était aussi la spécialité de l'atelier érigé à Templeuve en 1846 avec le concours du Gouvernement. Douze métiers n'ont pas cessé d'y fonctionner. Les ouvriers recevaient à la fin de leur apprentissage un métier tout monté à titre de récompense et d'encouragement. La dépense nécessaire de ce chef était couverte partie au moyen de retenues faites sur le salaire des tisserands, partie sur les fonds du trésor.

Un local pouvant contenir 30 métiers, et qui reste la propriété de l'État, a été construit et achevé en 1848 au moyen d'un subside fourni par le Gouvernement. La parcelle de terrain nécessaire pour établir les constructions a été cédée gratuitement par la commune. C'est alors que la commission, présidée par le bourgmestre, M. De Formanoir de la Cazerée, membre du conseil provincial, prit le parti, dont on ne peut trop la louer, de faire tisser exclusivement dans l'atelier les étoffes variées pour pantalons, genre Roubaix, fil pur et fil et coton. Les résultats ont pleinement répondu à l'attente de la commission.

Le nouveau bâtiment est d'un bel aspect, bien vaste et bien distribué. La salle principale où se trouvent les métiers est voûtée, très-élevée et éclairée par douze fenêtres à grands jours. La ventilation y est convenablement établie, et nulle part assurément les conditions d'hygiène ne se rencontrent plus heureusement et ne sont mieux observées.

Le contre-maître, outre son traitement, a le logement gratuit pour sa famille dans les dépendances de l'atelier.

Tous les ouvriers, excepté un seul qui a été reçu à la demande de l'administration communale de Ramegnies-Chin, habitent la commune; la faveur de l'admission avait été accordée antérieurement à plusieurs apprentis des localités voisines.

La durée de l'apprentissage est d'environ un an, et elle ne pourrait guère être moindre pour répondre parfaitement au but que la commission a si bien atteint jusqu'ici. En effet, quoique l'atelier soit dirigé par la commission, elle ne se charge pas elle-même du placement et de la vente des produits. Dès le 1er janvier 1849, l'atelier transféré dans le nouveau local a marché régulièrement et, dès ce moment, M. De Formanoir a obtenu que M. Bossut-Gilson, fabricant à Tournay, fournît de l'occupation à tout l'atelier et se chargeât des produits des 20 métiers que le Gouvernement y a envoyés. Les apprentis, convenablement surveillés, deviennent, en quelques mois fort habiles à la confection des tissus les plus variés, qui tous sont destinés à l'exportation.

Déjà les produits de l'atelier de Templeuve ont été distingués à l'exposition de Gand où ils ont obtenu une médaille de bronze de 2e classe que les ouvriers sont fiers de montrer aux visiteurs. M. De Formanoir m'a fait espérer qu'il fournirait à l'exposition provinciale du Hainaut un contingent remarquable par la quantité, la variété et la qualité des tissus.

Outre les 20 métiers fournis par le Gouvernement, la commission, pour utiliser le local, a prélevé sur son budget la somme nécessaire pour l'acquisition de huit autres métiers au prix de 42 francs chacun. Ceux que les ouvriers reçoivent à la fin de leur apprentissage sont en bois blanc et coûtent un peu moins; tous sont confectionnés dans la commune sur de bons modèles.

La création de l'atelier a produit les meilleurs effets dans la commune. Avec le bien-être dans des familles qui n'avaient naguère d'autre ressource que la mendicité et le vagabondage, sont venus l'ordre et la moralité : les idées d'épargne et d'économie que l'on cherche à inculquer aux tisserands pendant leur séjour à l'atelier ne sont pas toujours perdues. Quoiqu'il y ait aujourd'hui quelques métiers inoccupés par suite de l'autorisation que l'on a donnée aux apprentis de travailler à la culture des champs pendant la bonne saison, on compte encore dans l'atelier 25 apprentis et ouvriers de 12 à 18 ans. Le tissage des étoffes à pantalons pour le compte de M. Bossut ou d'autres fabricants de Tournay fournit en outre du travail à un grand nombre d'ouvriers, dont 80 à 100 sont sortis de l'atelier-modèle. A l'atelier, les apprentis sont rétribués, en moyenne, à raison de 40 à 60 centimes par jour; ils sont payés à la pièce. Une retenue de $^1/_4$ p. % est faite sur ce salaire pour couvrir une partie de la dépense du métier auquel ils ont droit à la fin de leur apprentissage et en outre pour former un fonds de caisse, qui servira après un certain nombre d'années à concourir, avec les subsides de la commune et des diverses autorités, à l'érection d'un hospice de la vieillesse où les ouvriers qui y auront contribué, leurs parents ou leurs représentants, auront droit d'être reçus avant tous autres.

La conduite et la moralité des apprentis fait l'objet d'une surveillance attentive et de soins constants. Du reste, on n'a en général à se plaindre ni de leur assiduité ni de leur docilité. En hiver ils reçoivent l'instruction primaire, deux heures chaque soir, dans l'école qui est contiguë à l'atelier.

La population de Templeuve a retiré les plus grands avantages de l'atelier-modèle, et l'étendue des relations de la maison Bossut-Gilson offre un aliment continuel à son activité. Il semble qu'elle doive être plus favorisée encore dans l'avenir. Près de l'atelier d'apprentissage subsidié par le Gouvernement, dans un bâtiment récemment achevé, s'organise, sur d'assez larges bases, un atelier pour le tissage de la passementerie. Après quelques mois seulement d'existence, il enverra à l'exposition provinciale de nombreux échantillons de ses produits. L'établissement est trop récent pour que l'on puisse apprécier quels développements il est susceptible de prendre et à quelle perfection ses fabricats, dans les différents genres, pourront atteindre : il commence modestement par le tissage des franges et galons de fil de coton; et son directeur, M. Thèves-Jacob, paraît assuré de ne pas manquer de débouchés dans l'intérieur du pays.

Si je mentionne ici cet établissement d'industrie privée, c'est que par suite d'un accord survenu entre le propriétaire et M. De Formanoir, celui-ci, en sa qualité de bourgmestre et par suite de légères concessions faites à M. Thèves-Jacob, s'est réservé la surveillance et la police de l'établissement et notamment le droit d'admettre ou de refuser les ouvriers qui s'y présentent. Les mêmes retenues qu'à l'atelier modèle y seront faites aux mêmes fins sur le salaire des jeunes apprenties. Elles sont au nombre de 40 à 50, dont 20 travaillent aux métiers. Leur salaire est naturellement modique dès le début, mais en se perfectionnant, les plus habiles pourraient, dans un temps plus ou moins rapproché, gagner 5 ou 6 francs par semaine. Que l'on considère la misère et la dégradation où la plupart de ces enfants seraient peut-être tombées plus tard si elles n'avaient le moyen de se soustraire à la mendicité et à l'oisiveté; que l'on compare la position d'aisance relative qu'elles pourront se faire, non-seulement à elles-mêmes, mais encore à leurs parents, surtout lorsque plusieurs appartiennent à la même famille, et l'on aura une idée du bien-être qu'un tel établissement sagement dirigé peut introduire dans une commune.

Outre ces deux établissements, on enseigne à l'école communale de Templeuve la fabrication des dentelles, point de Valenciennes. En 1845, un subside de 1,000 francs avait été accordé de ce chef par le Gouvernement.

L'atelier de tissage où les salaires seront plus élevés et l'avenir plus certain fera nécessairement concurrence à l'école de dentellières.

ATELIER DE FLOBECQ.

La création d'un atelier d'apprentissage à Flobecq a été sollicitée par l'administration communale et par le bureau de bienfaisance, comme le moyen le plus puissant de remédier aux funestes conséquences que la décadence de l'industrie linière a entraînées là, comme dans toutes les localités où elle occupait autrefois de nombreux ouvriers.

Plusieurs entrepreneurs se présentaient pour diriger à leurs risques et périls, avec le concours de l'État, les travaux du nouvel atelier qui avait été institué par arrêté royal du 13 février 1850 ; les offres ne manquaient point; mais les uns élevaient des prétentions exagérées, les autres n'offraient point de garanties suffisantes quant à l'introduction des nouvelles industries que l'on voulait attirer dans la circonscription de l'atelier. Enfin, d'après les instructions de M. le Ministre de l'intérieur, M. le gouverneur conclut avec M. Devos-Delattre, négociant à Leuze, une convention dont il paraît utile de retracer ici les principales conditions :

Le sieur Devos s'engage à organiser et à diriger, pendant cinq années consécutives, un atelier modèle-d'apprentissage et de perfectionnement de 35 métiers au moins pour la fabrication d'étoffes de laine pure ou mélangée, telles

que mérinos (pure laine), articles nouveautés d'Amiens (pure laine), nouveautés anglaises (laine et soie), etc., etc., articles de Roubaix (pure laine, laine et coton) au métier Jacquart. Il fournira aux apprentis et aux ouvriers exercés les matières premières et se chargera, pour son compte, de tout le travail de l'atelier et par conséquent du placement et de la vente des produits qui y seront confectionnés. Il s'oblige, dès que les progrès du travail des tisserands le permettront, à livrer à l'exportation la majeure partie des produits fabriqués. Après le terme d'apprentissage des tisserands, lequel est fixé à trois mois, la commission aura la faculté de faire remplacer les ouvriers par d'autres apprentis qui désireraient être admis à l'atelier.

Indépendamment des 35 métiers qu'il occupera constamment à l'atelier, le sieur Devos-Delattre occupera à domicile, en raison des besoins de son commerce, les ouvriers qui auront terminé leur apprentissage. Il payera aux apprentis, pendant la durée de leur apprentissage, un salaire de 50 centimes au moins par jour. Quant aux ouvriers exercés, ils recevront le même salaire que celui qui est payé dans d'autres localités, pour des ouvriers travaillant à des branches analogues d'industrie.

L'intervention pécuniaire du Gouvernement, en ce qui concerne l'entreprise du sieur Devos-Delattre, consiste : 1° en un subside à titre d'indemnité pour frais de premier établissement et pour toutes autres dépenses indistinctement; 2° en une somme annuelle pour la part du Gouvernement dans le traitement du contre-maître. Les 35 métiers seront la propriété du sieur Devos-Delattre.

Si l'entrepreneur arrêtait le travail avant l'expiration du terme de cinq années, il serait tenu de rembourser ce qu'il aurait reçu du Gouvernement et de payer les frais de loyer pour le temps écoulé.

Immédiatement après la signature de la convention, le sieur Devos-Delattre s'est mis à l'œuvre avec zèle et avec le désir de justifier dans toute son acception la dénomination d'établissement-modèle donnée à son atelier. Il s'est assuré du concours d'un bon contre-maître.

Des 35 métiers, 9 n'ont pu, à cause du peu d'étendue du local, être placés jusqu'ici, quoiqu'ils fussent confectionnés et tout prêts à être montés. Dans le nombre de 25 métiers, se trouvent trois Jacquart. Sauf les mécaniques qui viennent de Roubaix et pour lesquelles l'admission en franchise de droits a été accordée par le Gouvernement, ces derniers ont été fabriqués à Renaix ainsi que les autres métiers, d'après les indications données par M. Devos lui-même. Le métier à ourdir, qui est en tous points semblable à celui en usage dans les meilleures fabriques de Roubaix, a également été fait à Renaix.

Six des métiers sont de grande dimension et servent au tissage des étoffes de laine; les autres sont de largeur ordinaire. La fabrication introduite par M. Devos à l'atelier de Flobecq est des plus variées. Elle comprend les tissus de lin (coutils), les paramatas, stoffs, orléans unis et brochés, et en outre les étoffes mélangées de fil et coton. Le placement des produits s'est fait jusqu'ici avec beaucoup de facilité à l'intérieur du pays. M. Devos fera en sorte d'en livrer une partie à l'exportation dès que la perfection plus grande encore du travail lui permettra de soutenir sur les marchés de l'extérieur la concurrence

avec les produits similaires d'autres établissements plus anciens du pays ou de l'étranger. On espère constater de rapides progrès : on pourra en juger à la prochaine exposition provinciale où l'atelier figurera avec honneur.

Les ouvriers admis à l'atelier se répartissent comme suit :

29 tisserands de 14 à 30 ans, mais la plupart de 14 à 18 ans;

1 ourdisseur;

3 lamiers;

1 plieur de chaînes.

10 ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'atelier et suppléent ainsi à l'absence de quelques métiers qui n'ont pu être montés faute de place suffisante dans le local. Il y a en outre, tant à l'atelier qu'à domicile, 60 à 70 bobineuses. Les salaires varient selon l'habileté, le temps d'apprentissage et la nature du travail. Les ouvriers qui passent aux Jacquarts après avoir achevé leur apprentissage sur les autres métiers gagnent fr. 1-40 à fr. 1-50 par jour; les autres reçoivent 1 franc par jour. Le 10e de ce salaire est absorbé pour les épeules. Ces salaires sont fixés au même taux qu'à Roubaix.

Quant aux apprentis, ils ne gagnent pas moins de 60 à 70 centimes par jour en commençant.

Quoique l'atelier ne date que de 5 mois à peine, il a formé 30 à 40 ouvriers travaillant à domicile pour le compte de M. Devos, qui leur fournit les chaînes, ou pour d'autres fabricants.

L'entrepreneur habitant Leuze, à quelques lieues de Flobecq, on pourrait craindre que son absence n'influât défavorablement sur la marche et la régularité des travaux. Mais il n'en est point ainsi: outre que M. Devos va fréquemment à l'atelier et qu'il a pour contre-maître un homme fort consciencieux, dont chacun dans la commune fait le plus grand éloge, l'habitation de M. le notaire D'Harveng, conseiller provincial, bourgmestre et vice-président de la commission de surveillance, est très-voisine de l'atelier; il le visite très-souvent, et s'en occupe avec le plus grand zèle. Ceux qui connaissent cette commune, citée, il y a peu de temps, pour le nombre de ses mendiants, peuvent observer aujourd'hui une différence notable qui n'est pas due entièrement, il est vrai, à la création de l'atelier et à l'introduction dans la commune d'industries qui y étaient inconnues, mais à laquelle cette mesure a contribué pour une bonne part. Aujourd'hui la mendicité en a presque entièrement disparu, parce que le désœuvrement a cessé, parce que les moyens d'existence d'un grand nombre de familles, dont un ou plusieurs membres ont fréquenté l'atelier ou travaillent à domicile après leur apprentissage, ont été tout à coup augmentés d'une manière inespérée.

La commune fournit le local de l'atelier. Elle a fait approprier, à cet usage, une maison voisine de celle de M. D'Harveng, sur la grand'route de Renaix. Les dépenses seront supportées en partie par le Département de l'Intérieur.

Je crois avoir démontré l'incontestable utilité et les effets moralisateurs des ateliers d'apprentissage convenablement organisés et exploités, comme à Ath et à Flobecq, par l'industrie privée avec le concours de l'État, ou comme à

Templeuve pour le compte de l'État avec l'aide d'un industriel ; j'ajouterai que les populations ouvrières, comme les administrateurs communaux, éprouvent pour ces institutions une véritable sympathie et qu'elles se montrent pénétrées de reconnaissance envers le Gouvernement pour les efforts qu'il ne cesse de faire en vue de rendre leur position meilleure sous tous les rapports.

Mons, le 27 mai 1851.

L'inspecteur des ateliers d'apprentissage et de perfectionnement institués dans la province de Hainaut,

J.-B^te^ Parez.

TABLE DES MATIÈRES.

I

Rapports sur les ateliers de la Flandre occidentale.

Ouckene 2
Avelghem . . . . . *ib.*
Ruysselede . . . . . *ib.*
Rolleghem-Cappelle. 4
Meulebeke . . . . . *ib.*
Cachtem 6
Staden 8
West-Roosebeke . . . . . *ib.*
Moorslede . . . . . *ib.*
Pitthem 10
Bruges 12-34
Ghistelles 14
Passchendaele . . . . . *ib.*
Langhemarck 16
Becelaere . . . . . *ib.*
Poperinghe . . . . . *ib.*
Deerlyk 18
Desselghem . . . . . *ib.*
Aerzeele 20
Lendelede. . . . . *ib.*
Sweveghem. 22
Waereghem . . . . . *ib.*
Ingoyghem . . . . . *ib.*
Courtrai. 24
Thielt 24-30
Rumbeke 26
Roulers . . . . . *ib.*
Ingelmunster . . . . . *ib.*
Ruddevoorde 28
Oostroosebeke. . . . . *ib.*
Waeken. 30
Wynghene . . . . . *ib.*
Swevezeele 32
Lichtervelde. . . . . *ib.*
Beernem 34
Nieuport . . . . . *ib.*

II

Rapport sur les ateliers de la Flandre orientale.

Cruyshautem 26
Sleydinge 40-65
Capryk 44
Baelegem 48
Grammont 50-84-103
Ninove 52
Alost 54-98
Audenarde 57
Syngem . . . . . *ib.*
Maeter 60
Moerbeke 62
Lede 67
Eecloo 70
Aeltre 74
Schoorisse 77
Renaix 79
Oordegem 81
Waesmunster 87
Wichelen 89
Leupegem 92
Wetteren 94-97
Deynze 98
Lokeren 100
Meygem 103
Waerschoot 104
Somergem . . . . . *ib.*

III

Rapport sur les ateliers du Hainaut.

Ath 105
Ellezelles 111
Templeuve 112
Flobecq 114